



Investir dans les populations rurales

Manuel de Mise en Œuvre du Projet «Insertion Economique, Sociale et Solidaire (IESS Kairouan)»



Sommaire

Introduction

| | |
|--|----|
| Partie 1: Description du Projet | 13 |
| Objectifs du Projet | 14 |
| Approche d'intervention | 14 |
| Ciblage géographique | 14 |
| Theorie du Changement..... | 14 |
| Cadre Logique..... | 14 |
| Portée du projet | 14 |
| Partie 2: Mise en œuvre des composantes du projet | 28 |
| Les composantes du projet..... | 30 |
| <i>Composante 1 : Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres</i> | 31 |
| <i>Phase préparatoire</i> | 32 |
| Fiche n.1: Sélection des micro-zones..... | 35 |
| <i>Sous-composante 1.1 : Modernisation et gestion des Infrastructures sociales</i> | 37 |
| Fiche n.2: Adduction en Eau Potable (SAEP) | 39 |
| Fiche n.3: Coaching Graduation, mise en œuvre de la sous-composante 1.2..... | 45 |
| Contenu de la phase préparatoire | 48 |
| <i>Mise en oeuvre de la graduation des familles nécessiteuses</i> | 50 |
| Fiche n.4: Inclusion financière | 54 |
| <i>Les activités connexes à la graduation</i> | 57 |
| Fiche n.5: Centres d'éducation préscolaire- La Nutrition | 58 |
| Fiche n.6: Appui à l'alphabétisation | 63 |
| Fiche n.7: Télécentres | 67 |
| Fiche n.8: Suivi et Evaluation de la Graduation | 73 |
| Fiche n.9: Mécanismes de griefs..... | 74 |
| <i>Sous-composante 1.3: Promotion des AGR</i> | 77 |
| Fiche n.10: AGR | 78 |
| <i>Composante 2 : Intégration économique et filières inclusives et durables</i> | 86 |

| | |
|---|-------|
| <i>Sous-composante 2.1: Infrastructures productives et adaptation au changement climatique ..</i> | 88 |
| Conservation des eaux et des sols (CES) | 90 |
| Fiche n.11: CES ouvrages de recharge | 91 |
| Fiche n.12: CES plantation de cactus..... | 95 |
| Fiche n.13: Citernes | 98 |
| Fiche n.14: Réhabilitation de Petits Périmètres Irrigués..... | 101 |
| Aménagement des pistes rurales | 105 |
| Fiche n.15: Désenclavement des pistes rurales | 106 |
| Fiche n.16: Aménagement foncier | 113 |
| <i>Sous-composante 2.2 – Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations ...</i> | 118 |
| Renforcement des capacités (fonds d’adaptation) | |
| Fiche n.17 Renforcement des capacités | 119 |
| <i>Sous-composante 2.3 – Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques</i> | 12525 |
| <i>Composante 3: Gestion du Projet.....</i> | 135 |
| Montage institutionnel proposé | 136 |
| Comités de pilotage du projet | 136 |
| Structure de gestion du Projet | 140 |
| Partenariats dans le cadre du projet IESS-Kairouan | 147 |
| Partenaires publics et parapublic..... | 147 |
| Partenaires socioprofessionnels et associatif | 150 |
| Partenaires privés | 150 |
| Autres partenaires | 151 |

Liste des Tableaux

| | |
|--|--|
| <i>Tableau 1: Portée du projet par activité.....</i> | |
| <i>Tableau 2 :Phasage du programme de Graduation</i> | |
| <i>Tableau 3: Liste des 10 premiers SAEP à réhabiliter par tranche.....</i> | |
| <i>Tableau 4: Répartition des productions identifiées dans les délégations cible</i> | |

Liste des figures

Figure 1: Carte de la zone du projet

Figure 2: Liste des délégations et des secteurs impliqués

Figure 3 : Sélection des micro-zones par délégation et par secteur

Figure 4: Séquençage des activités de promotion des moyens de subsistence -Kairouan

Figure 5: Processus d'inclusion financière et d'intégration économiques des ménages et exploitations agricoles

Figure 6 : Structures de pilotage et coordination IEES-Kairouan

Figure 7 : Structure de gestion et de mise en œuvre du projet IEES-Kairouan

Figure 8 : Structure de gestion et de mise en œuvre du projet IEES-Kairouan

Liste des fiches

Fiche n.1 : [Sélection et Validation des micro-zones](#)

Fiche n.2 : [Adduction en Eau Potable \(SAEP\)](#)

Fiche n.3 : [Coaching Graduation, mise en œuvre de la sous-composante 1.2](#)

Fiche n.4 : [Inclusion financière](#)

Fiche n.5 : [Centres d'éducation préscolaire- La Nutrition](#)

Fiche n.6 : [Appui à l'alphabétisation](#)

Fiche n.7 : [Télécentres](#)

Fiche n.8 : [Suivi et Evaluation Graduation](#)

Fiche n.9 : [Mécanisme de griefs](#)

Fiche n.10 : [AGR](#)

Fiche n.11 : [CES ouvrages de recharge](#)

Fiche n.12 : [CES plantation de cactus](#)

Fiche n.13 : [Citernes](#)

Fiche n.14 : [Périmètres irrigués](#)

Fiche n.15 : [Désenclevement des pistes rurales](#)

Fiche n.16 : [Aménagement foncier](#)

Fiche n.17 : [Renforcement des capacités](#)

Pour accéder directement aux fiches, veuillez cliquer sur les liens.

Équivalents en monnaie

| | | |
|-----------------|---|----------------------|
| Unité monétaire | = | Dinar Tunisien (DTN) |
| USD 1,0 | = | DTN 3,0 |

Poids et mesures

| | | |
|------------------|---|--------------------|
| 1 kilogramme | = | 1 000 g |
| 1 000 kg | = | 2,204 livres |
| 1 kilomètre (km) | = | 0,62 mille |
| 1 mètre | = | 1,09 yards |
| 1 mètre carré | = | 10.76 pieds carrés |
| 1 acre | = | 0,405 hectare |
| 1 hectare | = | 2,47 acres |

Sigles et acronymes

| | |
|----------|---|
| ACTA | Aménagement et la Conservation des terres Agricoles |
| AEP | Adduction en eau potable |
| AF | Adaptation Fund (cf. FACC) |
| AFA | Agence Foncière Agricole |
| AGR | Activités génératrices de revenus |
| AMC | Association de Micro-Crédit |
| ANETI | Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant |
| AOC | Appellation d'Origine Contrôlée |
| APIA | Agence pour la Promotion de l'Investissement Agricole |
| APII | Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation |
| AT | Assistance Technique |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BCT | Banque Centrale Tunisienne |
| CCA | Climate Change Adaptation / Adaptation au Changement Climatique |
| CES | Conservation des Eaux et des Sols |
| CFPA | Centre de Formation Professionnelle Agricole |
| CIRAD | Centre de recherche agronomique pour le développement |
| CIRC | Comité interrégional de coordination du projet |
| CLC | Comité local de coordination |
| CLD | Conseil Local de Développement (niveau délégation) |
| CNC | Comité national de coordination du projet |
| CNI | Centre national de l'informatique |
| COSOP | Country Strategic Opportunities Programme |
| CRAFFEPA | Commissariat Régional des Affaires de la Femme, de la Familles de l'Enfance et des Personnes Agée |
| CRCP | Comité régional de coordination et de pilotage du projet |
| CRDA | Commissariat régional pour le développement agricole |
| CRSS | Comité Régional de Solidarité Sociale (branche de l'UTSS) |
| CTV | Cellule Territoriale de Vulgarisation (niveau délégation) |
| DAO | Dossier d'Appel d'Offre |
| DG ACTA | Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles du MARHP |

| | |
|---------|--|
| DG FIOP | Direction générale du financement, de l'investissement et des organismes professionnels du MARHP |
| DMP | Décret portant réglementation des Marchés Publics n° 2014-1039 |
| DRAS | Direction Régionale des Affaires Sociales |
| DREHAT | Direction Régionale de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire |
| ESPP | Évaluation de la stratégie et du programme-pays |
| ESS | Économie Sociale et Solidaire |
| FACC | Fonds d'Adaptation au Changement Climatique |
| FIDA | Fonds international pour le développement agricole |
| FN | Familles Nécessiteuses |
| FRL | Familles à Revenu Limité |
| GALS | Gender Action Learning System |
| CGF | Contrôle Général des Finances |
| GDA | Groupement de développement agricole |
| GIZ | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit |
| GR | Génie Rural (Arrondissement technique du CRDA) |
| GSH | Gestion Systèmes Hydrauliques (Arrondissement technique du CRDA) |
| IDR | Indicateur du Développement Régional |
| IESS | Projet d'Insertion Économique, Sociale et Solidaire |
| IMF | Institution de Micro Finance |
| INJEZ | Système de suivi et d'évaluation de l'exécution des projets publics |
| MARHP | Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche |
| MAS | Ministère des Affaires Sociales |
| MDICI | Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale |
| OEP | Office de l'élevage et des pâturages |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel |
| OP | Organisations professionnelles |
| ORMS | Operational Results Management System / Système de gestion des résultats opérationnels |
| PACTE | Programme d'Adaptation au changement Climatique des Territoires vulnérables de Tunisie |

| | |
|-------------|--|
| PAGRN-DIT | Projet d'Aménagement pour la Gestion des Ressources Naturelles et le Développement Intégré des Territoires |
| PAM | Plantes Aromatiques et Médicinales |
| PAMPAT | Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agro-alimentaires et de Terroir (ONUUDI / SECO) |
| PDAI | Projet de développement agricole intégré |
| PDP | Plan de Développement Participatif |
| PFNL | Produits forestiers non ligneux |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PIM | Project Implementation Manual (Manuel de mise en œuvre) |
| PME | Petites et Moyennes Entreprises |
| PNAFN | Programme National d'Appui aux Familles Nécessiteuses |
| PPI | Petit Périmètre Irrigué (surface <100Ha) |
| PRODEFIL | Projet de développement agropastoral et des filières associées dans le Gouvernorat de Médenine |
| PRODESUD | Programme de développement agropastoral et de promotion des initiatives locales du Sud-Est |
| PROFITS | Projet de développement des filières pour le développement territorial de Siliana |
| Pro-WEAI | Project-level Women's Empowerment in Agriculture Index |
| PTBA | Programme de Travail et Budget Annuel |
| SAEP | Système d'adduction en eau potable |
| SECAP | Procédure d'évaluation sociale, environnementale et climatique |
| SECO | Secrétariat d'Etat à l'économie (Confédération Suisse) |
| SMSA | Société Mutuelle de Service Agricole |
| SYNAGRI | Syndicat national des agriculteurs |
| TPE / PME | Très petites entreprises, Petites et Moyennes Entreprises |
| TRIE / TRIF | Taux de rentabilité interne économique / financier |
| UE | Union Européenne |
| UGO | Unité de gestion par objectifs |
| UGP | Unités de gestion de projet |
| URAP | Union régionale des agriculteurs et des pêcheurs |
| UTAP | Union tunisienne des agriculteurs et des pêcheurs |

| | |
|-------|--|
| UTICA | Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat |
| UTSS | Union Tunisienne de Solidarité Sociale |
| VANE | Valeur actuelle nette économique |

Lexique

| | |
|-----------------------------------|---|
| Acteur/Actrice | Agent et structure concernés par les activités du projet |
| Animateur/Animatrice | Le personnel de l'UTSS et les nouveaux recrutés de l'UTSS, au niveau régional et local |
| Délégation | Découpage administratif intermédiaire entre Gouvernorat et secteur |
| Familles Nécessiteuses (FN) | Ce sont les familles sans soutien familial et dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle, à revenu individuel annuel de dépassant pas 585 DT soit des familles nombreuses et ayant un ou des membres handicapés ou atteint de maladie incurable et vivant dans des conditions de précarités (logement, conditions d'hygiène, etc.). Elle peuvent bénéficier d'une aide régulière de l'Etat (pension mensuelle de 230 D/mois en moyenne et gratuité des soins) |
| Familles à Revenu Limité (FRL) | Ce sont soit des familles de 2 personnes au plus ayant un revenu annuel égal au SMIG soit des familles de 3 à 5 personnes ayant un revenu égal à 1,5 le SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) ou des familles de plus de 5 personnes ayant un revenu à 2 fois le SMIG |
| Formateur/Formatrice | Consultant et/ou bureaux qui assure la formation dans le cadre du projet |
| Micro-zone | Petite unité spatiale définie dans le cadre du projet au niveau des secteurs pour la mise en œuvre de la Graduation |
| Secteur | Découpage administratif élémentaire en Tunisie |
| Partenaire | Structure contractée par le projet pour la réalisation de celui-ci |
| Travailleur/Travailleuse Social/e | Le personnel local de la DRAS, aussi appelé « animateur de la DRAS » |

Introduction

Le but du projet IEES est de contribuer à l'augmentation de l'indice de développement du Gouvernorat de Kairouan, en particulier par la mise en œuvre de la Loi El Amen et ses décrets d'application.

Il est constitué par trois composantes. Dans le manuel suivant la mise en œuvre des deux premières composantes est décrite. Chaque composante contient 3 sous-composantes.

Dans le cas de la composante 1 *Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres*, la sous-composante 1.1 visera l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux par la réhabilitation et l'extension de systèmes d'adduction d'eau potable, avec une priorité aux micro-zones sélectionnées. En sous composantes 1.2 et 1.3, le projet renforcera les capacités des ménages ciblés à travers une nouvelle approche dit "de graduation" et les aidera à développer des Activités Génératrices de Revenus.

La composante 2 *Intégration économique et filières inclusives et durables* soutiendra, à travers la sous-composante 2.1, l'intégration économique des petites exploitations agricoles et des petits éleveurs et la valorisation des produits locaux, en intervenant sur l'amélioration du potentiel productif adapté au changement climatique par des aménagements hydro-agricoles (périmètres irrigués), des pistes de désenclavement, des mesures de Conservation des Eaux et des Sols (CES). La sous-composante 2.2 vise le renforcement des capacités des producteurs qui seront mis en relation avec les acteurs privés des filières grâce à la troisième sous-composante. Finalement, la composante aspire à l'intégration des familles nécessiteuses soutenues en composante 1 et qui auront développé des AGR viables, pour faciliter leur mobilité économique.

Le manuel suivant sert de guide pratique à la mise en œuvre des deux composantes du projet.

Il est composé de deux parties.

La première partie décrit le contexte du projet, ses objectifs, l'approche choisie et le ciblage géographique.

La deuxième partie vise à expliquer l'ordre et les modalités d'exécution des composantes "Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres" et "intégration économique et filières inclusives et durables" et les sous-composantes.

Pour rendre claire le déroulement de chaque activité du projet, le manuel présente une série de 15 fiches descriptives de mise en œuvre.

Chaque fiche est composée de la façon suivante :

- Contribution au cadre logique du projet
- Indicateur de performance
- Description de la mise en œuvre de l'activité

- Étapes de la mise en œuvre et responsabilités
- Chronogramme/Phasage
- Budget prévu pour l'exécution de l'activité

Pour faciliter l'utilisation des fiches, le manuel prévoit des liens entre la liste des fiches et les respectives fiches insérées dans le texte. Pour l'accès direct aux fiches, il est possible de cliquer sur les liens.

Enfin, les deux dernières sections du manuel seront dédiées à la description du montage institutionnel -appliqué au niveau central, régional et local- et à la présentation des partenaires impliqués .

PARTIE 1

DESCRIPTION DU PROJET

Objectifs du Projet

Le but du projet est de :

- Contribuer à l'augmentation de l'indice de développement du Gouvernorat de Kairouan en particulier par la mise en œuvre de la Loi El Amen et la stratégie d'ESS du MARHP
- Accroître la résilience sociale, économique et climatique des ménages les plus pauvres dans les collines du Gouvernorat, en mettant un focus particulier sur les femmes et les jeunes.

L'expérience développée par le projet IESS dans les collines de Kairouan fera l'objet d'un suivi-évaluation rapproché. Ceci permettra de tirer des leçons de ses résultats et ainsi d'élaborer des documents de stratégie et de politique visant la mise à l'échelle au niveau national des approches testées dans les Collines de Kairouan.

Les effets attendus en fin de projet sont :

Effet 1 : 75% des familles bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs conditions de vie

Effet 2 : 1820 Activités génératrices de revenu (AGR) viables après deux ans

Effet 3 : 4300 ménages rapportant une réduction du manque d'eau

Effet 4 : 29 organisations de producteurs ruraux engagées dans des partenariats / accords ou contrats formels avec des entités publiques ou privées

Le Projet sera mis en œuvre sur une période de six ans, de 2020 à 2026 ; il adopte une mise en œuvre en phases, avec une série d'interventions synchronisées entre elles.

Le Fonds d'Adaptation sera mobilisé environ un an après que les fonds du FIDA soient disponibles.

Approche d'intervention

Pour atteindre cet objectif, IESS travaillera en étroite collaboration avec le MARHP mais aussi avec le MAS. Il testera des approches en grandeur réelle pour lutter efficacement contre la pauvreté, faciliter l'insertion économique des jeunes et améliorer les conditions de vie et de travail des femmes rurales. Ces approches seront suivies et évaluées pour décider avec le Gouvernement de leur traduction en stratégies nationales et de leur mise à l'échelle dans d'autres régions de Tunisie. IESS intervient aussi pour améliorer la productivité des PI et l'adaptation aux changements climatiques

Le projet adoptera une approche multisectorielle basée sur les partenariats pour apporter un soutien aux ménages pauvres afin qu'ils s'engagent dans un processus de mobilité sociale ou « graduation ». L'évaluation de ces modèles permet de dégager les éléments de mise à l'échelle et Leçons pouvant alimenter un dialogue sur les politiques sociales.

Les principes de l'intervention sont :

- Alignement sur les priorités nationales en termes de réduction de la pauvreté (programme El Amen), d'économie sociale et solidaire (ESS), de soutien aux femmes et aux jeunes dans les zones rurales, d'amélioration de la productivité des périmètres irrigués, et d'adaptation au changement climatique (Stratégie nationale CES).
- Décentralisation : Le projet sera mis en œuvre au niveau du gouvernorat de Kairouan. Les interventions seront conçues, approuvées et mises en œuvre en collaboration étroite avec le gouvernorat, les délégués et les comités locaux de développement. Les communes seront aussi associées dans le cadre du processus de décentralisation en cours en Tunisie
- Partenariats : le projet est conçu sur la base de partenariats stratégiques (MAS, UTSS) et de partenariats opérationnels avec les acteurs publics et privés pour la mise en œuvre concertée du projet. Les agences publiques seront impliquées : l'AFA pour les actions foncières, l'OEP pour la plantation pastorale (cactus), la DREH pour les infrastructures d'accès, et les partenariats d'affaires seront aussi soutenus en suivant l'approche 4P pour le développement des filières agricoles. Les institutions financières (AMC, IMF ; banques) seront associées comme partenaires dans ce cadre.
- Développement intégré : reconnaissant la nature multi facteur de la pauvreté et de la vulnérabilité, le projet apportera un soutien multisectoriel aux ménages défavorisés et aux petits exploitants agricoles.
- Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques
- Durabilité et mise à l'échelle : sur la base des enseignements des projets précédents, le projet adoptera une approche dynamique pour prendre en compte les leçons apprises et capitaliser les expériences générées en cours de projet. La mise à l'échelle passera par une communication des conclusions d'évaluation au niveau de la formulation des politiques. La durabilité des interventions a été intégrée dès l'étape de conception du projet.

Ciblage Géographique : délimitation de la zone géographique du projet IESS-Kairouan

L'indice de développement régional montre que le gouvernorat de Kairouan occupe la dernière place parmi les 24 gouvernorats tunisiens. Le taux de pauvreté moyen à Kairouan est de 33%. La population de la région sélectionnée compte environ 252 000 personnes réparties dans 49 000 ménages.

Les enquêtes ont identifié :

- 7 200 familles nécessiteuses, pouvant bénéficier d'une aide régulière de l'Etat (pension mensuelle de 230 D/mois en moyenne et gratuité des soins) ; ce sont familles sans soutien familial et dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle, à revenu individuel annuel de dépassant

pas 585 DT soit des familles nombreuses et ayant un ou des membres handicapés ou atteint de maladie incurable et vivant dans des conditions de précarités (logement, conditions d'hygiène, etc.) ;

- 21 000 familles à revenu limité qui sont soit des familles de 2 personnes au plus ayant un revenu annuel égal au SMIG soit des familles de 3 à 5 personnes ayant un revenu égal à 1,5 le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) ou des familles de plus de 5 personnes ayant un revenu à 2 fois le SMIG ;
- 34 000 petits exploitants agricoles définies comme suit : ne dépassant pas 2 ha de terres irriguées ou 20 ha de terres non irriguées et pratiquant un élevage extensif sédentaire et / ou pastoral avec des troupeaux ne dépassant pas 30 têtes d'ovins et de caprins.

Le gouvernorat est divisé en une zone de plaine relativement prospère à l'Est et en une zone de collines situées à une altitude de 200 à 500 mètres à l'Ouest, se terminant par la chaîne de montagnes dorsale tunisienne et culminant à 1 355 mètres d'altitude à la frontière avec le gouvernorat de Siliana, où les indices de développement sont encore plus bas.

Le projet se concentrera principalement sur ces zones rurales où l'indice de développement régional est inférieur à la moyenne du gouvernorat et où le niveau de pauvreté est en moyenne plus élevé. Les caractéristiques physiques (relief et pentes) mènent à l'isolement et à la présence de poches de pauvreté avec un accès limité ou inexistant aux services de base (alimentation en eau potable en particulier). Le taux de chômage des jeunes est relativement élevé et les femmes des zones rurales sont confrontées à des conditions de travail difficiles en raison de déplacements longs et inconfortables. Le taux d'analphabétisme est élevé (40% d'hommes et 42% de femmes). Sur le plan climatique, des pluies torrentielles sur des pentes nues non protégées entraînent une érosion et une réduction drastique de la fertilité du sol. De plus, ces phénomènes météorologiques extrêmes entravent la rétention optimale de l'eau dans les sols et la recharge des nappes phréatiques.

Le projet interviendra ainsi dans 40 secteurs répartis dans 7 délégations localisées dans la moitié Ouest du Gouvernorat de Kairouan (voir Figures 1 et 2). Ces délégations et secteurs ont été sélectionnés par des critères de pauvreté (63% de ménages pauvres), d'enclavement, de difficulté d'accès à l'eau potable et de vulnérabilité climatique. Le projet travaillera dans ces secteurs, avec les familles nécessiteuses et à revenu limité dans la limite des zones rurales. Le projet ne ciblera pas les ménages habitant en zone urbaine dans les chefs-lieux de délégation.

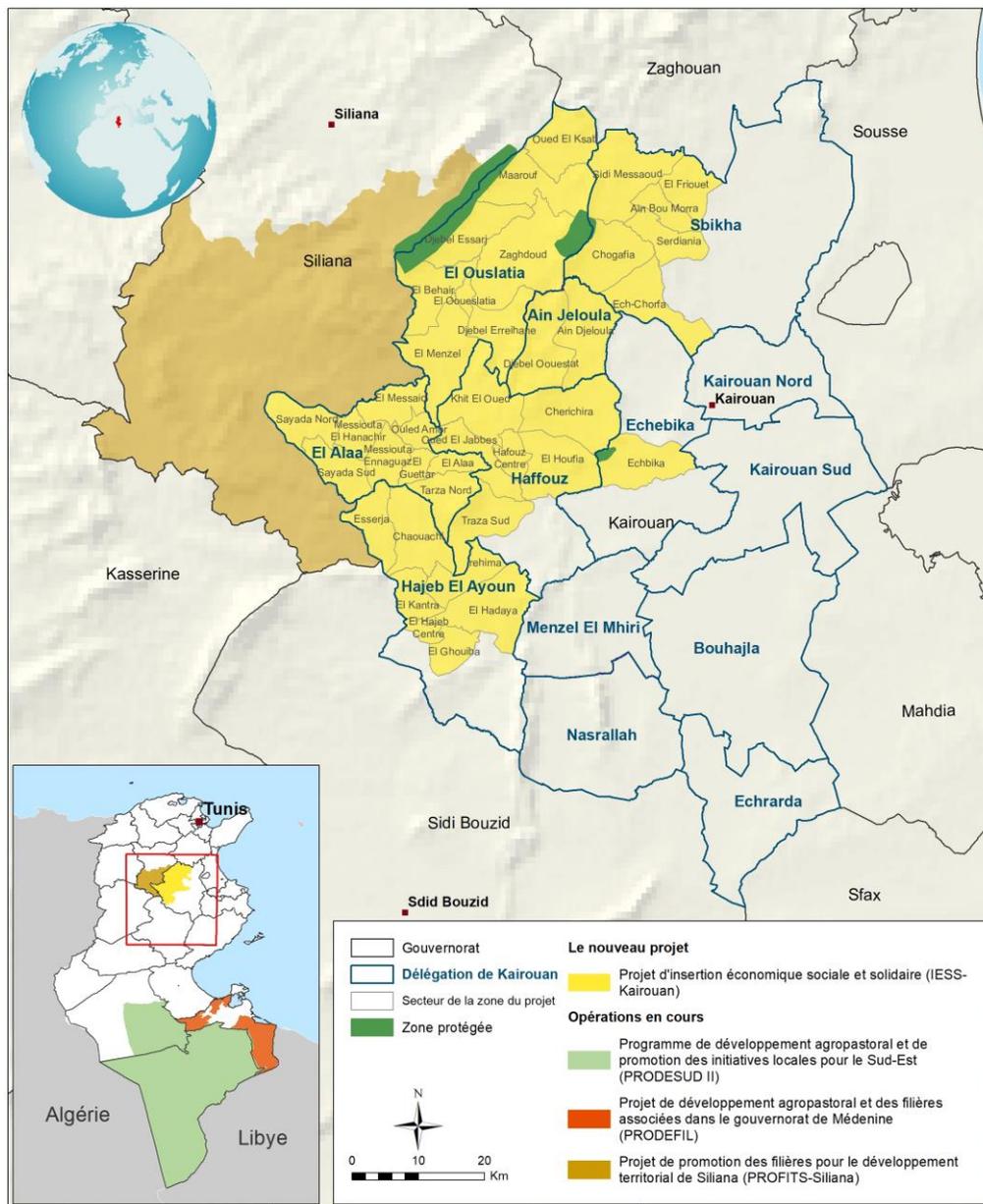


Figure 1: Carte de la zone du projet

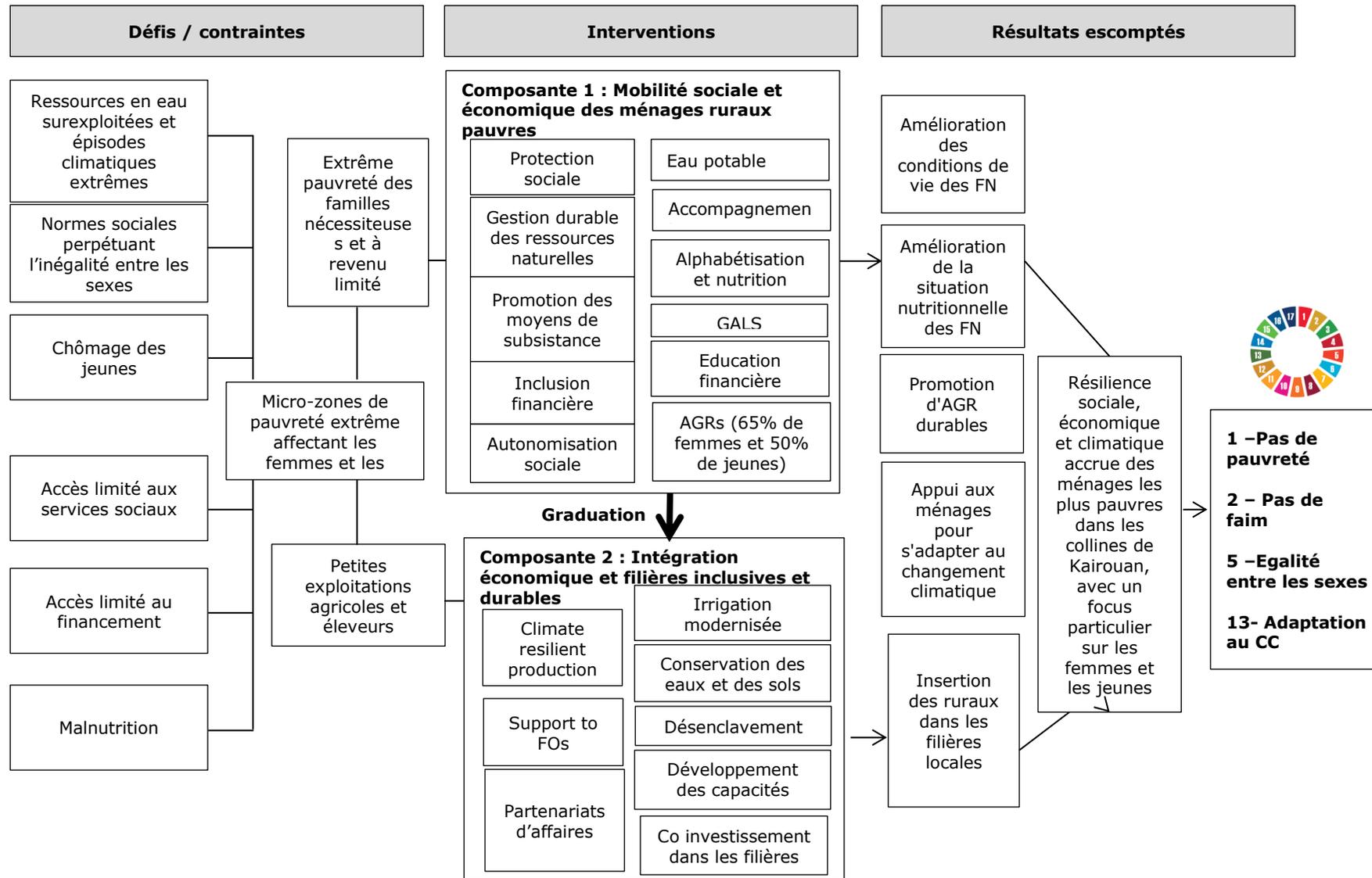
Figure 2: Liste des délégations et des secteurs impliqués

| DÉLÉGATIONS | SECTEURS |
|-------------------|--|
| AIN JLOULA | Djebel Ouestat Ain Djeloula |
| CHBIKA | Echbika |
| EL ALAA | Sayada Nord El Messaid Ouled Amor Messiouta El Hanachir Messiouta Ennaguaz El Guettar Sayada Sud El Alaa* Tarza Nord |
| HAFFOUZ | Cherichira Khit El Oued Oued El Jabbes Hafouz Centre* Traza sud El Houfia |

Note : (*) Secteur Urbain (5 secteurs)

| DÉLÉGATIONS | SECTEURS |
|-----------------------|--|
| HAJEB EL AYOUN | Esserja Chaouachi El Kantra El Hajeb Centre* El Hadaya El Manar El Ghouiba Rehima |
| OUESLATIA | Oued El Ksab Maarouf Djebel Essarj Zaghdoud El Behair El Oueslatia- Est* El Oueslatia- Ouest* Djebel Erreihane El Menzel |
| SBIKHA | Sidi Messaoud El Friouet Ain Bou Morra Serdiania Chogafia Ech-Chorfa |

Théorie du Changement



Cadre Logique

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | |
|--|--|------------------------|-------------|--------------|----------------------------------|---------------------------|----------------|
| | Nom | Situation de référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité |
| Portée Portée du projet en termes de ménages et de bénéficiaires touchés | 1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages | | | | système de SE / enquêtes ménages | annuel | UGO |
| | Membres des ménages - Nombre de personnes | | 25200 | 84000 | | | |
| | 1.a Nombre correspondant de ménages touchés | | | | système de SE / enquêtes ménages | annuel | UGO |
| | Ménages dirigés par une femme - Nombre | | 1355 | 4515 | | | |
| | Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef - Nombre | | 3686 | 12285 | | | |
| | Ménages - Nombre | | 5040 | 16800 | | | |
| | 1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet | | | | système de SE / enquêtes ménages | annuel | UGO |
| | Femmes - Nombre | | 5040 | 16800 | | | |
| | Hommes - Nombre | | 5040 | 16800 | | | |
| | Jeunes - Nombre | | 3024 | 10080 | | | |
| | Personnes autres que les jeunes - Nombre | | 7056 | 23520 | | | |
| Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes | | 10080 | 33600 | | | | |
| Objectif du projet Contribuer à | Augmentation de l'indice regional de developpement (IDR) du gouvernorat de Kairouan | | | | IDR | mi-parcours et achèvement | MDICI |

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | |
|---|---|------------------------|-------------|--------------|---|---------------------------|----------------|
| | Nom | Situation de référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité |
| l'augmentation de l'indice de développement rural du Gouvernorat de Kairouan | Augmentation de l'IDR - Nombre | 0.25 | | 0.3 | | | |
| | Les éléments d'une nouvelle stratégie sont élaborés avec les décideurs pour la mise en oeuvre de la Loi El Amen | | | | | achèvement | MAS + Projet |
| | Nouvelle stratégie - Nombre | | | 1 | | | |
| Objectif de développement Accroître la résilience sociale, économique et climatique des ménages les plus pauvres des collines de Kairouan, avec un focus particulier sur les femmes et les jeunes | Pourcentage des ménages en position de sortir de la catégorie des familles nécessiteuses | | | | enquêtes ménages | mi-parcours et achèvement | UGO |
| | Ménages - Pourcentage | | 20 | 65 | | | |
| | 3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique | | | | enquêtes ménages | mi-parcours et achèvement | UGO |
| | Ménages - Pourcentage | | 10 | 50 | | | |
| | Pourcentage de femmes soutenues avec un niveau d'autonomisation accru | | | | Women's Empowerment in Agriculture Index (Pro-WEAI) | start-up et achèvement | UGO |
| | Femmes - Pourcentage | | | 70 | | | |
| Effet direct Outcome 1: Amélioration des conditions de vie des familles nécessiteuses | Pourcentage des familles bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs conditions de vie | | | | enquêtes ménages | mi-parcours et achèvement | UGO |
| | familles bénéficiaires - Pourcentage | | 20 | 75 | | | |
| Produit Output 1.1: Amélioration de l'accès à l'eau potable | Nombre de ménages ayant un accès direct à l'eau potable | | | | système de SE | annuel | UGO |
| | Ménages - Nombre | | 1350 | 4500 | | | |
| Produit Output 1.2: Suivi | Nombre de familles bénéficiant d'un coaching et de l'approche GALS | | | | système de SE | achèvement | UGO |

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | |
|---|--|------------------------|-------------|--------------|------------------------|-----------------------------|----------------|
| | Nom | Situation de référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité |
| rapproché et individualisé des familles | Familles - Nombre | | 0 | 2100 | | | |
| Effet direct Outcome 2 : Amélioration de la situation nutritionnelle des familles démunies | Pourcentage des personnes ciblées qui ont amélioré leurs connaissances, attitudes et pratiques (CAP) en matière d'alimentation, d'alimentation, de soins et d'hygiène | | | | Enquêtes ménages | mid-term and and achèvement | UGO |
| | Persons - Pourcentage | 0 | 20 | 75 | | | |
| Produit Output 2.1: Education nutritionnelle des ménages et octroi d'un jardin maraîcher | 1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition | | | | système de SE | annuel | UGO |
| | Ménages - Nombre | | 630 | 2100 | | | |
| Effet direct Outcome 3: Promotion d'AGR durables | Nombre d'AGR viables après 2 ans | | | | enquêtes ménages | Mi-parcours et achèvement | UGO |
| | AGR - Nombre | | 0 | 1820 | | | |
| Produit Output 3.1: Désenclavement des micro-zones et des bassins de production | 2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées | | | | enquêtes ménages | annuel | UGO |
| | Longueur des routes (km) - Longueur (km) | | 30 | 100 | | | |
| Produit Output 3.2: Promotion de l'inclusion financière des ruraux pauvres | 1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales | | | | enquêtes ménages | annuel | UGO |
| | Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des | | 1500 | 3800 | | | |

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | |
|---|--|------------------------|-------------|--------------|------------------------|---------------------------|----------------|
| | Nom | Situation de référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité |
| | services et produits financiers dans les zones rurales - Nombre | | | | | | |
| Produit Output 3.3: Soutien à la préparation d'AGR | 2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises | | | | enquêtes ménages | annuel | UGO |
| | Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises - Nombre | | 1230 | 4100 | | | |
| Effet direct Outcome 4: Appui aux ménages pour s'adapter au changement climatique | 1.2.3 Ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production | | | | système de SE | mi-parcours et achèvement | UGO |
| | Ménages - Nombre | | 2000 | 5700 | | | |
| Produit Output 4.1: Promotion de la conservation des eaux et des sols et d'une gestion raisonnée de l'eau | 3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat | | | | système de SE | Annuel | UGO |
| | Superficie en hectares - Superficie (ha) | | 2340 | 7800 | | | |
| Produit Output 4.2: Formation à des nouvelles pratiques pour l'adaptation au | Nombre de bénéficiaires supportés pour la gestion durable de ressources naturelles et des risques climatiques | | | | système de SE | annuel | UGO |
| | Households - Nombre | 0 | 1000 | 3500 | | | |

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | |
|---|--|------------------------|-------------|--------------|------------------------|---------------------------|----------------|
| | Nom | Situation de référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité |
| changement climatique | | | | | | | |
| Effet direct Outcome 5: Insertion des ruraux dans les filières locales | 2.2.3 Organisations de producteurs ruraux ayant conclu des partenariats/accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés | | | | système de SE | mi-parcours et achèvement | UGO |
| | Nombre d'organisations de producteurs - Nombre | 0 | 14 | 29 | | | |
| Produit Output 5.1: Accès aux organisations de producteurs (GDA, SMSA, informels) | 2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues | | | | système de SE | mi-parcours et achèvement | UGO |
| | Tailles des organisations de producteurs - Nombre de personnes | 0 | 16 | 53 | | | |
| Produit Output 5.2: Facilitation de partenariats économiques | Nombre de partenariats établis | | | | système de SE | Annuel | UGO |
| | partenariats - Nombre | 0 | 7 | 14 | | | |

Portée du projet

Le projet vise à soutenir 16.800 ménages au total, soit environ 84.000 bénéficiaires, membres de ménages, correspondant à 33.600 bénéficiaires directs dont 16.800 femmes (50%).

La composante 1 permettra de toucher avec le dispositif décrit dans la section 1.2, dans les micro-zones 2 100 familles nécessiteuses et 4.200 familles à revenu limité en appliquant le ratio de 1 pour 2 enregistré dans la zone d'intervention du projet (5 100 FN pour 10 700 FRL).

La composante 2 ciblera les petits exploitants membres des groupements de producteurs sur les bassins de production sélectionnés par le projet pour promouvoir les produits locaux ; elle aura une portée de 3000 petits exploitants ; certains membres des groupements provenant de la composante 1 seront des bénéficiaires des AGR estimés à un tiers des bénéficiaires d'AGR, soit 700 personnes. Les bénéficiaires des périmètres irrigués (300) sont également des petits exploitants déjà comptabilisés.

La création des télécentres a pour objectif d'informer et de former les chercheurs d'emplois de la région ; il est estimé que chaque télécentre pourra atteindre 300 personnes par an soit sur 5 ans effectifs du projet 3 000 bénéficiaires des télécentres seront déjà bénéficiaires des activités de la composante 1 en tant que ressortissants des micro-zones soit 1.500 nouveaux bénéficiaires.

Concernant les pistes et les adductions d'eau potable, elles seront en priorité réalisées en faveur des micro-zones, toutefois certaines micro-zones sont déjà desservies et les ressources du projet permettront de desservir des zones hors micro-zones. Un tiers des familles touchées sont considérées comme hors micro-zones.

Tableau 1 : Portée du projet par activité

| Activités | Nombre total de Ménages bénéficiaires | Nombre de Ménages bénéficiaires hors double comptage |
|---|---------------------------------------|--|
| Mobilité économique et sociale (Familles nécessiteuses et Familles à revenu limité) | 6.300 | 6.300 |
| Réhabilitation et extension des SAEP | 4.500 | 1.500 |
| Télécentres | 3.000 | 1.000 |
| Pistes de désenclavement | 3.750 | 1.300 |
| Périmètres irrigués réhabilités | 320 | 300 |
| Conservation des Eaux et des Sols (CES) | 5.400 | 4.400 |
| Partenariats d'affaires et 4P | 3.000 | 2.000 |
| Total | | 16.800 |

L'interdépendance économique et commerciale entre les plus aisés et les pauvres peut nécessiter de travailler avec les « moins pauvres» (agriculteurs émergents ou acteurs du secteur privé en amont ou en aval des chaînes de valeur) pour développer des partenariats et créer des emplois bénéfiques pour les groupes cibles du projet directement.

PARTIE 2

MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES

Les composantes du projet

Le PIM couvre l'ensemble du projet IESS Kairouan, incluant les interventions financées par les subsides mis à disposition de Gouvernement Tunisien par le FIDA (prêt et don) et par le Fonds d'Adaptation. En plus de la composante transversale de gestion de projet, IESS est construit autour de deux composantes complémentaires : la première composante cible les familles nécessiteuses et à revenu limité et la seconde concerne les petits exploitants et les petits éleveurs des collines de Kairouan pour une meilleure valorisation des produits locaux, en facilitant l'intégration des bénéficiaires de la composante 1 dans les filières soutenues dans la composante 2. Les composantes du projet sont structurées comme suit :

| | |
|--|--|
| Composante 1 : | |
| Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres | |
| Phase préparatoire | |
| Sous- composantes | |
| Sous-Composante 1.1 | Modernisation et gestion des Infrastructures sociales |
| Sous-Composante 1.2 | Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés |
| Sous-Composante 1.3 | Promotion des AGR |
| Composante 2 : | |
| Intégration économique et filières inclusives et durables | |
| Sous-composantes | |
| Sous-Composante 2.1 | Infrastructures productives et adaptation au changement climatique |
| Sous-Composante 2.2 | Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations |
| Sous-Composante 2.3 | Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques |
| Composante 3 | |
| Gestion du Projet et gestion des savoirs | |
| Sous-Composante 3.1 | Gestion des savoirs |
| Sous-Composante 3.2 | Gestion du projet |

COMPOSANTE 1

MOBILITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES MÉNAGES RURAUX PAUVRES

La composante 1 du projet a un coût global de 27,259 M USD (53% du coût total), réparti comme suit : 4,274 M USD pour la sous composante 1.1 : Modernisation et gestion des Infrastructures sociales ; 11,874 M USD pour la sous composante 1.2 : Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés et 11,111 M USD pour la sous composante 1.3 : Appui à des activités génératrices de revenus.

La sous composante 1.1 visera à améliorer les conditions de vie des ménages ruraux par la réhabilitation et l'extension de systèmes d'adduction d'eau potable, avec une priorité aux micro-zones sélectionnées. En sous composantes 1.2 le projet renforcera les capacités des ménages ciblés et les aidera à développer des AGR (selon la sous-composante 1.3). Elle vise à améliorer les conditions de vie des familles nécessiteuses et à revenu limité dans les zones de collines du gouvernorat de Kairouan, à favoriser leur mobilité sociale et économique au travers d'AGR et dans le meilleur des cas, leur inclusion dans le tissu économique local et régional, en favorisant leur insertion dans les activités de la composante 2.

Les résultats à atteindre de cette composante sont 75% des familles bénéficiaires déclarent une amélioration de leurs conditions de vie et deux tiers des AGR soutenues sont viables après 2 ans.

Cette composante permettra de tester, en grandeur réelle, une approche de mobilité économique et sociale dite de "graduation" développée pour soutenir les familles rurales pauvres, souvent exclues des programmes de développement fondés sur le marché, et d'évaluer dans quelle mesure elle permet de sortir les familles de la vulnérabilité extrême dans laquelle elles sont plongées.

L'approche « graduation » est nouvelle en Tunisie et constitue une des innovations clé du projet IESS Kairouan. Elle fera l'objet d'un suivi-évaluation rapproché en collaboration avec le MAS et l'UTSS afin de mesurer ses coûts et ses impacts sur les familles ciblées, et d'envisager sa mise à l'échelle au niveau national dans le cadre du Programme El'Amen, avec l'appui du futur projet FIDA, prévu par le COSOP 2019-2024. Les familles nécessiteuses reçoivent déjà de la part du Gouvernement dans le cadre du PNAFN un filet social et un accès aux soins de santé qui n'est en général pas suffisant pour sortir les familles de l'extrême pauvreté. IESS complétera cet appui par des activités dites de graduation décrites en composante 1.2, afin de leur permettre de changer de catégorie.

Dans chaque secteur de la zone d'exécution du projet, une cartographie des micro-zones à forte concentration de pauvreté sera réalisée de manière à constituer des groupes d'environ 20 familles nécessiteuses (FN) et 40 familles à revenu limité (FRL) pour faciliter ensuite le travail de facilitation et éviter la dispersion géographique des interventions. Trois micro-zones par secteur seront ensuite sélectionnées en privilégiant celles regroupant le plus grand nombre de ménages dirigés par une femme et de jeunes chômeurs.

Toutes les familles nécessiteuses dans la microzone continueront à bénéficier des soutiens du Gouvernement au moins jusqu'à mi-parcours du projet et participeront au programme de "coaching" pour bénéficier des appuis et des formations en résultant.

Le programme se divisera en une phase de préparation et une phase de mise en œuvre.

Phase préparatoire

Pour faciliter le démarrage des activités de la Composante 1, des activités préparatoires seront menées avant l'atelier de démarrage du projet :

1. Signature des conventions entre le CRDA, MAS et l'UTSS

Une convention tripartite entre le MARHP, le MAS et l'UTSS et une convention spécifique de mise en œuvre entre le CRDA Kairouan et l'UTSS, désigné comme maître d'ouvrage délégué pour ces activités.

Ces deux conventions seront finalisées par le MARHP, le MAS et l'UTSS et seront signées avant le démarrage du projet.

2. Ciblage des micro-zones

Comme indiqué ci-dessus, le projet interviendra dans 40 secteurs des zones collinaires du Gouvernorat de Kairouan. Par secteur, une cartographie des microzones sera réalisée par les services de la DRAS, de l'UTSS/CRSS avec l'appui du CRDA et de son service de cartographie afin de constituer des zones regroupant au moins 20 FN et 40 FRL. Dans le cas où ce chiffre ne peut être atteint dans une seule zone, des microzones voisines seront associées.

Dans chaque secteur, trois microzones ou regroupement de microzones seront sélectionnées afin de faciliter le travail de facilitation et d'éviter la dispersion des appuis.

Dans le cas où plus de 3 microzones sont présentes dans les secteurs, les microzones seront classées selon les critères suivants :

- a) nombre de familles nécessiteuses dirigées par des femmes
- b) nombre de familles nécessiteuses regroupant des jeunes chômeurs

La sélection des microzones sera validée par le Conseil Local de Développement (CLD) auquel sera associé des représentants des communes concernées.

Le point de départ du processus de ciblage est l'utilisation du registre national. La base de données devrait être mise à jour avant le début du programme. Néanmoins, une brève enquête de vérification sera réalisée au début du projet pour vérifier si les données correspondent à la réalité sur le terrain.

Toutes les familles nécessiteuses dans les microzones sélectionnés, avec au moins un membre actif du ménage, pourront participer au programme de « graduation ».

Toutes les familles à revenu limité de la microzone bénéficieront d'un à un certain nombre d'interventions faisant partie du programme de « graduation », telles que l'accès à l'eau, le désenclavement et la sensibilisation de la communauté (par exemple, éducation nutritionnelle, liens vers des télécentres et des centres d'éducation préscolaire).

Les femmes et les jeunes représenteront respectivement 65% et 50% des bénéficiaires d’AGR. Les femmes et les jeunes représenteront respectivement 50 et 30 pourcent du nombre total de bénéficiaires de la composante 1.

Beaucoup de familles dans le besoin ont des membres vivant avec un handicap. Ils bénéficieront du soutien fourni par le projet aux familles. Dans la mesure du possible, ils seront encouragés à mettre en place une AGR et à intégrer un groupement de producteurs (groupement informel, GDA, SMSA).

Pour la mise en œuvre du projet et, notamment, pour l’avancement du programme de *graduation*, les familles nécessiteuses seront divisées en trois cohortes. Les activités seront mises en œuvre de manière séquentielle selon le chronogramme suivant :

Tableau 2: Phasage du programme de graduation

| | Juin-Déc 2020 | Année 2021 | Année 2022 | Année 2023 | Année 2024 | Année 2025 |
|------------------|---------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Cohorte 1 | | | | | | |
| Cohorte 2 | | | | | | |
| Cohorte 3 | | | | | | |

Figure 3 : Sélection des micro-zones par délégation et par secteur



Fiche n.1: Sélection et Validation des micro-zones

| | |
|---------------------------------|--|
| Contribution au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome 1: Amélioration des conditions de vie des familles nécessiteuses |
| Indicateur de performance | <p>Pourcentage des familles bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs conditions de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 20% des Familles Nécessiteuses (FN) à la mi-parcours en Juin 2023, soit au moins 420 FN • Au moins 75% des Familles nécessiteuses soutenues à la fin du projet en Juin 2026, soit au moins 1575 FN |
| Produit attendu | Output 1.2: Suivi rapproché et individualisé des familles |
| Indicateur de performance | <p>Au moins 105 micro-zones sélectionnées dans les 40 secteurs cibles et validées par les CLD des 7 délégations cibles</p> <p>Au moins 2100 familles nécessiteuses identifiées dans les 105 micro-zones sélectionnées</p> |

Étant donné que les activités seront mises en œuvre de manière séquentielle par cohorte, l'approche sera répétée pour chacune d'entre elle.

Pour la cohorte 1, la sélection aura lieu avant le démarrage du projet, entre février et mai 2020 :

1. Identifier 2-3 délégations voisines pour une première cohorte de 40 micro-zones, sur le total de 105 microzones à identifier sur la totalité du projet.
2. Identifier des microzones avec au minimum 20 FN (se basant sur la connaissance du terrain et la cartographie des FN)
 - a. Dans le cas où une micro-zone regroupe plus de 20 FN, la diviser pour constituer des groupements de 20 FN environ.
 - b. Eliminer les FN dans les zones urbaines
3. Sélectionner 3 microzones par secteur en priorisant :
 - a. Les microzones avec le nombre plus élevé de (i) ménages dirigés par une femme et (ii) jeunes chômeurs
 - b. Les microzones situées dans les zones avec une incidence de dégradation environnementale très élevée
 - c. Les microzones manquant d'accès à l'eau potable et enclavées
4. Organiser des concertations locales et des visites de terrain pour vérifier la pertinence de la sélection
5. Validation par CLD. Dans le cas où les CLD ne sont plus actifs, ils seront réactivés avec l'appui du Gouvernorat de Kairouan.

L'ensemble des Familles Nécessiteuses sont sélectionnées dans chaque micro-zone à concurrence d'environ 20 FN par microzone

Étapes de la mise en œuvre et responsabilité pour la cohorte 1 :

| Num. | Description des étapes | Responsabilité | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|------|---|----------------|------------------|--------------------------|
| 1 | Pré-sélection de 2-3 délégations | DRAS | CRDA - CRSS | Février 2020 |
| 2 | Cartographie préliminaire pour choisir 2-3 microzones par secteur (remplissant canevas avec caractéristiques Mdes microzones) | DRAS | CRDA - CRSS | Mars 2020 |
| 3 | Concertation locales/visites terrain | DRAS | CRDA - CRSS | Mars 2020 |
| 4 | Validation des micro-zones par les CLD | CLD | CRDA – CRSS-DRAS | Mai 2020 |
| 6 | Pour les 4-5 délégations restantes : Cartographie des microzones | DRAS | | Fin 2020 |

Chronogramme

| Étapes | Préparation | | | | |
|--|--------------------|------|-------|-----|------|
| | Février- Juin 2020 | | | | |
| | Février | Mars | Avril | Mai | Juin |
| COHORTE 1 | | | | | |
| 1. Pré-sélection de 2-3 délégations | | | | | |
| 2. Cartographie préliminaire pour choisir 2-3 microzones par secteur | | | | | |
| 3. Concertation locales/visites terrain | | | | | |
| 4. Validation des 40 micro-zones par CLD | | | | | |

Pour les cohortes 2 et 3 la même démarche sera appliquée, éventuellement ajustée en fonction des leçons apprises de la cohorte 1. La sélection s'effectuera en première année et donc entre juin 2020 et mai 2021.

Budget prévu (costab) Budget interne DRAS, CRSS et CRDA pour les visites de terrain, concertations, sélection et validation des 40 premières micro-zones dans 2 ou 3 délégations (Étapes 1 à 4 prévues de Mars -Mai 2020)

Sous Composante 1.1

Modernisation et gestion des Infrastructures sociales

Cette sous composante vise essentiellement l'amélioration de l'accès à l'eau potable par la réhabilitation des réseaux et l'extension des branchements individuels. Elle sera complétée par des actions de renforcement de capacités (SC1.2 et 1.3) ainsi que par des actions de désenclavement financées dans la sous-composante 2.1 et qui permettront de faciliter l'accès aux micro-zones ainsi que leur lien au marché.

L'accès à l'eau potable est un élément clé de l'émancipation des femmes et des jeunes filles qui doivent passer actuellement parfois plusieurs heures à la collecte d'une eau, souvent non potable. Ceci est également crucial dans l'amélioration de la nutrition des ménages.

Dans les zones rurales du Gouvernorat de Kairouan, 52% des ménages ont un branchement individuel contre 67% dans l'ensemble du Gouvernorat.

Cette sous-composante soutiendra l'utilisation durable de la ressource en eau qui selon les scénarios climatiques voit sa disponibilité diminuer dans le temps, et freinera le phénomène de raccords anarchiques observés dans le Gouvernorat.

La gestion des infrastructures liées à l'eau potable est confiée à des groupements de développement agricole (GDA) dans le cadre d'un contrat de gestion avec le CRDA. Les bénéficiaires paient aux GDA la consommation de l'eau sur la base d'un tarif couvrant les frais de fonctionnement et de l'entretien du réseau. Grâce aux interventions du programme de graduation, les usagers dégageront des revenus qui amélioreront leur solvabilité pour couvrir ces frais. La durabilité du fonctionnement des SAEP dépend essentiellement du niveau de la prise en charge de leur gestion/exploitation par les GDA. Les GDA « eau potable » recevront un appui spécifique du projet pour améliorer les conditions de gestion/exploitation/entretien des systèmes d'AEP et assurer leur viabilité sur le long terme (voir sous-composante 2.2). Les usagers seront sensibilisés aux bonnes pratiques d'utilisation de l'eau et d'hygiène.

Sélection des SAEP

Le projet a programmé la réhabilitation de 14 SAEP au total.

Un budget disponible de 2 M DTN permettra aussi l'extension de quelques sites (2 à 4 en fonction des coûts d'extension).

Le CRDA, sur la base des PDP déjà réalisés, a déjà sélectionné les 10 premiers sites à réhabiliter et listés ci-dessous :

Tableau 3 : Liste des 10 premiers SAEP à réhabiliter par tranche

| Sites de SAEP | Tranches |
|-----------------------|---|
| 1. Mselsel | Tranche 1 |
| 2. El Ong | |
| 3. Errahma | |
| 4. Rhima-Ouled El Haj | |
| 5. Boudabbouz | Tranche 2 et SAEP sélectionnés pour réhabilitation et extension |
| 6. Ksar Lemsas | |
| 7. El Alia | |
| 8. Ariba | Tranche 3 et SAEP sélectionnés pour réhabilitation et extension |
| 9. Serja | |
| 10. Dbabcha | |

Le processus de sélection des 4 nouveaux sites et des zones d'extension permettra de cibler en priorité les microzones non encore couvertes préalablement ou par les 10 premiers sites.

L'objectif est de desservir l'ensemble des microzones sélectionnées par le projet. Dans le cas où le budget n'est pas suffisant, sélectionner en priorité les SAEP desservant le plus grand nombre de ménages puis rechercher des financements complémentaires ou proposer des réallocations budgétaires permettant l'accès à l'eau potable aux familles des microzones.

Le projet prévoit l'équipement photovoltaïques pour 4 systèmes de pompage existants. Le choix des sites à équiper se fera en cours de projet.

Les formations sont effectuées par l'arrondissement de la Gestion des Systèmes Hydrauliques (GSH) avec le soutien du prestataire de services financé par le budget de la composante 2.2 (renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations).

Fiche n. 2 : Adduction en Eau Potable (SAEP)

| | |
|------------------------------|--|
| Sous composante : | 1.1 Modernisation et gestion des Infrastructures sociales |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome 1: Amélioration des conditions de vie des familles nécessiteuses |
| Indicateur de performance | Effet : Pourcentage des familles bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs conditions de vie <ul style="list-style-type: none">• Au moins 20% des Familles Nécessiteuses (FN) à la mi-parcours en Juin 2023, soit au moins 420 FN• Au moins 75% des Familles nécessiteuses soutenues à la fin du projet en Juin 2026, soit au moins 1575 FN |
| Produit attendu | Output 1.1: Amélioration de l'accès à l'eau potable |
| Indicateur de performance | Au moins 4500 ménages ont un accès direct à l'eau potable à la fin du projet en Juin 2026 (1350 ménages à mi-parcours en Juin 2023) |

Le processus de sélection sera organisé de la façon suivante :

- 1- Liste des micro-zones sélectionnées
- 2- Vérification de la couverture en SAEP dans les micro-zones sélectionnées. L'évaluation des besoins en eau dans les micro-zones se fera sur la base des facteurs suivants : taux de perte et nature des conduites dans les SAEP existants, extensions nécessaires pour desservir la population des micro-zones, absence de travaux récents.
- 3- Etablissement d'une liste des micro-zones où les besoins en réhabilitation /extension sont confirmés
- 4- Classement des zones NON desservies par ordre de nombre de ménages concernés par une réhabilitation ou extension du SAEP
- 5- Sélection des SAEP desservant le plus grand nombre de ménages.

Étapes de la mise en œuvre et responsabilité

| Num. | Description des étapes | Responsabilité | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|------|---|--|----------------------|---|
| | Réalisation des 10 derniers PDP | CRDA | | Mai 2020 |
| 1 | Planning - Sélection des sites | CRDA | UGO | Fin 2020 |
| 2 | Planning - Planification du phasage | CRDA | UGO | Fin 2020 |
| 3 | Études - Appel d'offre études techniques | CRDA | UGO | Fin 2020 |
| 4 | Études - Recrutement bureaux d'études | CRDA | UGO | Moitié 2021 |
| 5 | Études - Réalisation des études | Bureaux d'étude | CRDA | A partir moitié 2021 |
| 6 | Études - Contrôle des études | CRDA | UGO | |
| 7 | Travaux – Appel d'offre travaux | CRDA | UGO | Début 2021 |
| 8 | Travaux – Recrutement entreprises privées | CRDA | UGO | |
| 9 | Travaux – Réalisation des travaux | Entreprises privées | UGO | 3 tranches : T1 : mi 2021 T2 mi 2022 et T3 mi 2023 |
| 10 | Supervision des travaux – Appel d'offre supervision | CRDA | UGO | Selon 3 tranches de travaux |
| 11 | Supervision des travaux – Recrutement bureaux d'études | CRDA | UGO | Selon 3 tranches de travaux |
| 12 | Supervision des travaux – Réalisation de la supervision | Bureau d'étude Supervision | CRDA | Selon 3 tranches de travaux |
| 13 | Réception des travaux | CRDA | UGO | Selon 3 tranches de travaux |
| 14 | Formation GDA | Arrondissement gestion systèmes hydrauliques | Prestataire comp 2.2 | Selon 3 tranches de travaux |
| 15 | Contrat de gestion | CRDA | GDA | Selon 3 tranches de travaux |
| 16 | Entretien des SAEP | GDA eau potable | CRDA | Continu |

Chronogramme

Les travaux sont prévus en 3 tranches : la tranche 1 (T1) démarre mi-2021, la tranche 2 (T2) mi-2022 et la tranche 3 (T3) mi 2023.

| | Prép | Année 1 | | Année 2 | | Année 3 | | Année 4 | | Année 5 | | Année 6 | | |
|--------|------|---------|------|---------|---|---------|---|---------|---|---------|---|---------|---|--|
| Étapes | 2020 | 2020 | 2021 | 2022 | | 2023 | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | Resp. |
| PDP | x | | | | | | | | | | | | | CRDA |
| 1 | | x | x | | | | | | | | | | | CRDA |
| 2 | | | x | | | | | | | | | | | CRDA |
| 3 | | | | | | | | | | | | | | CRDA |
| 4 | | | x | | | | | | | | | | | CRDA |
| 5 | | | | x | x | | | | | | | | | Bureaux d'étude |
| 6 | | | | x | x | | | | | | | | | CRDA |
| 7 | | | x | | | | | | | | | | | CRDA |
| 8 | | | | x | | | | | | | | | | CRDA |
| 9 | | | | T1 | | T2 | | T3 | | | | | | Entreprises privées |
| | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | |
| 10 | | | | | | | | | | | | | | CRDA |
| 11 | | | | | | | | | | | | | | CRDA |
| 12 | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | Bureau d'étude Supervision |
| 13 | | | | | x | | | x | | | x | | | CRDA |
| 14 | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | Arrondissement gestion systèmes hydrauliques |
| 15 | | | | | x | | | x | | | x | | | CRDA |
| 16 | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | GDA eau potable |

Budget prévu (costab) : Feuille 1.1

| A. Amélioration de l'accès à l'eau potable | Unités | Cout Unitaires | Budget (,000 DTN) | Financement |
|--|---------------|-----------------------|--------------------------|----------------------|
| Etudes techniques | 1 | 85 | 272 | FIDA (100%) |
| Contrôle des travaux | 2 | 109 | 726 | FIDA (100%) |
| Réhabilitation de systèmes d'AEP /a | 14 | 206 | 9 621 | FIDA (100%) |
| Extensions de systèmes d'AEP existants /b | 1 | 600 | 2 001 | FIDA (100%) |
| Total A | | | 12620 | FIDA (100%) |
| B. Equipement photovoltaïque pour les forages existants d'AEP | 4 | 15 | 202 | FIDA (100%) |
| Total 1.1 | | | 12 622 | FIDA (100%) |

Sous Composante 1.2

Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés

La sous-composante 1.2 vise le renforcement des capacités des familles nécessiteuses bénéficiant du PNAFN et des familles à revenu limité, dans les micro-zones identifiées par le projet selon l'approche de graduation décrite ci-dessus.

Afin de mettre en œuvre cette sous-composante, un programme de coaching des familles nécessiteuses selon la méthodologie GALS (Gender Action Learning System) sera piloté par les animateurs de l'UTSS et de la DRAS, qui seront formés à cette approche dès le début du projet. GALS est une méthodologie d'autonomisation communautaire qui utilise les principes de l'inclusion pour améliorer les revenus, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes vulnérables en respectant l'équité de genre.

Ensuite, les ménages défavorisés bénéficieront de formations en termes de gestion de la vie quotidienne (*life skills*), des formations d'alphabétisation et d'éducation nutritionnelle, d'éducation financière et des formations techniques en lien avec les AGR (cf. composante 1.3).

Le renforcement des capacités des familles ciblées inclura également une sensibilisation au changement climatique et à ses effets sur les ressources naturelles.

Le projet prévoit également en complément l'habilitation de :

- **Trois centres d'éducation préscolaires** (jardins d'enfants) qui permettent l'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants, l'éducation nutritionnelle des parents, et qui allègent la charge de travail des mères et des jeunes filles en diminuant la garde des enfants en âge préscolaire
- **Deux télé-centres** sur le modèle déjà utilisé par l'UTSS dans d'autres Gouvernorats, soit un centre géré par un facilitateur qui aide les demandeurs d'emploi à s'informer, se former et à se connecter à des opportunités d'emplois. Le télécentre donne aux populations éloignées, particulièrement aux jeunes, en particulier aux jeunes filles et aux femmes qui se déplacent moins, un accès approprié aux nouvelles technologies et ouvre ainsi de nouvelles perspectives de formation, d'information, de communication et de mise en réseau pour faciliter l'accès à l'emploi.

Un système spécifique de suivi et d'évaluation des résultats de la graduation permettra de vérifier les progrès de familles nécessiteuses vers leur autonomisation.

Des mécanismes de règlement des griefs seront créés pour garantir que les membres de la communauté disposent d'un moyen de contester la sélection des ménages ciblés par erreur. Les mécanismes de règlement des griefs seront également un moyen de corriger les erreurs d'inclusion ou d'exclusion, d'enquêter indépendamment sur les plaintes et d'ajuster la liste des cibles en conséquence.

Mise en œuvre de la sous-composante 1.2

L'UTSS mobilisera son personnel existant et recrutera des animateurs de graduation supplémentaires qui apporteront un soutien rapproché et régulier aux familles nécessiteuses. L'équipe mobilisée par l'UTSS comprendra donc un total de 18 animateurs : 4 personnels de l'UTSS, 14 animateurs de graduation recrutés pour le projet.

La Direction Régionale des Affaires Sociales (DRAS) supervisera la mise en œuvre des interventions de l'approche de «graduation».

Le responsable de l'inclusion sociale de l'UGO supervisera l'exécution du programme et assurera la liaison entre les spécialistes techniques, le personnel sur le terrain et les prestataires de services externes.

Compte tenu du caractère novateur de l'approche, une **assistance technique internationale** sera recrutée dès le début du projet pour appuyer la mise en œuvre et le suivi du programme dans les domaines suivants : (i) élaboration de la méthodologie détaillée et du **manuel de graduation**, (ii) Développement du cadre de suivi et des indicateurs (iii) Formation des formateurs pour les agents de graduation de la DRAS et UTSS (iv) Gestion des connaissances et apprentissage.

La mise en œuvre de la composante nécessitera une phase de préparation comportant quatre activités principales :

- L'affinage de l'approche qui nécessitera le recrutement d'une assistance technique
- La planification opérationnelle des activités par cohorte
- La formation des animateurs
- La sensibilisation de la communauté à l'approche après la sélection des microzones par secteur.

Ensuite les activités de graduation seront mises en œuvre dans les microzones au profit des familles nécessiteuses et des familles à revenu limité.

Les 3 centres d'éducation préscolaires et les 2 télécentres seront créés en parallèle.

| | |
|---|---|
| Fiche n. 3 : Coaching graduation, mise en œuvre de la sous-composante 1.2 Sous composante : | 1.2 Renforcement des capacités des ménages |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome 1 : Amélioration des conditions de vie des familles nécessiteuses |
| Indicateur de performance | Effet : Pourcentage des familles bénéficiaires déclarant une amélioration de leurs conditions de vie <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 20% des Familles Nécessiteuses (FN) à la mi-parcours en Juin 2023, soit au moins 420 FN • Au moins 75% des Familles nécessiteuses soutenues à la fin du projet en Juin 2026, soit au moins 1575 FN |
| Produit attendu | Output 1.2: Suivi rapproché et individualisé des familles |
| Indicateur de performance | Produit : Nombre de familles bénéficiant d'un coaching et de l'approche GALS : Au moins 2100 ménages à la fin du projet en Juin 2026 |

Étapes de la mise en œuvre et responsabilités

| Num. | Description des étapes | Responsabilité | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|------|--|----------------|--------------------------|----------------------------------|
| 1 | Recrutement de l'AT graduation | UTSS | CRDA | Sept 2020 |
| 2 | Préparation méthodologie, outils graduation et S/E | UTSS | DRAS, AT graduation, UGO | Déc. 2020 |
| 3 | Etude de référence | | DRAS, AT graduation, UGO | Déc. 2020 |
| 4 | Recrutement des animateurs | UTSS | DRAS, AT graduation, UGO | Déc2020 |
| 5 | Formation des animateurs | UTSS | DRAS, AT graduation, UGO | Janv 2021 |
| 6 | Sensibilisation des communautés | UTSS | DRAS, AT graduation, UGO | Janv 2021 |
| 7 | Mise en œuvre du programme de graduation | UTSS | DRAS, AT graduation, UGO | Continu à partir de Janvier 2021 |
| 8 | Suivi et évaluation de la graduation (fiche#8) | UTSS | DRAS, AT graduation, UGO | Continu à partir de Janvier 2021 |

Lien avec les autres composantes du projet

Le processus de graduation se comprend en complémentarité avec les autres composantes du projet :

- Composante 1.1 : Adduction d'eau potable
- Composante 1.3 : AGR
- Composante 2.1 ; Désenclavement et CES (plantation de cactus, citernes)
- Composante 2.2 : Renforcement des capacités des organisations de producteurs

- Composante 2.3 : Partenariat d'affaires pour les AGR dégageant un surplus commercialisable

Lien avec les autres initiatives

Le programme de graduation fait le lien entre les besoins des familles nécessiteuses et les autres projets et initiatives en cours ou à venir notamment :

- L'initiative « Ahmini » qui vise à fournir la sécurité sociale aux femmes rurales démunies par des cotisations quotidiennes par téléphone via la plateforme : <https://ahmini.net/>
- Les initiatives pour l'emploi et l'entrepreneuriat rural
- Les initiatives de soutien aux organisations féminines
- Les initiatives d'inclusion financière.

Chronogramme

| | Pré-Projet | Phase préparatoire Graduation | Mise en œuvre Graduation | Responsable |
|--|-------------------|-------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------|
| Étapes | Février-Juin 2020 | Juillet 2020-Décembre 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | |
| Sélection des microzones de la cohorte 1 | x | x | | | | | | |
| Recrutement de l'AT graduation | | x | | | | | | UTSS |
| Méthodologie et outils graduation | | x | | | | | | UTSS |
| Etude de référence | | x | | | | | | UTSS |
| Recrutement des animateurs | | x | | | | | | UTSS |
| Formation des animateurs | | x | | | | | | UTSS |
| Sensibilisation des communautés | | x | x | x | x | x | x | UTSS |
| Mise en œuvre du programme de graduation | | x | x | x | x | x | x | UTSS |
| Suivi et évaluation de la graduation (fiche#8) | | x | x | x | x | x | x | UTSS |

Contenu de la phase préparatoire

Évaluation de la vulnérabilité et affinage de l'approche

Ce travail sera réalisé avec l'appui de l'AT international au cours du 2^{ème} semestre 2020.

Des évaluations rigoureuses doivent identifier les vulnérabilités, besoins et opportunités clés disponibles pour les familles nécessiteuses, dans leur environnement local dans les micro-zones ciblées. Cela permettra d'affiner la conception des interventions et d'identifier les liens appropriés pour répondre aux besoins des familles nécessiteuses dans chacun des quatre piliers de la remise des diplômes.

Une évaluation de la vulnérabilité décrit les familles nécessiteuses, les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées et les mécanismes d'adaptation qu'elles utilisent, en identifiant les caractéristiques et les problèmes au niveau du ménage, tels que les niveaux de sécurité alimentaire et de nutrition, la conscience sociale, l'alphabétisation, la base de compétences, la santé, le handicap et prévalence de la violence sexiste, du travail des enfants ou du mariage précoce. L'évaluation doit être désagrégée par sexe et par âge. L'évaluation de la vulnérabilité tiendra compte des capacités existantes des familles nécessiteuses et des familles à revenu limité et des opportunités potentielles adaptées à leurs compétences. Celles-ci sont ensuite utilisées pour élaborer des modules de formation sur le renforcement des capacités adaptés aux quatre piliers, données par les animateurs lors des visites dans les ménages et les groupes et des campagnes de sensibilisation à l'échelle de la communauté.

Pour mener les évaluations, on peut utiliser des méthodes standard telles que des discussions de groupe, des entretiens avec des informateurs clés et des enquêtes auprès des ménages. Les principaux types d'évaluations sont les suivants :

- Les analyses de contexte examinent le contexte général, y compris la situation politique, sociale, économique et environnementale et les visions du monde, ainsi que leur influence sur les opportunités et la résilience des familles nécessiteuses et de leurs enfants. L'analyse examine des facteurs tels que le changement climatique, l'instabilité politique, l'accessibilité des marchés et la prévalence de la criminalité, entre autres. Ils aident également à identifier les instruments de protection sociale, les systèmes et institutions financières et les facteurs affectant l'accès aux services essentiels pour les familles nécessiteuses.
- L'évaluation de la vulnérabilité décrit les familles nécessiteuses, les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées et les mécanismes de gestion qu'elles utilisent. Ils identifient les caractéristiques et les problèmes au niveau des ménages tels que les niveaux de sécurité alimentaire et de nutrition, la conscience sociale, l'alphabétisation, les compétences, la santé, le handicap et la prévalence de la violence sexiste, du travail des enfants ou du mariage précoce. L'évaluation doit être désagrégée par sexe et par âge, et devrait être axée sur les vulnérabilités des enfants et leurs besoins tout au long du cycle de développement. L'évaluation de la vulnérabilité devrait prendre en compte les capacités existantes des familles nécessiteuses et les opportunités potentielles offertes aux familles nécessiteuses.

- L'analyse de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale examine les obstacles à un accès équitable et inclusif aux ressources et aux opportunités au sein d'un ménage, d'une communauté et de la société. Il examine en quoi les normes, attitudes, comportements et pratiques socioculturels affectent les droits économiques, sociaux, humains et politiques des personnes, et cherche à trouver des moyens de transformer les systèmes discriminant ou excluant un groupe social particulier.
- L'évaluation des moyens d'existence et des marchés recueille des informations clés sur les moyens d'existence existants et potentiels, les institutions, les politiques, les marchés et les risques qui affectent les stratégies d'existence des familles dans le besoin. L'analyse du marché devrait répertorier les opportunités de moyens de subsistance et inclure des informations pertinentes sur les prix, le volume et la qualité. Des facteurs tels que la demande, la concurrence, la saturation du marché, les services, les réglementations et les politiques régissant le marché sont également pris en compte. En outre, l'évaluation devrait inclure la dynamique de genre, car les hommes et les femmes peuvent accéder aux marchés et en faire l'expérience différemment, en ce qui concerne la possession et la gestion des AGR.
- La cartographie des parties prenantes fournit une vue d'ensemble des acteurs clés dans les initiatives de protection sociale, de moyens de subsistance, d'inclusion financière et d'autonomisation sociale. La cartographie des parties prenantes est également utilisée lors de la phase de planification pour identifier des partenaires potentiels pour la mise en œuvre de la remise des diplômes.

Planification opérationnelle

Pendant la phase de planification, le personnel de **la DRAS, de l'UTSS et du CRDA élaborera conjointement avec l'appui de l'AT international un plan de programme indiquant le moment opportun pour mettre en œuvre chaque intervention en utilisant une approche soigneusement séquencée au lieu de les lancer tous en même temps**. Cela permet aux participants des familles nécessiteuses, dont beaucoup n'ont jamais géré leurs moyens de subsistance, de renforcer progressivement leurs capacités et leur résilience.

Comme indiqué ci-dessus, un ensemble d'interventions aidera les ménages à sortir de l'extrême pauvreté. Le séquençage des interventions doit suivre une voie logique pour développer la capacité d'un ménage et renforcer sa résilience. La séquence des interventions varie selon le contexte et le groupe cible. Les considérations clés comprennent:

- La sensibilisation de la communauté devrait être le premier point d'entrée avant toute activité de mise en œuvre.
- À l'aide d'un calendrier saisonnier, cartographier tous les événements clés qui affecteront le transfert d'actif. Planifiez d'autres activités, telles que la formation, de manière à ce qu'elles coïncident avec des périodes critiques, telles que la plantation de semences pour les moyens de subsistance agricoles.
- Les transferts d'actifs des AGR devraient avoir lieu le plus tôt possible et au plus tard dans les trois mois suivant la sélection des participants. Cela permet aux participants de commencer à générer des revenus et de diversifier leurs revenus dans le cycle de programme.

- Le soutien à la consommation ou l'aide monétaire du PNAFN garantira la satisfaction des besoins essentiels et servira de tampon pendant que les moyens de subsistance commencent à générer des revenus.
- Mettre en œuvre la composante de soutien à l'épargne dans les trois premiers mois pour permettre aux participants de prendre l'habitude d'épargner. Toutefois, le seuil doit être faible au début pour ne pas alourdir les participants.

Du point de vue de la mise en œuvre, un plan de programme permet au personnel de renforcer ses capacités et d'allouer ses ressources humaines et financières afin de garantir la mise en œuvre efficace de cette approche intensive et complexe.

Formation des animateurs

Un programme de formation de formateurs sera mis au point avec l'appui de l'AT internationale.

La formation sera dispensée aux agents et animateurs et couvrira l'approche de « graduation », les interventions du programme dans les quatre piliers et leur intégration, les rôles et responsabilités des membres du personnel, l'accent étant mis en particulier sur le rôle du personnel de terrain en tant qu'animateur et sur ce que ce poste implique.

La formation du personnel du programme aura lieu avant les opérations sur le terrain du programme dès janvier 2021.

Sensibilisation de la communauté

La communauté locale est essentielle pour garantir que les plus pauvres d'entre eux progressent et soient bien intégrés dans la société. La sensibilisation de la communauté est d'abord nécessaire pour faire accepter l'approche de « graduation » et clarifier toute idée fautive ou préoccupation. Il est important pour le personnel d'obtenir l'assentiment de membres respectés tels que les anciens, les chefs ou les chefs religieux, ainsi que les plus vulnérables.

Le personnel de terrain devra faire participer les membres de la communauté aux activités suivantes :

- Promouvoir la compréhension des objectifs de l'approche de « graduation », de sa raison d'être et des interventions prévues.
- Partager des informations sur les partenaires et les programmes impliqués, ainsi que sur les rôles et les responsabilités.
- Insister sur le rôle que les membres de la communauté peuvent jouer pour aider les plus pauvres.
- Faire comprendre l'importance du ciblage et le fonctionnement du processus de sélection.

Mise en œuvre de la Graduation des familles nécessiteuses

Comme mentionné ci-dessus, un ensemble d'interventions sera soutenu pour chacun des quatre piliers de l'approche de mobilité ou d'ascension économique et sociale (protection sociale, promotion des AGR, inclusion financière et autonomisation sociale). Cela se fera de manière intégrée et séquencée avec le soutien intensif d'un coach sur une période de 24 mois.

Les familles nécessiteuses participant aux AGR bénéficieront de plusieurs formations tout au long du programme afin de leur donner les compétences et la mentalité nécessaires pour sortir de la pauvreté et renforcer leur résilience face au changement climatique. Ces formations comprendront une formation sur les compétences de base, la sensibilisation au changement climatique, les pratiques de gestion durable des ressources naturelles et l'éducation financière.

Comme indiqué précédemment, une évaluation de la vulnérabilité sera réalisée afin de déterminer les principaux problèmes de santé, de gestion des ressources sociales et naturelles affectant les familles nécessiteuses. Sur cette base, un programme approprié sera élaboré. La formation sera dispensée par le biais de réunions de groupe bihebdomadaires ou mensuelles, puis renforcée par des visites aux ménages bihebdomadaires ou mensuelles par le personnel de terrain du programme. Les formations seront complétées par l'utilisation de supports de communication, tels que des illustrations et des tableaux à feuilles mobiles, qui aident les ménages illettrés à comprendre et à conserver les informations. Des campagnes et des formations supplémentaires sur les compétences de base, la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique à l'échelle de la communauté seront organisées pour le groupe plus large des 5 600 ménages à revenu limité.

Les formations seront dispensées sur une base bimensuelle ou mensuelle aux 2 800 familles nécessiteuses bénéficiaires du programme AGR par l'intermédiaire des animateurs. Des campagnes de sensibilisation seront organisées à l'intention des 5 600 familles à revenu limité sur des thèmes liés à l'alphabétisation, à l'éducation nutritionnelle et à la fourniture de services des centres d'éducation préscolaire et les télécentres, etc. Les activités seront mises en œuvre de manière séquentielle, selon les cohortes définies au début du projet.

Le déroulé des formations, développé avec l'appui de l'AT international comme indiqué ci-dessus, commencera avec la cohorte 1 début 2021. Des fiches seront développées pour chacune des formations apportées aux familles, à l'image de celle développé ci-dessous pour l'éducation financière.

L'équipe au niveau central mise à disposition par l'UTSS est constituée d'un Chef de projet (mi-temps) et un Coordinateur (temps partiel) tous deux pris en charge à 100% par les fonds propres de l'UTSS. Un responsable technique à plein temps est co-financé à 50% par l'UTSS et à 50% par le prêt du FIDA

L'équipe régionale est constituée d'un administrateur /gestionnaire à temps partiel, d'un coordinateur à mi-temps et d'un agent comptable (temps partiel) : ces trois postes sont financés à 100% par l'UTSS

L'équipe locale de graduation est constituée de 14 animateurs recrutés à temps complet par l'UTSS pour le projet et financés à 100% par le prêt du FIDA et six coordinateurs locaux et accompagnateurs mobilisés à 60% (soit l'équivalent de 4 personnes à temps plein)

Budget prévu (costab) pour l'accompagnement à la graduation des FN est de 4,325 millions de Dinar Tunisien

Ce budget ne comprend pas les actions d'inclusion financière traitée dans la fiche #4

| Rubriques | Unité | Années du projet | | | | | | Qtés | Cout unitaire Hors imprévus (,000 DTN) | Budget y.c imprévus (,000 DTN) | Financement |
|--|---------|------------------|------|------|------|------|---|----------|--|--------------------------------|---------------------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| 1. Equipe Centrale | | | | | | | | | | | |
| Chef du projet /a | h/mois | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | - | 30 | 4 | 119 | UTSS (100%) |
| Coordinateur /b | h.mois | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,4 | - | 12 | 4 | 48 | UTSS (100%) |
| Responsable technique | h.mois | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | - | 60 | 3 | 183 | FIDA (50%); UTSS (50%) |
| Sous total 1 | | | | | | | | | | 350 | |
| 2. Equipe régionale | | | | | | | | | | | |
| Administrateur /gestionnaire /c | h.mois | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,4 | 2,4 | - | 12 | 4 | 48 | UTSS (100%) |
| Coordinateur /d | h.mois | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | - | 30 | 3 | 91 | UTSS (100%) |
| Agent comptable /e | h.mois | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | - | 15 | 3 | 46 | UTSS (100%) |
| Sous total 2 | | | | | | | | | | 185 | |
| 3. Equipe Locale | | | | | | | | | | | |
| Animateurs /f 14 pers. | h.mois | 168 | 168 | 168 | 168 | 168 | - | 840 | 3 | 2 558 | FIDA (100%) |
| Coordinateurs locaux et accompagnateurs | h.mois | 43,2 | 43,2 | 43,2 | 43,2 | 43,2 | - | 216 | 3 | 658 | UTSS (100%) |
| Sous total 3 | | | | | | | | 4 | | 3 216 | |
| 4. Mobilisation des locaux (points focaux) | Local | - | 7 | - | - | - | - | 7 | 46 | 350 | UTSS (100%) |
| 5. Formations et Renforcement des capacités | Forfait | - | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 4 | 49 | 224 | FIDA (100%) |
| Total | | | | | | | | | | 4325 | |

- \a Mise à la disposition du projet à moitié du temps (50%)
- \b Mise à la disposition du projet à 20% du temps
- \c Mise à la disposition du projet à 20% du temps
- \d Mise à la disposition du projet à moitié du temps (50%)
- \e Mise à la disposition du projet à 25% du temps
- \f 14 animateurs
- \g 6 accompagnateurs- cette équipe sera mise à la disposition du projet à 60% (équivalent à 4 personnes à temps plein)

Le budget d'assistance technique pour l'accompagnement et le suivi de la graduation, ainsi que les frais de fonctionnement, logistique et audits se monte à 3,195 millions de Dinar

| Rubriques | Unité | Années du projet | | | | | | Qtés | Cout unitaire Hors imprévus (,000 DTN) | Budget y.c imprévus (,000 DTN) | Financement |
|---|------------|------------------|-----|-----|-----|-----|-----|------|--|--|-------------------------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| Support AT et fonctionnement | | | | | | | | | | | |
| Accompagnement et Suivi de la Graduation /o | Convention | - | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 1 | 1500 | 1 500 | ADAPT (40%); FIDA (60%) |
| Fonctionnement, logistiques et audits UTSS | Forfait | | | | | | | | | 1 695 | FIDA (100%) |
| Total | | | | | | | | | | 3 195 | |

Éducation financière

L'inclusion financière jouera un rôle essentiel en permettant aux familles de planifier leur avenir et de renforcer leur résilience économique. Ça développera les connaissances et les compétences de gestion financière des familles nécessiteuses, leur aptitude à utiliser une gamme de services disponibles et leur aptitude à appliquer leurs compétences et leurs connaissances à la gestion des chocs financiers. Celles-ci peuvent avoir des effets considérables sur les familles nécessiteuses en stabilisant leurs dépenses de consommation, en leur fournissant des moyens d'épargner de manière régulière et sécurisée et en leur donnant accès à un financement permettant de financer de petits investissements et les dépenses des ménages.

Une meilleure gestion financière aidera à terme les femmes et les hommes à subvenir aux besoins de leurs enfants et à investir dans leur avenir, contribuant ainsi à briser le cycle de la pauvreté. Les interventions d'inclusion financière comprendront la promotion d'une culture de l'épargne, l'éducation financière et l'accès aux services de microcrédit et d'épargne formelle dans la mesure du possible.

Fiche n. 4: Inclusion Financière

| | |
|------------------------------|---|
| Sous composante : | 1.2 Renforcement des capacités des ménages |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome1: Nombre d'AGR viables après 2 ans |
| Produit attendu | Output 3.2: Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales |
| Indicateur de performance | <p>Nombre de personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1500 à la mi-parcours en Juin 2023 • 3800 à l'achèvement du projet en Juin 2026 |

Le projet appuiera la mise en place d'un programme d'inclusion financière proposé pour améliorer la gestion des revenus et des risques des familles, ainsi que l'autonomisation financière des ménages. Les interventions comprendront des sessions d'éducation financière et l'accès à des mécanismes d'épargne formelle, afin de faciliter dans un second temps l'accès au micro-crédit. L'objectif est qu'en stabilisant leurs dépenses de consommation et en améliorant les moyens d'épargne régulière, les familles défavorisées parviennent à couvrir leurs dépenses et à financer de petits investissements.

Ciblage et sélection

Ciblage géographique :

L'inclusion financière visera en priorité les micro-zones définies comme cibles de la composante 1

Ciblage des ménages :

Les 2100 familles nécessiteuses, en particulier les jeunes et les femmes qui mettront en œuvre des AGR dans le cadre de la composante 1.3, ainsi que les familles à revenu limité dans les micro-zones

Étapes de la mise en œuvre et responsabilité

| Num. | Description des étapes | Resp. | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|------|---|-------|---------------------------|--|
| 1 | Recrutement de l'AT perlée « Inclusion financière » | UTSS | CRDA | Fin 2020 |
| 2 | Méthodologie et formation du personnel de terrain | UTSS | IMF, AMC et AT perlée | Mars 2021 |
| 3 | Formation des ménages cibles | UTSS | IMF, AMC et AT perlée | Continu à partir d'Avril 2021 |
| 4 | Suivi de l'inclusion financière | UTSS | IMF, AMC et AT graduation | Continu à partir la 2 ^{ème} année |

Cette activité est incluse dans la convention entre CRDA et UTSS

| Chronogramme | Prép | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Resp. |
|---|-------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|-------|
| Étapes | Février-Juin 2020 | Juin 2020- Juin 2021 | Juin 2021- Juin 2022 | Juin 2022- Juin2023 | Juin 2023- Juin 2024 | Juin 2024- Juin2025 | Juin 2025- Juin 2026 | |
| Recrutement de l'AT perlée inclusion financière | | x | | | | | | UTSS |
| Methdologie d'inclusion financière | | x | | | | | | UTSS |
| Formation des ménages cible | | x | x | x | x | x | | UTSS |
| Suivi | | | x | x | x | x | x | UTSS |

Budget prévu (costab) : feuille 1.2

Le budget prévu pour l'inclusion financière est de 518 000 Dinar, couvert par le prêt du FIDA et réparti comme suit :

| Rubriques | Unité | Années du projet | | | | | | Quantités | Cout unitaire Hors imprévus (,000 DTN) | Budget y.c imprévus (,000 DTN) | Financement |
|--|--------------|-------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|------------------|---|---|--------------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| Méthodologies et formations- | Forfait | - | 1 | 0,5 | - | - | - | 1,5 | 70 | 115,6 | FIDA (100%) |
| Co-financement de l'amélioration de l'accès aux services | Forfait | - | - | 1 | 1 | 1 | - | 3 | 74 | 258,7 | FIDA (100%) |
| AT perlée inclusion financière des FN/FRL | Forfait | - | - | 4 | 4 | 4 | - | 12 | 10 | 143,7 | FIDA (100%) |
| Total | | | | | | | | | | 518,0 | |

Un budget est prévu pour le co-financement de l'amélioration de l'accès aux services de micro-financement. Ce budget pourra être mobilisé pour co-financer les déploiements de personnel des IMF déjà présents dans la zone afin d'augmenter leur capacité de traitement des demandes de crédit des ménages cibles du projet (FN et FRL)

Les activités connexes à la graduation

Le projet soutiendra des actions visant à faciliter l'accès des groupes cibles prioritaires (FN et FRL) à certains services sociaux dans le cadre de partenariat avec les acteurs directement concernés. Ces activités viendront consolider les autres apports directs par le Projet et contribuer à améliorer la résilience de ces groupes cibles. Ces actions portent essentiellement sur :

- 1. Le soutien aux actions d'éducation préscolaires, d'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants et 'alphabétisation des femmes rurales**
- 2. La création de télécentres**

1. Le soutien aux actions d'éducation préscolaires, d'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants.

Il s'agit de contribuer à étendre le programme initié et mis en œuvre par l'UTSS dans d'autres gouvernorats, en partenariat avec le conseil régional et les communes.

Il s'agit de soutenir la création de trois centres d'éducation préscolaire, d'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants dans les zones rurales ciblées par le Projet. Il est proposé à ce stade de sélectionner des sites dans les Délégations de Chebika, Ain Jloula et Hajeb Layoun. Les lieux d'implantation seront sélectionnés en concertation avec les communes rurales concernées et les autorités locales en s'assurant qu'ils vont profiter aux enfants issus des familles pauvres (FN et FRL).

Dans ces centres, en plus de l'éducation préscolaire, les enfants bénéficieront de repas et d'un suivi régulier de leur santé (et hygiène) par des médecins conventionnés avec l'UTSS.

Les centres serviront également à l'organisation de sessions d'alphabétisation.

Les résultats attendus des actions d'éducation préscolaires, d'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants sont :

- 3 centres d'éducation préscolaire, d'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants appartenant aux FN et FRL sont créés et opérationnels durant le projet et après son achèvement et des cantines dans 11 centres existants
- 700 enfants de FN et FRL au moins bénéficieront des services prestés par ces centres
- 1000 femmes au moins bénéficieront de ces actions d'information et de sensibilisation en direction des FN et FRL (notamment celles qui vont bénéficier d'AGR).

Fiche n. 5 : Centres d'éducation préscolaires- La Nutrition

| | |
|------------------------------|---|
| Sous composante : | 1.2 Renforcement des capacités des ménages |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome 2 : Amélioration de la situation nutritionnelle des familles démunies |
| Indicateur de performance | Pourcentage des personnes ciblées qui ont amélioré leurs connaissances, attitudes et pratiques (CAP) en matière d'alimentation, d'alimentation, de soins et d'hygiène : <ul style="list-style-type: none"> • 20% des personnes ciblées à la mi-parcours en Juin 2023 et • 75% des personnes ciblées à la fin du projet en Juin 2026 |
| Produit attendu | Output 2.1: Education nutritionnelle des ménages et octroi d'un jardin maraîcher |
| Indicateur de performance | Produit : Nombre de ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition : 630 ménages à la mi-parcours en Juin 2023 et 2100 ménages à la fin du projet en Juin 2026 Au moins 1000 femmes |

Les actions d'éducation préscolaire, d'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants s'appuient sur le programme mis en œuvre par l'UTSS dans d'autres gouvernorats en partenariat avec le conseil régional et les communes.

Ciblage et sélection des actions de nutrition

Avant-projet, il y a 11 centres d'éducation préscolaire dans le gouvernorat de Kairouan dans les délégations suivantes :

| | Délégations cibles de IESS | Centres d'éducation préscolaire existants | Nouveaux centres prévus par IESS |
|----|------------------------------|---|----------------------------------|
| 1 | Chebika | 0 | 1 |
| 2 | Sbikha | 1 | |
| 3 | Haffouz | 1 | |
| 4 | Hajeb El Ayoun | 0 | 1 |
| 5 | El Alaa | 1 | |
| 6 | Ain Jloula | 0 | 1 |
| 7 | Oueslatia | 1 | |
| | Délégations hors projet IESS | | |
| 8 | Echara | 1 | |
| 9 | Bouhaj La | 1 | |
| 11 | Nasrallah | 1 | |
| 12 | Kairouan Sud | 2 | |
| 13 | Kairouan Nord | 2 | |
| | Nbre de Centres | 11 | 3 |

Le nombre de centres d'éducation préscolaire dans le Gouvernorat passera de 11 actuellement à 14 après projet.

Les centres d'éducation préscolaires seront implantés dans les délégations cibles du projet où il n'a pas encore de centre : Echibika, Hajeb El Ayoun, Ain Jloula

Les centres d'éducation préscolaires seront implantés dans les délégations cibles du projet pour servir au mieux les Familles nécessiteuses dans les micro-zones sélectionnées

Critères de sélection des délégations pour implantation des centres d'éducation préscolaire :

Les trois centres d'éducation préscolaire seront donc localisés dans trois délégations à sélectionner en fonction des critères suivants :

- Délégations où les problèmes de nutrition et d'analphabétisme sont les plus sévères
- Délégations où le projet a identifié avec les partenaires des bâtiments existants adaptés à l'établissement des centres

Les sites seront identifiés conjointement par la DRAS, le Commissariat Régional des Affaires de la Femme, de la Familles de l'Enfance et des Personnes Agée (CRAFFEPA), le CRDA et l'UTSS

Critères de sélection des sites d'installation des centres d'éducation préscolaire :

- Accessible par les populations cibles des micro-zones
- Statut foncier du terrain et propriété du bâti permettant un établissement durable du centre sans contestation
- Situation saine en terme environnemental : pas de risque d'érosion ou d'impact négatif sur les terrains avoisinants
- Conditions d'adduction d'eau et d'assainissement satisfaisante, connexion au réseau électrique assurée et présence d'un compteur pour faire fonctionner les équipements pédagogiques

Ciblage des ménages

1. Les 2100 familles nécessiteuses (toutes les FN dans les microzones)
2. Les femmes et les enfants membres de FN qui sont affectées par la malnutrition

| Étapes de la mise en œuvre et responsabilités Num. | Description des étapes | Responsabilité | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|--|--|----------------|-----------------------------|---|
| 1 | Sélection des 3 délégations où les centres d'éducation seront créés | DRAS | CRAFFEPA, le CRDA et l'UTSS | Mai 2020 |
| 2 | Sélection des sites pour les 3 centres d'éducation préscolaires | DRAS | CRAFFEPA, le CRDA et l'UTSS | Mai 2020 |
| 3 | Construction ou acquisition de locaux existants | UTSS | CRDA - DRAS | Sept 2021 |
| 4 | Mobilisation des éducatrices et prise en charge de 50% de leurs honoraires | UTSS | CRDA - DRAS | Sept 2021 |
| 5 | Équipement des centres | UTSS | CRDA - DRAS | Sept 2021 |
| 6 | Gestion des centres (existants et les 3 nouvellement créés) | UTSS | CRDA - DRAS | Continue à partir de la mise en service |

Cette activité est incluse dans la convention entre CRDA et UTSS

Chronogramme

| | Préparation* | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Responsable |
|--|-------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| Étapes | Février-Juin 2020 | Juin 2020-Juin 2021 | Juin 2021-Juin 2022 | Juin 2022-Juin 2023 | Juin 2023-Juin 2024 | Juin 2024-Juin 2025 | Juin 2025-Juin 2026 | |
| 1. Sélection de 3 délégations | x | | | | | | | DRAS |
| 2. Sélection des sites des 3 centres | x | | | | | | | DRAS |
| 3. Construction ou acquisition de locaux existants | | x | x | | | | | UTSS |
| 4. Mobilisation des éducatrices | | | x | | | | | UTSS |
| 5. Équipement des centres | | | x | | | | | UTSS |
| 6. Gestion des centres existants et | | | x | x | x | x | x | UTSS |

| | | | | | | | | |
|--------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| les 3 nouvellement créés | | | | | | | | |
|--------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|

Budget prévu (costab) : feuille 1.2

Le budget total prévu pour les activités d'alphabétisation des femmes dans les centres d'éducation préscolaire est de : 875,000 Dinar y compris les imprévus.

Nota Bene : ce budget est commun aux activités d'alphabétisation (voir Fiche #6)

Détail du budget prévu pour : Création des Centres Préscolaires

| Rubriques | Unité | Années du projet | | | | | | Quantités | Cout unitaire Hors imprévus (,000 DTN) | Budget y.c imprévus (,000 DTN) | Financement |
|--|---------|------------------|----|----|----|----|---|-----------|--|--------------------------------------|---------------------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| Mise à la disposition des locaux | Local | - | 3 | - | - | - | - | 3 | 9 | 30 | UTSS (100%) |
| Réhabilitation (aménagement) | Local | - | 2 | - | - | - | - | 2 | 28 | 59 | FIDA (100%) |
| Equipements | Lot | - | 3 | - | - | - | - | 3 | 46 | 149 | FIDA (100%) |
| Animatrices | h.mois | - | 72 | 72 | 72 | 72 | - | 288 | 1 | 281 | FIDA (50%); UTSS (50%) |
| Ouvrières | h.mois | - | 72 | 72 | 72 | 72 | - | 288 | 1 | 216 | FIDA (50%); UTSS (50%) |
| Equipement des cantines (appui nutritionnel) et suivi sanitaire /n | Jardin | - | - | 11 | - | - | - | 11 | 3 | 33 | FIDA (100%) |
| Formation/sensibilisation | Forfait | - | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 4 | 23 | 106 | FIDA (100%) |
| Total centres d'éducation préscolaire | | | | | | | | | | 875 | |

La mise à disposition des locaux est prise en charge par l'UTSS

La réhabilitation et l'aménagement des locaux ainsi que l'acquisition des équipements est prise en charge par le prêt du FIDA. Les équipements prévus sont : Chaises et tables, matériels informatiques et bureautiques, jeux, équipements de la cantine.

L'équipement des cantines pour les 11 jardins (centres) déjà existants est aussi couvert par le prêt du FIDA.

Le prêt du FIDA couvre les frais de formation et sensibilisation pendant 4 ans (de juin 2021 à mai 2025). A partir de Juin 2025 et au-delà de la clôture du projet, l'UTSS prendra en charge les frais de formation et sensibilisation.

Les salaires de 6 animatrices et de 6 ouvrières est prise en charge à 50% par le prêt du FIDA et à 50% par l'UTSS pour 4 ans (de juin 2021 à mai 2025).

A partir de Juin 2025 et au-delà de la clôture du projet, l'UTSS prendra en charge la gestion et les frais de fonctionnement des 3 centres d'éducation préscolaire, y compris les salaires de animatrices et ouvrières.

L'alphabétisation des femmes rurales

Le Programme régional d'alphabétisation dans le gouvernorat de Kairouan est mis en œuvre par la DRAS. Ce programme a concerné 138 bénéficiaires en 2018/2019 répartis dans neuf centres : 2 centres à Chebika ; 1 centre à Sbikha ; 1 centre à Haffouz ; 1 centre à HajebLayoun et 4 centres à El Alaa.

Le projet apportera l'appui à ce programme et l'étendra dans la mesure du possible dans les zones d'intervention du Projet en favorisant l'alphabétisation fonctionnelle en complémentarité et en relation avec des thèmes répondant aux besoins prioritaires des femmes, notamment dans le domaine de l'hygiène, l'éducation sanitaire et nutritionnelle, l'éducation financière pour la gestion des micro-projets. La priorité sera donnée aux FN bénéficiaires des AGR et des FRL intéressées.

Les trois nouveaux centres préscolaires créés dans les Délégations de Oueslatia, d'El Alla et de Sbikha où le taux d'analphabétisme est élevé serviront également de centres d'alphabétisation.

Le Projet contribuera aux actions suivantes :

- Information et sensibilisation des femmes et des jeunes appartenant aux FN et au FRL ainsi qu'à leur mobilisation pour adhérer et participer activement au programme d'alphabétisation
- Financement des équipements des locaux, la fourniture de petits matériels et équipements pédagogiques
- Soutien d'autres activités pouvant motiver les femmes (projection de documentaires, organisation des visites d'échange, séances d'animation).

Fiche n. 6 : Appui à l'alphabétisation

| | |
|------------------------------|--|
| Sous composante : | 1.2 Renforcement des capacités des ménages |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Amélioration des conditions de vie des familles nécessiteuses |
| Produit attendu | Output 1.2: Suivi rapproché et individualisé des familles |
| Indicateur de performance | Nombre de familles bénéficiant d'un coaching et de l'approche GALS : 2100 ménages en fin de projet |

Les actions d'alphabétisation sont menées en parallèle aux actions d'éducation préscolaire, d'amélioration de la nutrition et de la santé des enfants. L'alphabétisation des femmes s'appuie sur le programme mis en œuvre par la DRAS dans le Gouvernorat de Kairouan en partenariat avec le conseil régional et les communes.

Le projet vise à la création de 3 centres d'éducation préscolaire dans la zone du projet. Ces centres serviront aussi bien pour les actions d'alphabétisation que pour les actions de nutrition / sensibilisation santé et hygiène (voir Fiche #5).

Ciblage des ménages

3. Les 2100 familles nécessiteuses (toutes les FN dans les micro-zones)
4. Les femmes membres de FN qui sont affectées par l'analphabétisme

Étapes de la mise en œuvre et responsabilité

| Num. | Description des étapes | Responsabilité | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|------|--|----------------|-----------------------------|---|
| 1 | Sélection des 3 délégations où les centres d'éducation seront créés | DRAS | CRAFFEPA, le CRDA et l'UTSS | Mai 2020 |
| 2 | Sélection des sites pour les 3 centres d'éducation préscolaires | DRAS | CRAFFEPA, le CRDA et l'UTSS | Mai 2020 |
| 3 | Construction ou acquisition de locaux existants | UTSS | CRDA - DRAS | Sept 2021 |
| 4 | Mobilisation des institutrices et prise en charge de 50% de leurs honoraires | DRAS | CRDA – CRSS | Sept 2021 |
| 5 | Mobilisation des médecins conventionnés | UTSS | CRDA - DRAS | Sept 2021 |
| 6 | Equiper des centres | UTSS | CRDA - DRAS | Sept 2021 |
| 7 | Gestion des centres (existants et les 3 nouvellement créés) | UTSS | CRDA - DRAS | Continue à partir de la mise en service |

Cette activité est incluse dans la convention entre CRDA et UTSS

Chronogramme

| | Préparation* | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Responsable |
|--|-------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|-------------|
| Étapes | Février-Juin 2020 | Juin 2020- Juin 2021 | Juin 2021- Juin 2022 | Juin 2022- Juin2023 | Juin 2023- Juin 2024 | Juin 2024- Juin2025 | Juin 2025- Juin 2026 | |
| 1. Sélection de 3 délégations | | | | | | | | DRAS |
| 2. Sélection des sites des 3 centres | | | | | | | | DRAS |
| 3. Construction ou acquisition de locaux existants | | | | | | | | UTSS |
| 4. Mobilisation des institutrices | | | | | | | | UTSS |
| 5. Mobilisation des médecins conventionnés | | | | | | | | UTSS |
| 6. Equipement des centres | | | | | | | | UTSS |
| 7. Gestion des centres existants et les 3 nouvellement créés | | | | | | | | UTSS |

Budget prévu (costab) : feuille 1.2

Le budget total prévu pour les activités d'alphabétisation des femmes dans les centres d'éducation préscolaire est de : 875,000 Dinar y compris les imprévus.

Nota Bene : ce budget est commun aux activités de nutrition/santé/hygiène (voir Fiche #5)

Détail du budget prévu pour : Création des Centres Préscolaires

| Rubriques | Unité | Années du projet | | | | | | Qtés | Cout unitaire Hors imprévus (,000 DTN) | Budget y.c imprévus (,000 DTN) | Financement |
|--|---------|------------------|--------|--------|--------|--------|---|------|--|--------------------------------------|------------------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| Mise à la disposition des locaux | Local | - | 3 | - | - | - | - | 3 | 9 | 30 | UTSS (100%) |
| Réhabilitation (aménagement) | Local | - | 2 | - | - | - | - | 2 | 28 | 59 | FIDA (100%) |
| Equipements | Lot | - | 3 | - | - | - | - | 3 | 46 | 149 | FIDA (100%) |
| Animatrices | h.mois | - | 7 2 | 7 2 | 7 2 | 7 2 | - | 288 | 1 | 281 | FIDA (50%); UTSS (50%) |
| Ouvrières | h.mois | - | 7 2 | 7 2 | 7 2 | 7 2 | - | 288 | 1 | 216 | FIDA (50%); UTSS (50%) |
| Equipement des cantines (appui nutritionnel) et suivi sanitaire /n | Jardin | - | - | 1 1 | - | - | - | 11 | 3 | 33 | FIDA (100%) |
| Formation/ sensibilisation | Forfait | - | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 4 | 23 | 106 | FIDA (100%) |
| Total centres d'éducation préscolaire | | | | | | | | | | 875 | |

La mise à disposition des locaux est prise en charge par l'UTSS

La réhabilitation et l'aménagement des locaux ainsi que l'acquisition des équipements est prise en charge par le prêt du FIDA. Les équipements prévus sont : Chaises et tables, matériels informatiques et bureautiques, jeux, équipements de la cantine.

L'équipement des cantines pour les 11 jardins (centres) déjà existants est aussi couvert par le prêt du FIDA.

Le prêt du FIDA couvre les frais de formation et sensibilisation pendant 4 ans (de juin 2021 à mai 2025). A partir de Juin 2025 et au-delà de la clôture du projet, l'UTSS prendra en charge les frais de formation et sensibilisation.

Les salaires de 6 animatrices et de 6 ouvrières est prise en charge à 50% par le prêt du FIDA et à 50% par l'UTSS pour 4 ans (de juin 2021 à mai 2025) A partir de Juin 2025 et au-delà de la clôture du projet, l'UTSS prendra en charge la gestion et les frais de fonctionnement des 3 centres d'éducation préscolaire, y compris les salaires de animatrices et ouvrières.

2. Création de télécentres

Le projet soutiendra la possibilité d'étendre l'expérience d'implantation et d'animation des télécentres visant à apporter l'appui nécessaire des jeunes, en particulier les filles (diplômés, ou en rupture scolaire), habitants des zones rurales éloignées des services sociaux à trouver des emplois. Cette expérience a été testée avec succès par l'UTSS dans d'autres régions (comme par exemple au Sers dans la région du Kef).

Le Projet prévoit de soutenir l'initiative de l'UTSS de créer deux télécentres dans les zones d'intervention du Projet. Ces télécentres constitueront en quelques sortes des relais, (en termes de rapprochement des services), au bureau de l'Emploi de Haffouz qui couvre administrativement six des 7 Délégations concernées par le Projet (seule la Délégation de Chebika est rattachée à Kairouan).

Les principaux services qui seront fournis par ces télécentres, avec la collaboration du bureau de l'emploi, sont : (i) la sensibilisation et l'information à temps des jeunes sur les opportunités d'emploi, les critères et les modalités d'y accéder ; (ii) l'appui aux jeunes intéressés à entreprendre les démarches nécessaires pour présenter leur candidature (préparation et présentation des curriculum vitae et de lettre de motivation) et pour préparer les entretiens d'embauche ; (iii) la mise en relation avec les fournisseurs de ces opportunités et le suivi de leurs dossiers en collaboration avec le bureau de l'emploi.

Ces télécentres seront également utilisés pour réaliser des journées d'informations et de sensibilisation ainsi que des formations, en particulier en direction des femmes dans des divers domaines de santé, éducation sanitaire, nutrition, etc. Ces actions seront identifiées et réalisées en partenariat avec les parties prenantes concernées.

Fiche n.7 : Télécentres

| | |
|------------------------------|--|
| Sous composante : | 1.2 Renforcement des capacités des ménages |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome1: Amélioration des conditions de vie des familles nécessiteuses |
| Produit attendu | Output 1.2: Suivi rapproché et individualisé des familles |
| Indicateur de performance | 2 télécentres opérationnels et gérés par UTSS sur fonds propres en fin de projet 300 bénéficiaires par an pendant 5 ans soit 1500 bénéficiaires (1000 bénéficiaires hors double comptage) |

L'expérience des télécentres s'est montrée positive dans d'autres Gouvernorats (Sers, région du Kef par exemple) pour appuyer les jeunes en particulier les filles (diplômés ou en rupture scolaire) dans leur recherche d'emploi dans les zones rurales éloignées des bureaux de l'emploi.

Les télécentres fournissent les services suivants : (i) Sensibilisation / information des jeunes sur les opportunités d'emploi et les modalités pour y accéder (ii) aider les jeunes aux démarches d'accès à l'emploi (iii) mise en relation avec les employeurs (iv) formations (en particulier pour les femmes) dans les domaines de la santé, éducation sanitaire, nutrition, etc. Les télécentres servent aussi de lieu de réunion et de rassemblement créant ainsi du lien social dans les zones reculées du gouvernorat

Avant-projet, il n'existe pas de télécentres dans le Gouvernorat de Kairouan. Le projet IESS prévoit de créer deux télécentres dans la zone cible du projet pour rapprocher l'offre de service des populations cibles.

Ciblage et sélection des sites de télécentres

Ciblage géographique

Les deux télécentres seront localisés pour servir de relais aux deux centres de l'emploi existants desservant les délégations cible :

- Bureau de l'emploi d'Haffouz qui couvre les 7 délégations cibles sauf une (Chebika)
- Bureau de l'emploi de Kairouan qui dessert Chebika

Les deux télécentres seront donc localisés dans deux délégations à sélectionner en fonction des critères suivants :

- Délégations où le chômage des jeunes est le plus dense
- Délégations où le projet a identifié avec les partenaires (CLD, bureau de l'emploi) des bâtiments existants adaptés à l'établissement d'un télécentre

Sélection des sites d'installation des télécentres :

- Accessible par les populations cibles des micro-zones
- Statut foncier du terrain et propriété du bâti permettant un établissement durable du centre sans contestation
- Situation saine en terme environnemental : pas de risque d'érosion ou d'impact négatif sur les terrains avoisinants

- Conditions d'adduction d'eau et d'assainissement satisfaisante, connexion au réseau électrique assurée et présence d'un compteur pour faire fonctionner les équipements pédagogiques

Ciblage des ménages

Les bénéficiaires des télécentres seront en priorité les membres de familles nécessiteuses soutenues par le projet, en particulier les jeunes et les femmes

Étapes de la mise en œuvre et responsabilité

| Num. | Description des étapes | Resp. | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|-------------|---|--------------|-------------------------|--|
| 1 | Sélection de 2 délégations cible pour l'installation des deux télécentres | UTSS | Bureau de l'emploi, CLD | Avril 2020 |
| 2 | Sélection des sites des deux télécentres | UTSS | Bureau de l'emploi, CLD | Mai 2020 |
| 3 | Aménagement des bâtiments et inventaire de équipements nécessaires | UTSS | Bureau de l'emploi, UGO | Début 2021 |
| 4 | Passation de marché pour équiper les deux télécentres | UTSS | Bureau de l'emploi, UGO | Début 2021 |
| 5 | Recrutement des éducateurs / trices | UTSS | Bureau de l'emploi, UGO | En 2021 pour mobilisation effective en Juin 2021 |
| 6 | Suivi des activités des télécentres | UTSS | Bureau de l'emploi, UGO | Continu à partir de la mise en service en Juin 2021 |
| 7 | Evaluation des télécentres | UTSS | Bureau de l'emploi, UGO | Mi-parcours (Juin 2023) et dernière année (début 2026) |

Cette activité est incluse dans la convention entre CRDA et UTSS

Chronogramme

| | Prép | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Resp. |
|-------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|-------|
| Étapes | Février-Juin 2020 | Juin 2020-Juin 2021 | Juin 2021-Juin 2022 | Juin 2022-Juin2023 | Juin 2023-Juin 2024 | Juin 2024-Juin2025 | Juin 2025-Juin 2026 | |
| Sélection de 2 délégations | x | | | | | | | UTSS |
| Sélection des sites | | x | | | | | | UTSS |
| Aménagement des bâtiments | | x | | | | | | UTSS |
| Passation de marché équipement | | x | | | | | | UTSS |
| Recrutement des éducateurs / trices | | x | x | x | x | x | | UTSS |
| Suivi | | | | | | | | UTSS |
| Evaluation | | | | x | | | x | UTSS |

Budget prévu (costab) : feuille 1.2

Le budget prévu est de 249,000 Dinar incluant les imprévus.

| Rubriques | Unité | Années du projet | | | | | | Quantités | Cout unitaire Hors imprévus (,000 DTN) | Budget y.c imprévus (,000 DTN) | Financement |
|----------------------------------|---------|------------------|----|----|----|----|---|-----------|--|--------------------------------------|-------------------------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| Mise à la disposition des locaux | Local | - | 2 | - | - | - | - | 2 | 55 | 119 | UTSS |
| Equipement /j | Lot | - | 1 | 1 | - | - | - | 2 | 18 | 40 | Prêt FIDA |
| Réhabilitation (aménagement) /k | Forfait | - | 1 | 1 | - | - | - | 2 | 14 | 30 | Prêt FIDA |
| Personnel | h.mois | - | 12 | 12 | 12 | 12 | - | 48 | 1 | 60 | UTSS : 50% Prêt FIDA : 50% |
| Total | | | | | | | | | | 249 | |

L'UTSS prendra en charge la mise à disposition des locaux et la moitié des charges de personnel pour 4 ans (année 2 à 5 du projet, de Juin 2021 à Mai 2025). Le prêt du FIDA couvrira les couts d'investissement : équipement et réhabilitation / aménagement des locaux

A partir de Juin 2025 et au-delà de la clôture du projet, l'UTSS prendra totalement en charge les frais de gestion et de fonctionnement des deux télécentres

Suivi de l'approche

Au niveau du programme « graduation », les informations seront agrégées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs généraux, contribuent aux rapports de gestion du programme IESS Kairouan et sont utilisées à des fins opérationnelles telles que la gestion financière et le suivi de la conformité. Les problèmes spécifiques à l'obtention du diplôme à prendre en compte lors de la planification du contrôle incluent:

1. Engagement du personnel avec les participants et performance des animateurs
2. Achèvement des formations et des activités indiquées dans le plan de programme
3. Qualité des actifs et des autres intrants fournis aux participants
4. Évaluation des progrès réalisés en matière de développement des AGR, notamment en ce qui concerne les rendements prévus
5. Progrès en matière d'économies et de niveau d'engagement auprès des institutions financières
6. Sensibilité et réponse primordiales des autres parties prenantes, en particulier de la communauté, à l'égard des ménages extrêmement pauvres

Suivi des familles

Le suivi au niveau des ménages permet au personnel de terrain de suivre les progrès de chaque participant à la remise des diplômes par rapport à leurs objectifs économiques et sociaux. Des visites régulières dans les ménages, des discussions de groupe et des registres permettent à chaque ménage de constater des progrès par rapport à ses propres objectifs. Les défis peuvent être décelés lors des visites de suivi régulières au niveau des ménages et traités avant qu'ils ne deviennent des obstacles plus importants à la réalisation des critères d'obtention du diplôme. Par exemple, certains ménages peuvent avoir besoin de ressources supplémentaires pour réussir à gagner leur vie ou pour résoudre leurs problèmes familiaux.

Fiche n. 8 : Suivi et Évaluation de la Graduation

| | |
|------------------------------|---|
| Sous composante : | 1.2 Renforcement des capacités des ménages |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome1: Amélioration des conditions de vie des familles nécessiteuses |
| Produit attendu | Output 1.2: Suivi rapproché et individualisé des familles |
| Indicateur de performance | |

Les mécanismes de règlement des griefs

Des mécanismes de règlement des griefs doivent être créés pour garantir que les membres de la communauté disposent d'un moyen de contester la sélection des ménages ciblés par erreur. Les mécanismes de règlement des griefs seront également un moyen de corriger les erreurs d'inclusion ou d'exclusion, d'enquêter indépendamment sur les plaintes et d'ajuster la liste des cibles en conséquence.

Fiche n. 9 : Mécanismes de griefs

| | |
|------------------------------|--|
| Sous composante : | 1.2 Renforcement des capacités des ménages |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome 1: Amélioration des conditions de vie des familles nécessiteuses |
| Produit attendu | Output 1.2: Suivi rapproché et individualisé des familles |

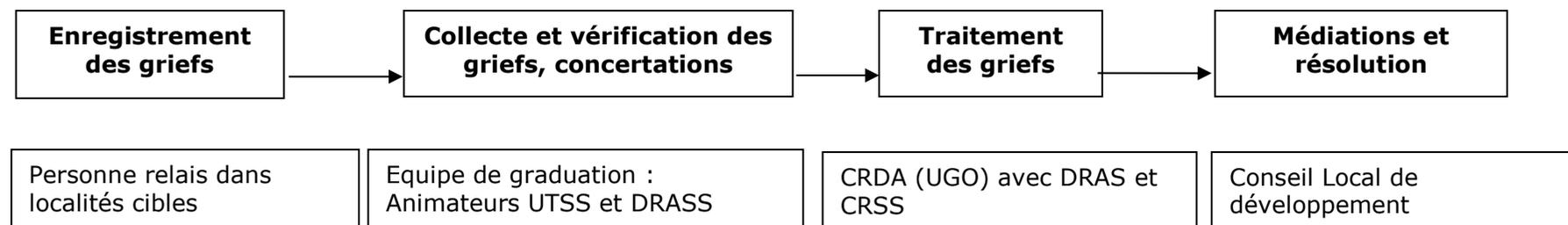
Le mécanisme de traitement et de règlement des griefs s'applique à l'ensemble des activités du projet IESS, quelque soit la source de leur financement (FIDA, Fonds d'Adaptation, Gouvernement, UTSS)

Le projet adopte une stratégie de prévention des griefs par la diffusion d'information et les concertations continues au niveau local en lien avec les comités locaux de développement (CLD)

Les griefs qui ne peuvent pas être prévenus sont enregistrés, collectés et vérifiés avant d'être traités par une réponse graduée : concertation au niveau local, traitement au niveau de l'UGO avec DRAS et CRSS puis si les griefs n'est pas résolu, médiation et résolution au niveau CLD.

En l'absence de mécanisme formel de griefs existant, le projet met en place un mécanisme s'appuyant sur les institutions locales et sur l'équipe de projet. Le projet identifiera des personnes relais au niveau des localités cibles.

Le mécanisme de griefs du projet comprend les éléments suivants :



En cas de grief contentieux non résolu au niveau CLD les dispositions nationales sont appliquées. Dans le cadre de la procédure sociale environnementale et climatique (SECAP) du FIDA le mécanisme de plainte est disponible sur le site : <https://www.ifad.org/fr/accountability-and-complaints-procedures>

Étapes de la mise en œuvre et responsabilité

| Num. | Description des étapes | Responsabilité | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|------|--|----------------|----------------------|--------------------------|
| 1 | Finalisation du mécanisme de grief | DRAS | CRDA, CRSS | Mars 2020 |
| 2 | Sensibilisation de la population sur les mécanismes de grief | CRSS | DRAS, CRDA | Continu |
| 3 | Enregistrement des griefs | Relais locaux | CRSS, DRAS, UGO CRDA | Continu |
| 4 | Collecte et vérification des griefs - concertations | CRSS | DRAS, UGO CRDA | Continu |
| 5 | Traitement des griefs | UGO CRDA | CRSS, DRAS | Continu |
| 6 | Médiations, résolution | CLD | UGO CRDA, CRSS, DRAS | Quand applicable |

Explication / description des étapes clés

Étape 1 : Finalisation du mécanisme de griefs. La DRAS, le CRDA et l'UTSS se concerteront pour concevoir et rendre le mécanisme opérationnel. Les points focaux de chacun des trois partenaires seront identifiés et les outils seront finalisés notamment : brochure d'information aux populations, posters d'information, cahier d'enregistrement des griefs au niveau des localités. Les supports d'information indiquent clairement le mécanisme de grief, les noms des personnes relais, les délais de traitement, les étapes de résolution.

Étape 2 : Lors des premières consultations au niveau local pour la sélection des premières 40 microzones (cohorte 1), les équipes de la DRAS, CRDA et UTSS/CRSS réaliseront les tâches suivantes :

- Identification des relais locaux au niveau des localités cibles et validation par CLD
- Dissémination de l'information sur le projet et le mécanisme de grief aux autorités locales (CLD) et aux populations concernées et distribution des brochures et posters d'information et de sensibilisation indiquant les noms et contacts des personnes relais à chaque niveau
- Remise des cahiers d'enregistrement des griefs aux personnes relais au niveau local et formation sur leur tenue

Étape 3 : Enregistrement des griefs. Les personnes relais reçoivent et enregistrent de manière systématique et indiscriminée les griefs déposés n'importe quel membre de la population au niveau de la localité cible. Les griefs sont enregistrés dans le cahier de doléances en indiquant la date, l'objet du grief, les nom, adresse et signature du plaignant. L'équipe de graduation du CRSS/UTSS et DRAS appuient les relais locaux dans leur rôle d'enregistrement des griefs.

Étape 4 : Collecte et vérification des griefs, concertations locales. L'équipe de graduation CRSS/UTSS et DRAS collectent les informations contenues dans les cahiers de doléances de manière régulière (une fois par semaine par exemple). Elle vérifie la véracité de ces informations et facilite les concertations avec le plaignant au niveau local. Si le cas n'est pas résolu par concertation, le grief est reporté au niveau de l'UGO pour traitement.

Étape 5 : Traitement des griefs. L'Unité de Gestion du Projet (UGO) au niveau du CRDA de Kairouan coordonne le traitement de griefs non résolus par concertation au niveau local. Il fournit au plaignant l'occasion d'exprimer son opinion et propose des solutions adaptées dans le cadre prévu par le document de projet.

Étape 6 : Médiation et résolution. Le CLD organise des sessions de médiation pour les griefs non résolus par le projet. Les cas contentieux non résolus par médiation au niveau délégation (CLD) sont traités par les dispositions nationales ou par le mécanisme de règlement des plaintes du FIDA dans le cadre du SECAP.

Chronogramme

| | Préparation* | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Responsable |
|--------------------------------|-------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------|
| Étapes | Février-Juin 2020 | Juin 2020- Juin 2021 | Juin 2021- Juin 2022 | Juin 2022- Juin2023 | Juin 2023- Juin 2024 | Juin 2024- Juin2025 | Juin 2025- Juin 2026 | |
| 1- Finalisation du mécanisme | x | | | | | | | DRAS |
| 2- Sensibilisation information | x | x | x | x | x | x | x | CRSS |
| 3- Enregistrement | | x | x | x | x | x | x | Relais locaux |
| 4- Collecte | | x | x | x | x | x | x | CRSS |
| 5- Traitement | | x | x | x | x | x | x | UGO CRDA |
| 6- Médiations | | x | x | x | x | x | x | CLD |

Budget prévu (costab)

Le budget pour le mécanisme de griefs est couvert par : Le personnel de la DRAS et les budgets de l'UTSS prévus dans la composante 1.2 (4 animateurs existants et 14 recrutés)

Sous- Composante 1.3

Promotion des AGR

La promotion des AGR constitue l'un des piliers essentiels de « l'approche Graduation » adoptée par le Projet. L'émergence de microprojets d'AGR sera facilitée par le coaching régulier des familles présenté en sous-composante 1.2, et en particulier de l'approche GALs qui permettra aux familles de sélectionner les potentiels bénéficiaires des AGR.

L'appui aux AGR vise à contribuer à faire sortir les bénéficiaires du cercle vicieux de l'extrême pauvreté en générant des sources de revenus viables et durables. Il s'inscrit dans une stratégie globale de promotion d'une économie sociale et solidaire en encourageant l'émergence des groupes d'intérêt solidaires capables de développer et de gérer d'une manière organisée et durable leurs activités. La promotion d'AGR durables permettra l'augmentation de leur résilience des familles aux effets du changement climatique. Au moins deux tiers des AGR supportées par le FIDA seront sélectionnés pour leur meilleure adaptation au changement climatique dans la zone du projet.

Compte-tenu des conditions rencontrées dans les micro-zones et de la volonté de bénéficier prioritairement aux femmes et aux jeunes, une priorité sera donnée aux activités ne réclamant pas de foncier : embouche de petits ruminants (ovins, caprins) qui sont déjà élevés par de nombreuses familles mais souvent dans des conditions nonoptimales, activités hors-sol comme l'aviculture et l'apiculture.

Dans ce cadre, les produits et sous-produits des figuiers de barbarie, qui sont présents naturellement et qui seront utilisés pour freiner le ruissellement des eaux de pluie dans le cadre des programmes de conservation des eaux et des sols, pourront être valorisés. Le maraichage est une option aléatoire en termes de rendement du fait de la rareté.

Modalités d'exécution des AGR : Cette sous-composante sera mise en œuvre par l'UTSS en partenariat avec le CRDA et la DRAS (convention de partenariat).

Fiche n. 10 : AGR

| | |
|------------------------------|---|
| Sous composante : | 1.3Promotion des AGR |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome3: Promotion d'AGR durables |
| Produit attendu | Output 3.3: Soutien à la préparation d'AGR |
| Indicateur de performance | 1 820 AGR sont durables après deux ans (soit 65% des 2 800 AGR financées au profit des 2100 FN ciblées) |

Ciblage et sélection

Il est prévu au minimum 2 800 AGR pour 2 100 Familles Nécessiteuses, dont 65% de femmes et 50% de jeunes

Dans les microzones sélectionnées toutes les familles nécessiteuses seront porteuses de projet AGR, sauf celles qui n'ont pas de membre actif et celles qui ne sont pas volontaires. Plusieurs membres actifs de ces ménages (2 maximum) peuvent bénéficier d'AGR. Les AGR peuvent également être cogérées par plusieurs membres de la famille

Le choix des AGR par les individus dans les ménages est réalisé sur la base d'un diagnostic réalisé au niveau ménage (GALS).

- Mini plan d'affaires par UTSS avec appui de l'AT graduation
- Validation par le CLD avec l'appui de l'UGO

Étapes préalables

Education financière conduite par UTSS en partenariat avec les IMF/AMC

Formation technique par CRDA AFPA

Investissement dans AGR :

Coût maximal : 5 000 USD (4 000 USD subvention + 1 000 USD contribution)

Tranche 1 : 50% - 90% subvention + 10% contribution

Tranche 2 : 50% - 70% subvention + 30% contribution

Accompagnement pendant 18 mois

Liste positive et négative pour les AGR

Positive : poulet, oignon, dinde

Négative : lait

Étapes de la mise en œuvre et responsabilité

| Num. | Description des étapes | Responsabilité | Partenaires |
|------|--|----------------|---------------------------|
| 1 | Sélection des bénéficiaires (voir critères) | DRAS | CRDA/UTSS |
| 2 | Identification des potentialités des microzones | UTSS | CRDA |
| 3 | Coaching | UTSS | DRAS, |
| 4 | Sélection AGR | UTSS | CRDA |
| 5 | Vulgarisation, formation technique | CRDA | CFPA |
| 6 | Formation gestion AGR (micro entreprise) | UTSS | |
| 7 | Education financière | UTSS | IMF, AMC et AT graduation |
| 8 | Validation AGR | CLD | |
| 9 | Signature des engagements des bénéficiaires | UTSS | |
| 10 | Transfert des actifs | UTSS | |
| 11 | Création des liens – IMF, centres préscolaires, alphabétisation, télécentres | UTSS | |
| 12 | Création des liens – marché, filières, GDA.SMSA | CRDA | |
| 13 | Création des liens – services sociaux | DRAS | |
| 14 | Suivi AGR | UTSS | DRAS, CRDA, AT graduation |
| 15 | Evaluation des AGR | UTSS | AT graduation |

Activités et responsabilités

UTSS :

- Assurer la coordination et l'implication des principaux acteurs dans la mise en œuvre des activités
- Mettre en place et mobiliser les équipes d'animation
- Organiser, coordonner et entreprendre l'ensemble des activités permettant de mettre en œuvre les AGR selon l'approche adoptée et les modalités requises
- Identification des besoins des FN à travers l'approche GALS
- Faciliter le regroupement des bénéficiaires pour constituer des GI
- Mettre en relation les bénéficiaires et leurs GI avec des GDA et des SMSA existant pour recueillir des conseils dans la mise en œuvre de leurs activités et faciliter leur insertion dans les marchés ; leur adhésion aux GDA et aux SMSA sera aussi facilité ;
- Mobiliser d'autres intervenants et d'autres sources de financement pour apporter des appuis complémentaires dans les domaines d'amélioration des conditions de vie et d'accès aux services sociaux

- Faciliter l'accès des bénéficiaires qui ont réussi leurs projets à d'autres sources de financement
- Gérer les relations contractuelles avec les bénéficiaires d'AGR pour garantir la réussite et la durabilité de leurs projets
- Etablir les rapports périodiques sur l'état d'avancement
- Préparer et mettre en œuvre un plan de communication et de visibilité

CRDA

- Mobiliser les fonds nécessaires et les mettre à la disposition de l'UTSS,
- Mobiliser les services techniques du CRDA (CTV) pour contribuer à aider les porteurs de projet (AGR) à préparer leurs mini-plans d'affaires
- Participer à la programmation des actions à entreprendre et suivre leur exécution sur le plan technique
- Assurer un accompagnement technique rapproché des activités et des bénéficiaires
- Participer à l'évaluation des AGR et à l'identification des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité et la performance
- Faciliter la mise en relation des bénéficiaires et des GI avec les GDA et les SMSA existants
- Inclure l'état d'avancement des activités dans les rapports d'activités du Projet
- Organiser conjointement avec l'UTSS, la DRAS des ateliers de capitalisation et de diffusion des résultats de cette opération

DRAS

- Identification et priorisation des micro-zones
- Faciliter aux groupes cibles l'accès aux services sociaux relevant de leurs domaines d'intervention (paiement de la pension, accès aux services de santé, etc.)
- Participer au suivi des bénéficiaires durant toute la durée du Projet et à l'évaluation des AGR
- Contribuer à la préparation et la mise en œuvre d'un plan de communication et de visibilité conjointement avec le CRDA et l'UTSS

IMF

- Apporter une éducation financière (gestion d'un crédit, d'un budget, de l'épargne) aux membres des FN et des FRL dans les microzones du projet
- Identifier les bénéficiaires éligibles à un crédit à travers une collaboration avec l'UTSS
- Collecter les informations auprès de l'UTSS sur les AGR (type d'activités, historique de production, performance) et préparer les dossiers de crédit (visites sur le lieu d'habitation et d'activités, évaluation de l'activité et du besoin en fonds roulement, évaluation de la moralité)
- Octroyer des services de crédit avec un accompagnement de proximité
- Offrir des services de paiement/remboursement de crédit via le téléphone portable (« mobile banking ») et l'utilisation d'une carte de paiement
- Suivre les remboursements des crédits et offrir un suivi de la mise en pratique des accompagnements non financiers (suivi budgétaire, tenue d'un livre de compte basique entrées/sorties etc.).

Bénéficiaires

- Utiliser au mieux les équipements et les intrants mis à leur disposition
- Mettre en œuvre et gérer son AGR en respectant les conseils et les appuis qui lui seront fournis
- Fournir toutes les informations nécessaires aux besoins du suivi et l'évaluation de l'activité
- Contribuer à hauteur de 20% du coût global du l'AGR (en nature ou en espèces)
- Signer un engagement avec l'UTSS et le CRDA pour formaliser leur engagement à valoriser au mieux et préserver les investissements/matériel mis à leur disposition.

Chronogrammes

Chronogramme type d'une AGR sur 24 mois

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
|--------------------------|--|---|--------------------------------|-------------------------|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|-------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Coaching et suivi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Sélection AGR (plan d'affaires) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Formation technique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | Formation gestion AGR | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | Transfert actifs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | Formations | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | Création de liens avec le marché, les filières, services | | | | | | | | | | | | | | |

Chronogramme de la composante 1.3

| | Prép. | Année 1 | | Année 2 | | Année 3 | | Année 4 | | Année 5 | | Année 6 | | |
|--|--------------|---------|------|---------|---|---------|---|---------|---|---------|---|---------|---|----------------|
| Activité | 2-6/ 2020 | 2020 | 2021 | 2022 | | 2023 | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | Responsabilité |
| Sélection des bénéficiaires | x | x | | | | | | | | | | | | DRAS/CRDA/UTSS |
| Identification des potentialités des microzones | x | x | | | | | | | | | | | | UTSS /CRDA |
| Coaching | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | UTSS |
| Selection AGR | | | | x | | | x | | | x | | | | UTSS/CRDA |
| Vulgarisation | | | | | x | x | x | | x | x | x | | | CRDA/CFPA |
| Formation gestion AGR (micro entreprise) | | | | | x | x | x | | x | x | x | | | UTSS |
| Education financière | | | | | x | x | x | | x | x | x | | | UTSS/IMF |
| Validation AGR | | | | | x | | | x | | | | | | CLD |
| Signature des engagements des bénéficiaires | | | | | x | | | x | | X | | | | UTSS |
| Transfert des actifs | | | | | | x | | | | | x | | | UTSS |
| Création des liens – IMF, centres préscolaires, alphabétisation, télécentres | | | | | | | x | x | x | x | x | x | x | UTSS |
| Création des liens – marché, filières, GDA.SMSA | | | | | | | x | x | x | x | x | x | x | CRDA |
| Création des liens – services sociaux | | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | DRAS |
| Suivi AGR | | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | UTSS/DRAS/CRDA |
| Evaluation des AGR | | | | | | | | | | x | | | | UTSS |

Budget prévu (costab) : feuille 1.3

| Activité (AGR) | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Qtés | Cout unitaire (,000 DTN) | Budget Projet |
|----------------------------|---------|------------|------------|------------|------------|---------|--------------|-----------------------------|---------------|
| Microprojet AGR | - | 295 | 589 | 758 | 758 | - | 2 400 | 13 | 30 000 |
| Microprojet AGR adaptation | - | 50 | 98 | 126 | 126 | - | 400 | 8 | 3 334 |
| Total | | 345 | 687 | 884 | 884 | | 2 800 | | 33 334 |

Le budget est de 33,334 millions de Dinar pour 2800 AGR, hors contribution des bénéficiaires.
Ce budget d'investissement est géré par UTSS dans le cadre de la convention avec le CRDA

Le séquençage des activités de promotion des AGR est présenté dans la figure ci-dessous.

Figure 4 : Séquençage des activités de promotion des moyens de subsistance

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | | |
|------------------|---|-------------------------------|---|-----------------------|---|---|---|---|----|--|----|----|----|----|------------------------|----|----|----|----|----|----|----|---------|--|--|
| Sélection AGR | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Formation technique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Formation en gestion de l'AGR | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | Transferts des actifs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coaching & suivi | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | Formation de recyclage | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | Création de liens avec le marché, filières, services | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mois 1 | | | | | | | | | | | | | | | Mois 12 | | | | | | | | Mois 24 | | |

Regroupement des bénéficiaires d'AGR

Les bénéficiaires seront soutenus pour constituer des groupes d'intérêt solidaires informels ou formels selon le besoin et l'opportunité(GI). Ces GI bénéficieront des appuis nécessaires (formation, coaching, accompagnement de proximité, etc.) leur permettant de travailler en synergie pour la production, la transformation et/ou la commercialisation de leurs produits.

Ils bénéficieront également du soutien nécessaire facilitant leur inclusion socio-économique en les aidant à adhérer aux organisations locales (GDA, SMSA) et accéder aux prestations qu'elles offrent, ou bien à créer le cas échéant leurs propres organisations, s'ils en voient l'utilité. Les GDA et les SMSA qui auront acquis avec l'appui du Projet les renforcements nécessaires de leurs capacités d'intervention seront mobilisés et impliqués pour soutenir la dynamique d'inclusion socio-économique des FN, en participant activement aux efforts d'information, de sensibilisation et de mobilisation des divers groupes d'intérêt. Ils leur apporteront également des services leur facilitant l'accès d'une manière organisée aux moyens de production et au marché.

Echelonnement des AGR sur la durée du projet :

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Total |
|------------------|---------|---------|---------|---------|-------|
| Nombre total AGR | | 800 | 1500 | 500 | 2800 |

COMPOSANTE 2

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET FILIÈRES INCLUSIVES ET DURABLES

Cette composante s'inscrit dans la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire. Elle soutiendra l'intégration économique des ménages défavorisés et des petites exploitations agricoles et éleveurs dans la zone du projet. Les interventions prévues sont :

- 1) Amélioration des infrastructures productives (périmètres irrigués) et des pistes de désenclavement et leur adaptation au changement climatique
- 2) Mise en œuvre de mesures de conservation des eaux et des sols (CES)
- 3) Renforcement des capacités des organisations de producteurs et la promotion de l'économie sociale et solidaire
- 4) Encouragement de partenariats d'affaires entre le secteur public, le secteur privé et les producteurs

Le lien entre les composantes 1 et 2 est fondé sur la continuité du processus de graduation, en complétant le soutien aux ménages défavorisés par : (i) le désenclavement des micro-zones, (ii) le renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique par les actions de Conservation des Eaux et des Sols et par la diversification des flux de revenus des ménages, (iii) l'appui aux ménages défavorisés dans leur intégration dans les organisations de producteurs existantes et dans leur structuration en nouveaux groupements, de femmes en particulier (iv) l'inclusion des ménages défavorisés dans les réseaux de microfinance et dans leur intégration au marché pour l'écoulement des produits des AGR via les partenariats d'affaires.

Cette composante cible les familles nécessiteuses soutenues en composante 1 et qui auront développé des AGR viables, dégagant un surplus commercialisable stable. Cette composante cible aussi les petits producteurs ruraux (exploitants agricoles et éleveurs) et leurs organisations (SMSA, GDA ainsi que d'autres formes de groupements y compris informels). Les entreprises de l'amont et aval des filières seront aussi directement impliquées, en priorité les TPE/PMEs implantées dans le gouvernorat et localement dans les délégations cibles.

Le budget global de la composante est de 19,377 millions USD, soit 38% du coût total du projet. Le prêt du FIDA financera 9,1 M USD (47%), le don du Fonds d'Adaptation contribuera à hauteur de 7,3 M USD (37.6%), la contribution du Gouvernement se montera à 2,22 M USD (11.4%) et la contribution des bénéficiaires et du secteur privé à 0,78 M USD (4%).

Les résultats attendus de la composante 2 sont :

- 1) 45.700 ménages bénéficient d'une réduction du manque d'eau par la réhabilitation des Petits Périmètre Irrigués (PPI) et la mise en place d'ouvrage de recharge, des nappes souterraines

2)29 organisations de producteurs ruraux sont engagées dans des partenariats / accords ou contrats formels avec des entités publiques ou privées, incluant 18 SMSA et 11 GDA irrigation.

Les familles dont le volume de production est stabilisé sont mises en relation avec les acteurs de la filière à travers de partenariats 4P sous la composante 2.3. La participation aux partenariats d'affaires peut se faire par exploitation individuelle ou sous forme de groupement formel ou informel. Le cas échéant, le projet soutient la création de d'organisations de producteurs (OPs) comme des SMSA et en particulier des SMSA de femmes. Le projet soutient aussi la création d'entreprises rurales en particulier par les jeunes diplômés.

Figure 5 : Processus d'inclusion financière et d'intégration économiques des ménages et exploitations agricoles



Un accent particulier et transversal sera mis sur l'adaptation au CC. Au-delà de la construction d'infrastructures de base et de travaux d'approvisionnement en eau, le projet assurera leur durabilité sociale et technique dans le contexte du changement climatique.

Ciblage des petits exploitants agricoles

Les petites exploitations agricoles, en priorité des petites exploitations agricoles familiales ne dépassant pas deux ha en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines seront sélectionnées par une méthode de ciblage à deux niveaux :

- (i) Sélection de **trois ou quatre produits agricoles prioritaires** présentant le plus fort potentiel ; ces produits seront choisis de manière à faciliter l'intégration des porteurs d'AGR soutenus dans la composante 1 dans les appuis apportés dans la composante 2 ;
- (ii) Cartographie et identification de **bassins de production** dans les secteurs sélectionnés par le projet ;

Le ciblage sera fait en collaboration avec les services concernés (CRDA et services sociaux) afin de faciliter la communication avec les familles bénéficiaires.

La priorité sera donnée aux exploitations appartenant ou gérées par des femmes et/ou des jeunes.

Sous-composante 2.1

Infrastructures productives et adaptation au changement climatique

Cette sous-composante a pour objectif de restaurer le potentiel productif au profit des petits producteurs et des petits éleveurs. Elle permettra la recharge des nappes souterraines par la diminution des prélèvements hydrauliques, l'augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau à vocation agricole et l'amélioration des infrastructures de collecte des eaux des pluies. Cette sous composante inclut aussi la mise en œuvre de mesures de CES, des actions de remembrement dans les périmètres en sec et le désenclavement des zones de production et des micro-zones ciblées dans la composante 1.

Les mesures d'adaptation au changement climatique seront appliquées à trois niveaux :

- 1- un diagnostic de vulnérabilité,
- 2- l'application des mesures physiques de protection et
- 3- la vérification que ces mesures sont effectives.

Le diagnostic de vulnérabilité suit les directives de la SECAP complétées par la carte de vulnérabilité climatique. Les mesures physiques de protection des pistes seront définies dans les études techniques détaillées. Les performances techniques des ouvrages hydrauliques et de protection, pour chaque tronçon de piste, à renforcer, seront définies par l'étude technique détaillée confiée à un bureau d'études.

La vérification de l'efficacité des mesures d'adaptation sera effectuée par les cadres de l'UGO (aménagement hydraulique et changement climatique). Ces deux cadres seront responsables de fournir des instructions opérationnelles sur les mesures à mettre en place et leur méthode d'application aux différents intervenants : bureaux d'études, entrepreneurs, superviseurs des travaux.

La réhabilitation des périmètres irrigués dans la zone du projet, fait l'objet d'une forte demande des GDA chargés de leur gestion et de leur exploitation. La mise à niveau des périmètres irrigués à travers la réhabilitation/modernisation des infrastructures hydrauliques vétustes constitue un facteur important pour la gestion durable des ressources en eau et intègre l'économie d'eau à la parcelle, par l'utilisation de systèmes d'économie d'eau (aspersion et goutte à goutte). Les PPI sont dans la zone essentiellement utilisés pour l'irrigation d'oliveraies et de vergers de fruitiers (abricot, amandiers, agrumes) mais aussi pour d'autres cultures maraichères et fourragères.

Le principal objectif de la mise en œuvre des PPI est la diminution des prélèvements et la gestion rationnelle des eaux souterraines dans 11 périmètres irrigués existants, ce qui est essentiel pour l'économie de la ressource souterraine, surtout là où elle est trop sollicitée. La réhabilitation des conduites et équipements hydromécaniques vétustes des périmètres irrigués permettra entre 10% et 40% d'économie d'eau et ce par la diminution des pertes en amont des parcelles individuelles. L'installation des équipements d'économie d'eau sera généralisée sur les parcelles encore non équipées.

Les résultats escomptés sont :

- La réhabilitation de 320 ha répartis entre 5 périmètres irrigués
- La modernisation des stations de pompage et des ouvrages de distribution (bornes d'irrigation) dans 6 PPI (448ha)

Les périmètres cibles ont été sélectionnés sur la base des concertations organisées pour l'élaboration des PDP sur la base des critères suivants : (i) superficie du PPI inférieure ou égale à 100 ha, (ii) majorité des exploitations ayant une surface irriguée inférieure ou égale à 2 ha, (iii) périmètre fonctionnel mais aménagements hydrauliques vétustes, (iv) efficacité du réseau d'irrigation (hors parcelle) faible entegistrant des pertes d'eau supérieures ou égales à 20% du volume pompé, (v) motivation des exploitants et GDA fonctionnel.

Le nombre total de ménages bénéficiaires est estimé à 320 agriculteurs : 160 pour la réhabilitation des 5 PPI et à 160 bénéficiaires pour la modernisation des systèmes de pompage des 6 PPI.

La durabilité des aménagements dépendra essentiellement de la capacité des GDA en charge de leur gestion et de leur entretien. Ces GDA recevront un appui du Projet pour améliorer leurs capacités d'organisation et d'intervention ainsi que les conditions de gestion/exploitation/entretien des infrastructures hydrauliques à mettre à leur disposition (voir sous-composante 2.2).

Les besoins en matière d'aménagement CES dans la zone du projet sont importants et dépassent largement l'enveloppe financière du Projet. Les actions proposées par le Projet s'intègrent dans la nouvelle stratégie du MARHP pour l'Aménagement et la Conservation des terres Agricoles (ACTA) formulée en 2017. Les orientations sont : i) protection et régénération physique des sols ; ii) lutte contre le ravinement sur les bassins versants des grands barrages et des lacs collinaires ; iii) valorisation agricole et pastorale des aménagements de CES, soutien de l'agriculture pluviale et de l'agro-écologie ; iv) mobilisation et stockage de l'eau de ruissellement.

Conservation des eaux et des sols (CES)

Le Projet vise à travers la mise en œuvre des actions CES:

- I. La valorisation des eaux de ruissellement pour la recharge des nappes (ouvrages de recharge);
- II. La protection des sols par la restauration de leur fertilité, l'amélioration de sa productivité agricole et la maîtrise et l'atténuation de l'érosion hydrique (plantations de cactus)
- III. La création de nouvelles opportunités pour la diversification des activités agricoles (jardins maraichers) pratiquées par les femmes rurales et arrosées à partir des citernes de collecte des eaux pluviales.

On relève la persistance d'une forte demande en matière d'aménagement CES aussi bien de la part des agriculteurs que de l'arrondissement CES qui a reçu un nombre élevé de demandes portant sur un plus grand nombre d'actions dans les parcelles et sur la construction de citernes de collecte des eaux de pluies à vocation agricole (cultures maraichères, irrigation d'appoint, etc.). Cette forte demande pourrait s'expliquer, essentiellement par: i) les risques d'érosion ou l'érosion constaté effectivement dans certaines parcelles agricoles; ii) les résultats positifs de ces aménagements obtenus sur des terres protégées; iii) La valorisation agricole des sols plantés en cactus et la valeur ajoutée obtenue par cette plantation (fruit figuier de barbarie, complément d'aliment de bétail). Ainsi, des demandes pressantes d'aménagement de plantations de cactus et de réalisation de citernes sont formulées par les exploitants agricoles des zones souffrant de la rareté des ressources en eau mobilisable.

Fiche n.11 : Ouvrages de recharge

| | |
|------------------------------|--|
| Sous composante : | 2.1 Infrastructures productives et adaptation au changement climatique |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome4: Appui aux ménages pour s'adapter au changement climatique |
| Produit attendu | Output 4.1: Promotion de la conservation des eaux et des sols et d'une gestion raisonnée de l'eau |
| Indicateur de performance | Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat <ul style="list-style-type: none">• 2340 Ha à la mi-parcours en Juin 2023• 7800 Ha à l'achèvement du projet en Juin 2026 |

Cette activité regroupe la réalisation de 45 ouvrages de recharge, la réhabilitation du barrage de Wechtatia (remplace « Serdiana » dans le document de projet) et l'installation de 7 piézomètres.

Pour les ouvrages de recharge : l'indicateur « Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat » mesure les surfaces de terrains protégés par les ouvrages de recharge

La mesure des surfaces qui bénéficient des effets de recharge de la nappe sont plus difficile à quantifier : ils seront mesurés par l'étude d'impact prévue en fin de projet

Ciblage géographique

Ouvrages de recharge :

La zone de recharge est définie et les emplacements précis seront définis par l'étude technique des ouvrages de recharge prévue en année 2.

Six zones prioritaires pour recharge des nappes ont été pré-identifiées durant l'élaboration des PDPs et l'étude du CNEA et discutées durant la conception du projet :

- Ouvrages de recharge sur oued Hoshass : renforcement des ouvrages existants par des ajouts pour la recharge de la nappe de Chouggaia surexploitée.
- Ouvrages de ralentissement en amont de l'ouvrage de répartition des eaux de l'oued El Hamra, pour ralentir la vitesse d'écoulement et maîtriser la répartition des eaux des crues pour la recharge de la nappe Ain Jloula.
- Réhabilitation du barrage collinaire sur oued Serdiana à Sbikha, (12 m de hauteur) : elle comporte la réhabilitation de l'évacuateur de crues endommagé par de fortes crues et la modernisation des vannes de vidange (ouvrage de recharge).
- Ouvrages sur oued Merguellil en aval du barrage El Houreb : ces ouvrages auraient un impact sur la nappe de Kairouan exploitée par PPIsJefne, Ajufre, Chebika Est et Ouest, et Houfia.

- Ouvrages oued Cherichira en amont du PPI Houfia (gabions ou maçonnerie) pour la recharge de la nappe de Kairouan.
- Ouvrages de recharge sur oued Themda, pour la recharge de la nappe Ouslatia.

Barrage de Wechtatia :

La réhabilitation concerne la Réparation de l'évacuateur et remplacement de la vanne de vidange. Le barrage de Wechtatia a une capacité de 500 000 m³ et volume actuel de 300 000m³.

Une étude pour la réhabilitation du barrage de recharge de Wechtatia est à prévoir pour un budget estimé à 20 000 Dinar environ. Ce budget devra être mobilisé séparément du budget des travaux, soit sur fonds propres du CRDA, soit sur les budgets de Recherche / Développement

Piézomètres

Cette activité concerne 7 piézomètres dont 5 anciens à remplacer (localisation connue) et 2 nouveaux piézomètres dont la localisation sera déterminée par l'étude technique prévue en année 2.

Étapes de la mise en œuvre et responsabilité

| Num. | Description des étapes | Resp. | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|-------------|---|------------------------------|--------------------|---------------------------------|
| 1 | Etude pour les ouvrages de recharge | CES et Ressource en Eau | UGO | |
| 2 | Procédure de passation de deux marchés | CES | UGO | |
| 3 | Exécution des ouvrages (Tranche 1 : 20 ouvrages) | CES | UGO | Année 2 |
| 4 | Exécution des ouvrages (Tranche 2 : 25 ouvrages) | CES | UGO | Année 3 |
| 5 | Suivi et entretien | CES | UGO | Continu après achèvement |
| 6 | Piézomètres | Arrt Ressource en Eau | UGO | Année 2 et 3 |
| 7 | Etude d'impact | Arrt Ressource en Eau et CES | UGO | Début 2026 |
| 8 | Passation de marché pour réhabilitation de barrage | CDRA | UGO | Année 2 |
| 9 | Réhabilitation barrage d'exploitation Wechtatia (travaux) | CRDA | UGO | Année 3 |

- Ouvrages de recharge : 2 tranches T1 et T2 : chaque tranche comportera 10 et 35 unités ;
- Réhabilitation barrage d'exploitation Wechtatia (travaux) : Etude réalisée par le CRDA (ingénieurs électro mécanicien et aménagiste)
- Piézomètres : 2 tranches de 4 et 3 unités.

Chronogramme de réalisation des Ouvrages de Recharge

Ces activités sont financées par le Fonds d'Adaptation. Elles ne commenceront pas avant Juin 2021 en année 2 du projet.

| | Prép | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Resp. |
|--|-------------------|----------------------|----------------------|------------------------|------------------------|---------------------|----------------------|------------------------------|
| Étapes | Février-Juin 2020 | Juin 2020- Juin 2021 | Juin 2021- Juin 2022 | Juin 2022- Juin2023 | Juin 2023- Juin 2024 | Juin 2024- Juin2025 | Juin 2025- Juin 2026 | |
| Etude pour les ouvrages de recharge | | | x | | | | | CES et Ressource en Eau |
| Procédure de passation de deux marchés | | | x | | | | | CES |
| Exécution des ouvrages (Tranche 1 : 20 ouvrages) | | | | X Démarrage en Juin | | | | CES |
| Exécution des ouvrages (Tranche 2 : 25 ouvrages) | | | | | X Démarrage en Juin | | | CES |
| Suivi et entretien | | | | x | x | x | x | CES |
| Piézomètres | | | 4 | 3 | | | | Arrt Ressource en Eau |
| Etude d'impact | | | | | | | x | Arrt Ressource en Eau et CES |
| Passation de marché pour réhabilitation de barrage | | | x | | | | | CRDA |
| Réhabilitation barrage d'exploitation Wechtatia* (travaux) | | | | x | | | | CRDA |

Budget prévu (costab) : feuille 2.1

Le budget prévu pour ouvrages de recharge et piézomètre est de 2 259 000 Dinar, couvert par le don du Fonds d'Adaptation et réparti comme suit :

| Rubriques | Unité | Années du projet | | | | | | Quantités | Cout unitaire Hors imprévus (,000 DTN) | Budget y.c imprévus (,000 DTN) | Financement |
|--|---------|------------------|----|----|---|---|---|-----------|--|--|--------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| Étude technique des ouvrages de recharge | Forfait | - | 1 | - | - | - | - | 1 | 180 | 180 | ADAPT (100%) |
| Ouvrages de recharge de nappes | Unité | - | 20 | 25 | - | - | - | 45 | 30 | 1350 | ADAPT (100%) |
| Réhabilitation barrage d'exploitation Wechtatia* (travaux) | Forfait | - | - | 1 | - | - | - | 1 | 150 | 150 | ADAPT (100%) |
| Piézometres | Unité | - | 4 | 3 | - | - | - | 7 | 72 | 504 | ADAPT 100% |
| Étude d'impact de la recharge des nappes | Étude | - | - | - | - | - | 1 | 1 | 75 | 75 | ADAPT 100% |
| Total | | | | | | | | | | 2259 | |

Plantation de cactus

Fiche n. 12 : Plantation de cactus

| | |
|------------------------------|--|
| Sous composante : | 2.1 Infrastructures productives et adaptation au changement climatique |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome 4: Appui aux ménages pour s'adapter au changement climatique |
| Produit attendu | Output 4.1: Promotion de la conservation des eaux et des sols et d'une gestion raisonnée de l'eau |
| Indicateur de performance | Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat <ul style="list-style-type: none">• 2340 Ha à la mi-parcours en Juin 2023• 7800 Ha à l'achèvement du projet en Juin 2026 |

L'objectif est de réaliser des plantations de cactus sur 400 Ha, ce qui pourra toucher jusqu'à 1200 familles. Les ménages défavorisés (FN et FRL) ont peu de surfaces disponibles pour ces plantations (0,25 – 0,5 Ha par famille).

Cette activité est déléguée à l'Office de l'Élevage et des Pâturages (OEP) dont c'est le mandat. Une convention entre le CRDA et l'OEP sera passée sur le modèle de conventions existantes pour d'autres projets.

Cette activité débutera en Juin 2021 une fois que le financement du Fonds d'Adaptation sera disponible (en année 2 du projet)

Ciblage et sélection

Ciblage géographique

Les 105 micro-zones

Les zones les plus vulnérables aux changements climatiques

Ciblage des ménages

Pour les plantations de 400 ha cactus (figuier de barbarie), le projet se basera sur la liste des bénéficiaires reçue du ministère des affaires sociales pour cibler les plus vulnérables ;

Ces familles disposant de terrains non-plantés à risque d'érosion, d'une source d'eau d'irrigation d'appoint, favorisant les groupements de femmes (poches de vulnérabilité).

L'Office de l'Élevage et des Pâturages (OEP) devra établir les contrats avec au moins 65% de femmes des ménages même dans le cas où celles-ci ne disposent pas de la propriété du terrain, elles seront ainsi reconnues comme gestionnaires à part entière.

Le total de ménages bénéficiaires est estimé à 400 au minimum et peut atteindre 1200 familles. Les familles seront sélectionnées sur base de la mobilisation et des visites des ménages par les coachs Graduation selon les besoins des ménages (voir approche Graduation).

Densité de plantation pratiquée par OEP : 8000 raquettes double par Hectare

Étapes de la mise en œuvre et responsabilité

| Num. | Description des étapes | Resp. | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|------|--|-------|--|--------------------------|
| | Convention CRDA OEP sur modèle existant | CRDA | OEP | Juin 2020 |
| 1 | Sélection des FN bénéficiaires (élevage ovin ou caprin) | DRAS | OEP | Janvier 2021 |
| 2 | Enquêtes de l'office pour repérer les parcelles de plantations | OEP | UGO | Janvier 2021 |
| 3 | Contrats entre les familles et l'OEP | OEP | UGO | Février 2021 |
| 4 | Procédure de passation de marché pour acquisition des raquettes | OEP | UGO | Mars 2021 |
| 5 | Travaux de plantations (dans le cadre du contrat Bénéficiaire – OEP) ou tacherons employés par OEP | OEP | Bénéficiaires / entreprises locales ou tacherons | Année 2 à 4 |
| 6 | Suivi pendant 3 ans pour sauvegarde des plantations (cf contrat) | OEP | UGO | Année |

Cette activité est réalisée dans le cadre d'une convention de partenariat entre CRDA et OEP.

Les rôles sont définis comme suit :

- Sélection des bénéficiaires : Rôle du service du CRDA/UGO : Approbation des listes des bénéficiaires choisis par un comité (CRDA, OEP, ...).
- Lancement des DAOs, contrat des marchés : Office de l'élevage et des Pâturages
- Réalisation des Travaux : les travaux seront confiés à des entreprises privées ou à des tacherons.
- Supervision et réception des travaux : elle sera engagée par l'OEP avec la participation du CRDA/CTVs.
- Etude d'impact des plantations de cactus sur la protection des sols ; cette étude concernera entre autres des zones plantées dans le cadre d'autres projets/programmes : cette étude sera élaborée par un bureau d'études par appel d'offres.

Chronogramme

| | Prép | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Resp. |
|--|-------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------|
| Étapes | Février-Juin 2020 | Juin 2020- Juin 2021 | Juin 2021- Juin 2022 | Juin 2022- Juin 2023 | Juin 2023- Juin 2024 | Juin 2024- Juin 2025 | Juin 2025- Juin 2026 | |
| Convention CRDA - OEP | | Juin 2020 | | | | | | CRDA OEP |
| Enquêtes bénéficiaires | | Janvier 2021 | | | | | | OEP |
| Contrats OEP - bénéficiaires | | | Février 2021 | | | | | OEP |
| Travaux 1 ^{er} tranche 120 Ha | | | Mars 2022 | | | | | OEP |
| Travaux 2eme 120 Ha | | | | Mars 2023 | | | | OEP |
| Travaux 3eme 160 Ha | | | | | Mars 2024 | | | OEP |
| Réception et suivi | | | | | | | | OEP |
| Etude d'impact | | | | | | | | CRDA |

Budget prévu (costab) : feuille 1.2

Le budget prévu pour les plantations de cactus est de 1 095 000 Dinar, couvert par le don du Fonds d'Adaptation, et réparti comme suit :

| Rubriques | Unité | Années du projet | | | | | | Qtés | Cout unitaire Hors imprévus (,000 DTN) | Budget y.c imprévus (,000 DTN) | Financement |
|-----------------------|-------|------------------|----|-----|-----|-----|---|------|--|--------------------------------|--------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| Plantation des cactus | Ha | - | 50 | 120 | 120 | 110 | - | 400 | 3 | 1020 | ADAPT (100%) |
| Etude d'impact | Étude | - | - | - | - | - | 1 | 1 | 75 | 75 | ADAPT (100%) |
| Total | | | | | | | | | | 1095 | |

Le budget de 75 000 Dinar pour l'étude d'impact de la consolidation végétale sur l'érosion est en composante 3.1 « Gestion des savoirs » (voir feuille 3.1 du costab)

Fiche n. 13 : Citernes

| | |
|------------------------------|--|
| Sous composante : | 2.1 Infrastructures productives et adaptation au changement climatique |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome 4: Appui aux ménages pour s'adapter au changement climatique |
| Produit attendu | Output 4.1: Promotion de la conservation des eaux et des sols et d'une gestion raisonnée de l'eau |
| Indicateur de performance | Ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production 5700 ménages à l'achèvement du projet en Juin 2026 |

Cette activité consiste en l'installation de 300 Citernes de 50m³ en maçonnerie et dalle en béton armé et l'installation de 300 de systèmes de pompage associés aux citernes (sur-presseur + équipement électrique)

Ciblage et sélection

Ciblage géographique

Les citernes seront localisées exclusivement dans les micro-zones pour desservir les ménages défavorisé (FN et FRL) Les citernes sont à usage de production (élevage, maraichage), les citernes doivent être localisées près des habitations

Ciblage des ménages

- Vérification de la demande par les FN
- Vérification de la disponibilité de raccordement au réseau électrique ?
- Vérification de la rentabilité pour assurer une utilisation effective et durable
- Sélection des ménages volontaires pour contribuer en nature aux travaux et prendre en charge l'entretien

Étapes de la mise en œuvre et responsabilité

| Num. | Description des étapes | Resp. | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|------|---------------------------------------|-------------------------|--------------------|------------------------------|
| 1 | Sélection des Bénéficiaires, enquêtes | CES | DRAS et UGO | Juin 2021 |
| 2 | Passation de marché | CES | UGO | Juin 2021 |
| 3 | Réalisation des travaux | Entreprises de travaux | Arrondissement CES | Tranche 1 : Juin 2022 |
| | | | | Tranche 2 : Juin 2023 |
| | | | | Tranche 3 : Juin 2024 |
| 4 | Supervision des travaux | AT technicien permanent | Arrondissement CES | Selon calendrier des travaux |

- Réalisation des Etudes : disposer des plans types de citernes enterrées et les DAOs pour les travaux.
- Réalisation des Travaux : attribuée à des entreprises privées et surtout à des tacherons.
- Supervision des travaux : assurée par le CRDA avec l'appui d'un bureau d'études pour le contrôle (mise à disposition d'un technicien permanent).
- Rôles du service du CRDA/UGO: Lancement des DAOs, élaboration des contrats des marchés et réception des travaux.

Chronogramme

| | Prép | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Resp. |
|----------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|---------------------------|---------------------|
| Étapes | Février-Juin 2020 | Juin 2020- Juin 2021 | Juin 2021- Juin 2022 | Juin 2022- Juin2023 | Juin 2023- Juin 2024 | Juin 2024- Juin2025 | Juin 2025-Juin 2026 | |
| Enquêtes des bénéficiaires | | x | | | | | | CES avec DRAS |
| Passation des marchés | | x | | | | | | |
| Travaux | | | | | | | | Entrepreneurs / CES |
| Tranche 1 | | | X 100 | | | | | Entrepreneurs / CES |
| Tranche 2 | | | | X 100 | | | | Entrepreneurs / CES |
| Tranche 3 | | | | | X 100 | | | Entrepreneurs / CES |

Budget prévu (costab) : feuille 1.2

Le budget prévu pour les citernes est de 6 506 000 Dinar, couvert par Le don du Fonds d'adaptation et réparti comme suit :

| Rubriques | Unité | Années du projet | | | | | | Quantités | Cout unitaire Hors imprévus (,000 DTN) | Budget y.c imprévus (,000 DTN) | Financement |
|---|-------|------------------|---|-----|-----|-----|---|-----------|--|--|--------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| Construction de Génie civil- Citernes individuelles | Unité | - | - | 100 | 100 | 100 | - | 300 | 20 | 5949 | ADAPT (100%) |
| Equipements de pompage | Kit | - | - | 100 | 100 | 100 | - | 300 | 1 | 441 | ADAPT (100%) |
| AT Contrôle des travaux CES (composante 3.2) | h. an | - | 1 | 1 | 1 | - | - | 3 | 39 | 116 | ADAPT (100%) |
| Total | | | | | | | | | | 6506 | |

Risques environnementaux pour la construction de citernes.

- L'évaluation des risques a révélé qu'un certain niveau de risque était associé à la construction associée aux citernes.
- Le Projet devra s'assurer et démontrer dans ses rapports que des mesures de santé et de sécurité seront adoptées pour protéger les travailleurs.
- Le projet devra également veiller à ce que les produits chimiques dangereux ou les produits dérivés associés à la construction soient éliminés dans le respect de l'environnement.
- Le projet devra rapporter sur les mesures prises dans le rapport annuel au Fonds pour l'adaptation dans le rapport d'exécution annuel qui doit être envoyé au Fonds pour l'adaptation (voir la section sur les responsabilités en matière de rapport AF).

Réhabilitation de Petits Périmètres Irrigués

Les objectifs spécifiques du Projet relatifs à la réhabilitation des PPIs sont les suivants : i) amélioration de la gestion des ressources eau des nappes captées pour l'irrigation par la réduction des pertes d'eau ; ii) valorisation des eaux récupérées dans la mise en valeur agricole ; iii) renforcement des bilans financiers des GDAs par l'accroissement des recettes de la vente d'eau ; et iv) remise des infrastructures hydrauliques performantes et fiables au profit des GDAs.

Les PPI productifs ne peuvent générer les impacts attendus (accroissement de la production et amélioration des revenus des agriculteurs) que lorsqu'ils sont dotés d'infrastructures hydrauliques fonctionnelles et fiables permettant de maximiser les impacts positifs des prélèvements d'eau des nappes et de la production agricole.

Les constats de terrain montrent : i) les pertes d'eau dans le réseau d'irrigation et au niveau des ouvrages d'exploitation (bornes, sectionnement, ventouses, etc.), sont importantes et varient entre 25 et 30 % (valeurs estimées par les services techniques du CRDA de Kairouan) des volumes fournis par pompage. Cette situation inquiète les GDAs, qui se plaignent de la lourde facture des frais d'énergie (pompage) payées chaque mois, ainsi que les agriculteurs qui considèrent que les doses d'irrigation livrées à leurs plantations et cultures sont relativement faibles suite au manque d'eau au niveau des parcelles et sont mécontents suite aux pertes d'eau dans les réseaux et les ouvrages ; ii) La majorité des équipements hydromécaniques (vannes, compteurs, ventouses, pièces spéciales), au niveau des ouvrages d'exploitation et de distribution d'eau, est amortie, corrodée, et non étanche (fuite d'eau).

Résultats escomptés : La diminution des prélèvements d'eaux souterraines par périmètre irrigué existant est essentielle pour l'économie de la ressource souterraine, surtout là où elle est sollicitée. La réhabilitation des conduites et équipements hydromécaniques vétustes des périmètres irrigués permet des économies d'eau de 15% à 20% et ce par la diminution des pertes en amont des parcelles individuelles.

La priorité sera accordée à la modernisation des « petits » périmètres irrigués selon la classification nationale (moins de 100 ha). De plus, l'installation des équipements d'économie d'eau sera généralisée sur les quelques parcelles encore non équipées. Donc on vise :

- la réhabilitation de 321 ha répartis entre 5 périmètres irrigués
- la modernisation des stations de pompage et des ouvrages de distribution (bornes d'irrigation) au profit de 320 bénéficiaires.

Fiche n. 14 : Petits Périmètres Irrigués

| | |
|------------------------------|---|
| Sous composante : | 2.1 Infrastructures productives et adaptation au changement climatique |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome 4: Appui aux ménages pour s'adapter au changement climatique |
| Produit attendu | Output 4.1: Promotion de la conservation des eaux et des sols et d'une gestion raisonnée de l'eau |
| Indicateur de performance | Ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production <ul style="list-style-type: none"> • 2000 à la mi-parcours en Juin 2023 • 5700 à l'achèvement du projet en Juin 2026 |

Ciblage et sélection : Les critères de sélection de PPIs à réhabiliter se présentent comme suit :

- Superficie du PPI= \leq 100ha,
- Des exploitations S= \leq 2ha,
- Périmètre fonctionnel,
- Infrastructures hydrauliques vétustes,
- Efficience du réseau d'irrigation (hors parcelle) : pertes d'eau sont supérieures ou égales à 20% du volume pompé,
- Intensification du PPI supérieur à 50%.
- GDA est fonctionnel

Les PPI sélectionnés pour réhabilitation et répondant à ces critères sont les suivants :

| | Noms des Périmètres Irrigués | Financement des études | |
|--|------------------------------|-------------------------------------|-----------------|
| A- Réhabilitation (5 PPI) | | | |
| 1 | Jbel Chaker | Budget CRDA | Avant Juin 2020 |
| 2 | Houfia Sud | Budget CRDA | Avant Juin 2020 |
| 3 | Ngagta 1 | Budget CRDA | Avant Juin 2020 |
| 4 | Ngagta 2 | Budget CRDA | Avant Juin 2020 |
| 5 | Ajiffre | I ESS Don Fonds d'Adaptation (100%) | |
| B- Modernisation des stations de pompage et système de régulation (6 PPI) | | | |
| 6 | Jafna (6 PPI) | I ESS Prêt FIDA (100%) | |

Mise en œuvre et responsabilité

La réhabilitation des PPIs existants suivra les étapes suivantes : (i) élaboration des études de faisabilité et techniques détaillées et des DAO des travaux, (ii) recrutement des entreprises de travaux, (iv) réalisation et supervision des travaux. Ces étapes sont détaillées comme suit :

- Réalisation des études : L'élaboration des études de faisabilité et techniques détaillées et des DAO seront confiés à des bureaux d'études à recruter par le CRDA de Kairouan par AO. Ces études seront contrôlées par les ingénieurs spécialistes des arrondissements GR, PI et RE. La division HER du CRDA dispose des DAO types pour le recrutement des Bureaux d'études et des entreprises pour l'exécution des travaux.
- Exécution des travaux : Elle sera réalisée par des entreprises privées régionales et nationales sélectionnées par appel d'offres.
- Supervision des travaux : elle sera confiée aux bureaux d'études privés (régionaux et nationaux). Le DAO type, pour le recrutement d'un bureau de contrôle des travaux, est disponible à l'arrondissement GR.
- Réception des travaux : La réception intéressera la fourniture (groupe de pompage, conduites, équipements hydromécaniques) et les travaux (pose de conduites et constructions de génie civil). Elle sera assurée par les bureaux de contrôle avec la participation des arrondissements GR et PI du CRDA de Kairouan.

Chronogramme

| | Préparation | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| Étapes | Février-Juin 2020 | Juin 2020- Juin 2021 | Juin 2021-Juin 2022 | Juin 2022- Juin2023 | Juin 2023- Juin 2024 | Juin 2024- Juin2025 | Juin 2025-Juin 2026 |
| Etude 3 PPI : Jbel Chaker, Houfia Sud et Ngagta | X Budget CRDA | | | | | | |
| Etude Ajiffre | | X | | | | | |
| Appel d'offre | | | | | | | |
| Travaux 1 Jbel Chaker, Houfia | | | Travaux | | | | |
| Travaux 2 : Ngata 1 et 2, | | | | Travaux | | | |
| Tranche 3 ; Ajiffre (et Jafna, 6PPI) (1) | | | | | Travaux | | |

⁽¹⁾ Jafna regroupe 6 périmètres irrigués prévus pour modernisation. Ils sont proposés pour financement potentiel par un don du Millenium Challenge Account (MCC)

Budget prévu (costab) : feuille 1.2

Le budget prévu pour les PPI est de 6 485 000 Dinars, couvert par le don du Fonds d'Adaptation et le prêt du FIDA et réparti comme suit :

| Rubriques | Unité | Années du projet | | | | | | Qtés | Cout unitaire Hors imprévus (,000 DTN) | Budget y.c imprévus (,000 DTN) | Financement |
|--|---------|------------------|---|-----|-----|---|---|------|---|---|---------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| Etudes techniques /a | Forfait | - | 1 | - | - | - | - | 1 | 150 | 150 | ADAPT (100%) |
| Contrôles des travaux | Forfait | - | - | 0,5 | 0,5 | - | - | 1 | 120 | 120 | ADAPT (100%) |
| Travaux de Réhabilitation des 5 périmètres irrigués | Ha | - | - | 200 | 121 | - | - | 321 | 15 | 4815 | ADAPT (100%) |
| Modernisation des stations de pompage et système de régulation (1) | Unité | - | - | 2 | 2 | 2 | - | 6 | 150 | 900 | ADAPT (100%) |
| Equipement et entretien des Aménagements hydrauliques | Forfait | - | 1 | 1 | - | - | - | 2 | 230 | 500 | FIDA (100%) |
| Total | | | | | | | | | | 6485 | |

⁽¹⁾ Proposé pour financement potentiel par un don du Millenium Challenge Account (MCC)

Aménagement des pistes rurales

Le projet prévoit l'aménagement de pistes rurales de désenclavement, en intégrant des mesures d'adaptation au changement climatique et ce pour améliorer la durabilité des pistes (mesures de « climateproofing ») sur 50 km. Ces activités auront pour effets :

- L'amélioration de l'accès aux populations enclavées et aux zones de production agricole (en sec et en irrigué).
- La sédentarisation de la population rurale ;
- L'amélioration des conditions de vie de la population rurale en facilitant l'accès aux services socio-économiques à l'échelle locale ainsi que régionale (santé, éducation, administrations, etc.)
- L'acheminement des produits agricoles vers les centres de commercialisation et les unités de valorisation (huileries et transformation)
- La diminution du coût et des durées de transport.

Les problèmes de circulation sur les pistes agricoles dans la zone du projet préoccupent la population rurale et surtout les agriculteurs. D'ailleurs, les PDPs réalisés dans les 25 secteurs, montrent que l'aménagement des pistes a été fortement demandé par la population rurale. Il est justifié par : (i) le gain sur le coût du transport des produits agricoles estimé à 30% sur le coût du transport actuel ; et (ii) la facilité d'accès des agriculteurs aux centres commerciaux et aux unités de valorisation (essentiellement les huileries) et aussi des agricultrices bénéficiant des AGRs.

Ci-dessous vous trouverez la fiche explicative de la mise en œuvre du désenclavement des pistes rurales.

Fiche n. 15 : Désenclavement des pistes rurales

| | |
|------------------------------|--|
| Sous composante : | 2.1- Infrastructures productives et adaptation au changement climatique |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome 3: Promotion d'AGR durables |
| Produit attendu | Désenclavement des micro-zones et des bassins de production |
| Indicateur de performance | Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées : 30 km à la mi-parcours en Juin 2023 100 km à l'achèvement du projet en Juin2026 |

Ciblage et sélection

Ciblage géographique

La sélection des sites pour l'aménagement des pistes devra cibler les micro-zones de ménages vulnérables identifiées et cartographiées par l'étude de base. La pré-sélection pourra s'appuyer sur l'étude du CNEA, les PDPs élaborés pour 25 secteurs et les PDPs pour les 10 nouveaux secteurs.

La sélection des sites priorisera ainsi

1. Les zones de concentration de pauvreté (microzones) en complémentarité avec les interventions en composante 1
2. L'accès aux zones de production en complémentarité avec les AGR et les partenariats d'affaires (composante 2.3)

Les critères de sélection des tronçons de pistes à aménager seront les suivants et sont présentés dans la figure ci-dessous :

- Estimation du nombre de ménages desservis/km aménagé et des pistes de longueur maximale de 10 km ;
- Les tronçons de pistes à aménager doivent figurer comme une priorité dans les PDP ;
- Les pistes proposées doivent avoir un effet direct pour faciliter l'accès aux zones de production agricole et désenclaver les poches de pauvreté.

Les critères de priorisation des tronçons à protéger contre les aléas climatiques sont : i) la pente de long de l'emprise de la piste ; ii) les risques de glissement de terrain ; et iii) le cout des protections par km. Les échelles d'évaluation de des deux premiers critères sont détaillés comme suit :

Critère 1 : pente de long de l'emprise d'un tronçon de piste :

| | Pente forte | Pente moyenne | Pente faible |
|----------------|-------------|-------------------|--------------|
| Valeur | $\geq 15\%$ | $5 \leq P < 15\%$ | $< 5\%$ |
| Note attribuée | 3 | 1 | 0 |

Critère 2 : risques de glissement de terrain le long d'un tronçon de piste :

| | Risque glissement fort | Risque glissement moyen | Risque glissement faible |
|----------------|------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Note attribuée | 3 | 1 | 0 |

Critère 3 : la vulnérabilité climatique sur base de l'analyse décrite dans la SECAP et de la carte de vulnérabilité climatique créée pour la zone du projet. La vulnérabilité d'un tronçon sera déterminée par la vulnérabilité la plus importante rencontrée sur le tronçon.

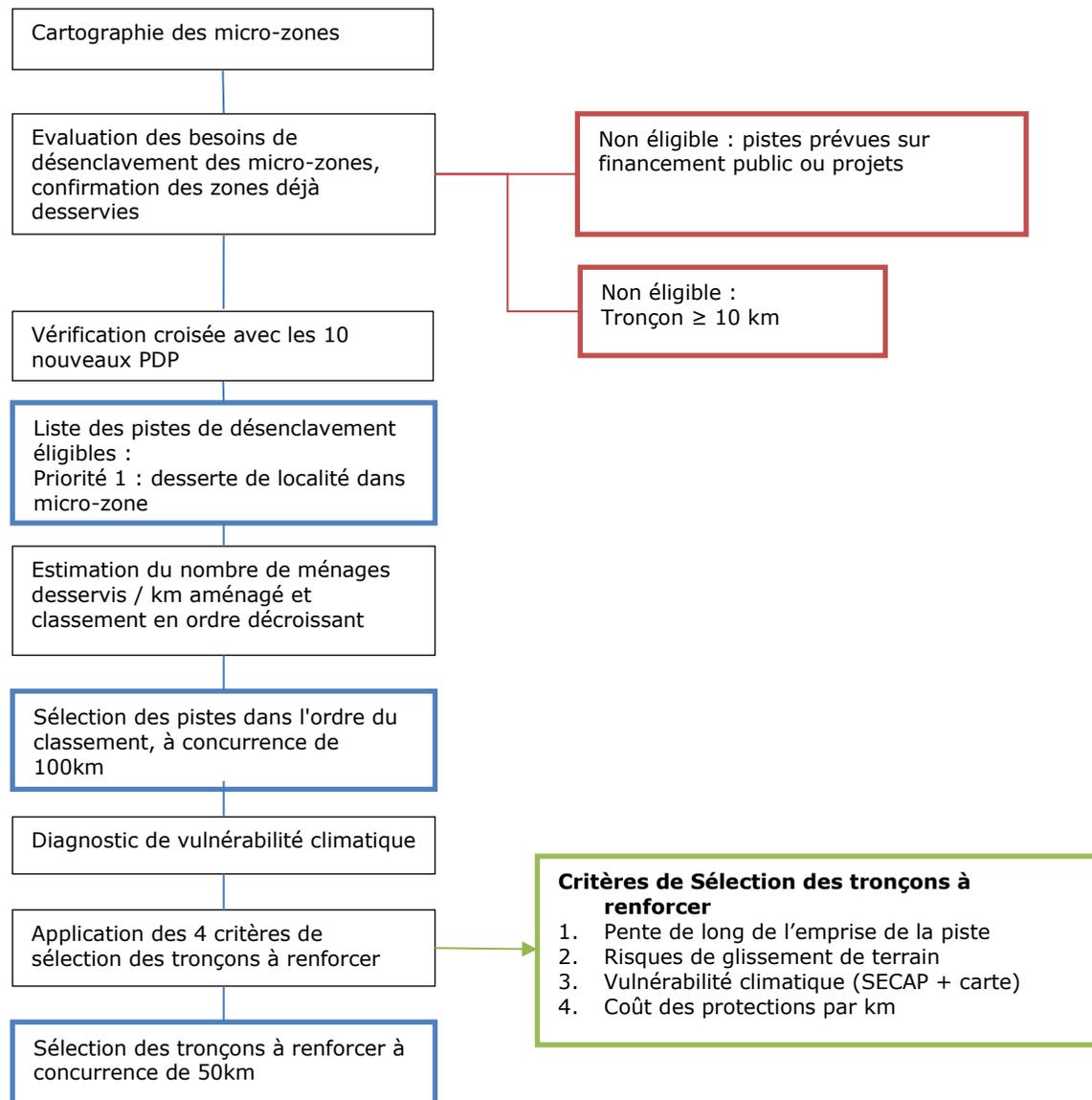
| | Vulnérabilité forte | Vulnérabilité moyenne | Vulnérabilité faible |
|----------------|---------------------|-----------------------|----------------------|
| Note attribuée | 3 | 1 | 0 |

Critère 4 : le coût des protections retenues d'un tronçon de piste.

Un classement, par ordre décroissant, sera fait à partir de la note totale attribuée $CT = C1 + C2 + C3$. Le classement par ordre croissant du critère C4 permettra de positionner les tronçons qui sont mieux classés selon le classement CT. Cette analyse permettra de sélectionner les tronçons de pistes dont la protection contre les aléas climatiques est à renforcer dans les limites d'une longueur totale de 50 km.

Le classement de tous les tronçons à protéger sera développé par le bureau d'études à recruter pour la réalisation des études techniques des pistes. Ce classement sera fondé sur les études détaillées des 100 km de pistes à aménager.

Diagramme de sélection des sites à désenclaver



Étapes de la mise en œuvre et responsabilité

| Num. | Description des étapes | Resp. | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|------|---|--|-----------------|--|
| 1 | Etudes techniques détaillées et des DAO | Bureau d'études | CRDA | Mi 2021 |
| 2 | Contrôle des études | Bureau de contrôle | CRDA, DREHAT | Fin 2021 |
| 3 | Préparation DAO travaux | CRDA | DREHAT | Fin 2021 |
| 4 | Réalisation des travaux | Entreprises privées régionales et nationales | CRDA | Entre début 2022 et fin 2024 en 4 tranches |
| 5 | Supervision des travaux | Bureau de supervision | CRDA, DREHAT | Entre début 2022 et fin 2024 en 4 tranches |
| 6 | Réception des travaux | Bureau de contrôle | DREHAT CRDA | Entre début 2022 et fin 2024 en 4 tranches |

L'aménagement des pistes suivra les étapes suivantes : (i) élaboration des, (ii) recrutement des prestataires de travaux, (iv) réalisation et supervision des travaux. Ces étapes sont détaillées comme suit :

- Réalisation des Études : Les études techniques et les DAO seront confiés à un bureau d'études.
- Contrôle des Études : Ces études seront contrôlées par des ingénieurs spécialistes en infrastructure routière du bureau de contrôle à recruter.
- Dossiers d'appels d'offre des travaux (DAO) Les DAO des travaux seront élaborés conformément aux conditions appliquées par la Direction Régionale de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (DREHAT Kairouan) qui assistera le CRDA de Kairouan dans l'approbation des études. Les DAO types, pour l'élaboration des études et ceux pour l'exécution des travaux, seront fournis par la DREHAT de Kairouan.
- Réalisation des Travaux : Par les entreprises privées régionales et nationales pour tout ce qui concerne l'exécution des travaux d'aménagement des pistes.

- Supervision des travaux : Le contrôle des travaux sera assuré par des bureaux d'études privés (régionaux ou nationaux). Le DAO type, pour le recrutement d'un bureau de contrôle des travaux, sera fourni par la DREHAT. Cette dernière a lancé des AO pour le recrutement de bureaux pour le contrôle des travaux de ses projets de routes.
- Réception des travaux : La réception sera confiée au bureau de contrôle avec la participation du CRDA de Kairouan. La DREHAT de Kairouan appuiera le CRDA dans les procédures des réceptions provisoire et définitive des travaux.

Chronogramme

| Pistes | Année 1 | | | | Année 2 | | | | Année 3 | | | | Année 4 | | | | Année 5 | | | | Année 6 | | | |
|--------------------------|----------------------|---|---|---|---------------------|---|---|---|---------------------|---|---|---|----------------------|---|---|---|---------------------|---|---|---|---------------------|---|---|---|
| | Juin 2020- Juin 2021 | | | | Juin 2021-Juin 2022 | | | | Juin 2022- Juin2023 | | | | Juin 2023- Juin 2024 | | | | Juin 2024- Juin2025 | | | | Juin 2025-Juin 2026 | | | |
| Trimestres | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| Etudes techniques et DAO | | | | x | x | x | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Travaux Tranche 1 (10Km) | | | | | | | x | x | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Travaux Tranche 2 (30Km) | | | | | | | | | x | x | x | x | | | | | | | | | | | | |
| Travaux Tranche 3 (30Km) | | | | | | | | | | | | | x | x | x | x | | | | | | | | |
| Travaux Tranche 4 (30Km) | | | | | | | | | | | | | | | | | x | x | x | x | | | | |
| Contrôle des travaux | | | | | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | | | | |

Budget prévu (costab) : feuille 1.2

Le budget prévu pour le désenclavement est de 26 341 000 Dinars, couvert par le prêt du FIDA et le Fonds d'Adaptation et réparti comme suit :

| Rubriques | Unité | Années du projet | | | | | | Quantités | Cout unitaire Hors imprévus (,000 DTN) | Budget y.c imprévus (,000 DTN) | Financement |
|---|---------|------------------|------|------|------|------|---|-----------|--|--------------------------------|--------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| Etudes techniques Financ. FIDA | Forfait | - | 1 | - | - | - | - | 1 | 129 | 139 | FIDA (100%) |
| Contrôle des travaux FIDA | Forfait | - | 0,5 | 0,5 | - | - | - | 1 | 129 | 142 | FIDA (100%) |
| Etudes techniques | Forfait | - | 2 | - | - | - | - | 2 | 101 | 201 | ADAPT (100%) |
| Contrôle des travaux ADAPT (protection des pistes) | Forfait | - | 0,5 | 0,5 | - | - | - | 1 | 201 | 201 | ADAPT (100%) |
| Aménagement de pistes /b | Km | - | 10 | 30 | 30 | 30 | - | 100 | 189 | 21 109 | FIDA (100%) |
| Pistes nécessitant une protection spécifique contre les aléas climatiques | Km | - | 12,5 | 12,5 | 12,5 | 12,5 | - | 50 | 91 | 4 548 | ADAPT (100%) |
| Total | | | | | | | | | | 26 341 | |

Il sera aussi nécessaire de mettre en œuvre des **mesures de protection des pistes** sachant que :

| Constat | Classement des tronçon à protéger | Responsabilité |
|---|--|-----------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Un nombre important de tronçons de pistes dans la zone du projet traversent des zones difficiles et parfois accidentées (piémonts de montagnes, collines) - L'accès aux zones de production agricole est très difficile (sols fragiles, fortes pentes, changement de direction de faible angle d'ouverture, ...) notamment en périodes pluvieuses et surtout dans les zones d'oliveraies dans lesquelles les producteurs ne peuvent pas acheminer à temps la récolte vers les unités de trituration ainsi que lors de la récolte des amandes (terrain sablonneux). <p>Durant les deux dernières décennies, l'érosion hydrique (eaux de pluie et ruissellements des oueds/chaaba) a causé des dégâts importants aux pistes et surtout à celles qui se situent dans les zones de piémonts. Ces dégâts sont importants et dus essentiellement au manque ou aux défaillances (sous dimensionnement) des ouvrages de drainage et de protection (fossés de drainage des eaux de ruissellement, ouvrages de traversée, soutènement des talus, protection des sols en aval des ouvrages hydrauliques, etc.).</p> | Disposition d'études techniques détaillées | Bureau d'études |

Aménagement foncier

Selection des sites de remembrement foncier : Des opérations ciblées de remembrement seront conduites dans l'optique de contribuer aux objectifs de développement d'activités génératrices de revenu et, plus largement, d'intégration des populations ciblées dans les circuits économiques agricoles. Elles permettront le regroupement de parcelles dispersées et de petite taille, la constitution de parcelles de forme géométrique plus régulière et plus compacte, facilitant ainsi un travail plus moderne, plus efficace et plus productif.

Des superficies de 5000 ha ont été pré-identifiées, respectivement dans les délégations de Hajeb El Ayoun et Sbikha (sec). Cette présélection devra être toutefois confirmée en début de projet par la conduite de diagnostics socio-fonciers qui confirmeront le choix des périmètres envisagés ou permettront d'en choisir d'autres.

Fiche n. 16 : Aménagement foncier

| | |
|------------------------------|--|
| Sous composante : | 2.1 Infrastructures productives et adaptation au changement climatique |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome4: Appui aux ménages pour s'adapter au changement climatique |
| Produit attendu | Output 4.1: Promotion de la conservation des eaux et des sols et d'une gestion raisonnée de l'eau |
| Indicateur de performance | Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat <ul style="list-style-type: none">• 2340 Ha à la mi-parcours en Juin 2023• 7800 Ha à l'achèvement du projet en Juin 2026 |

Ciblage et sélection

Le remembrement foncier touchera une surface de 5000 Ha dans les périmètres en sec. Le ciblage sera fait en coordination avec les opérations de CES et notamment les plantations de cactus. Les zones cibles seront déterminées par diagnostic foncier préliminaire.

Les critères de sélection appliqués seront les suivants :

- (i) Existence d'une demande exprimée (s'agissant d'opérations dans le cadre d'un projet de développement, on n'exige pas qu'une majorité des propriétaires du périmètre soient demandeurs) ;
- (ii) Constat dans le cadre des diagnostics socio-fonciers d'un morcellement et/ou de formes de parcelles préjudiciables à une exploitation efficace et rentable ;
- (iii) Périmètre dont les terres sont à fort potentiel agricole, en liaison avec les objectifs de développement du projet IESS ; faisabilité technique de l'opération, en particulier au regard de la topographie ; autant que faire se pourra, on privilégiera les périmètres où des gains de productivité supplémentaires pourront être obtenus grâce à des opérations de CES.

Un comité de sélection constitué a minima de représentants de la délégation concernée, de la profession (GDA), de l'arrondissement sols, de l'arrondissement productions végétales, du service des domaines se prononcera sur le choix des périmètres, au regard des critères précités.

L'adhésion volontaire des bénéficiaires est une condition du remembrement foncier. Cette adhésion est encouragée par la création de pistes dans les périmètres. Le budget prévu par le projet ne couvre que le l'ouverture des pistes à l'exclusion de leur construction. L'utilisation d'engin de nivellement (grader) est nécessaire pour matérialiser l'ouverture des pistes après piquetage.

Étapes de la mise en œuvre et responsabilité

| Num. | Description des étapes | Resp. | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|--|---|-------|----------------------|--|
| Préparation | Convention de partenariat pour les actions de remembrement en périmètre en sec | CRDA | AFA (niveau central) | Juin 2020 |
| Identification des zones d'intervention | Diagnostic foncier préliminaire (concertations au niveau local) | AFA | UGO | Juin 2021 pour Lot1 |
| | Levés topographiques et préparation des plans parcellaires | AFA | UGO | |
| | Présentation des dossiers devant la commission nationale consultative d'aménagement foncier agricole | AFA | UGO | |
| Elaboration des projets de remembrement foncier dans les zones préalablement identifiées | 1. Préparation des projets d'arrêté de création de Périmètres d'intervention | AFA | UGO | |
| | 2. Exécution de la procédure relative à l'application de la réforme agraire dans les zones concernées | | | |
| | 3. Approfondissement des diagnostics Socio Fonciers pour déterminer les droits des propriétaires dans ces zones | | | |
| | 4. Elaboration des projets de remembrement des parcelles morcelées et dispersées conformément en vigueur | | | |
| | 5. Mise en œuvre des actions pour normaliser le dimensionnement de la propriété | | | |
| | 6. Transmission des projets de remembrement pour affichage durant 3 mois dans les chefs lieu du gouvernorat de la délégation concernée et à l'AFA | | | |
| Exécution des projets d'aménagement | Bornage des lots de reforme agraire | AFA | UGO | Juin à Aout 2021 et Juin Aout 2022 pour le Lot 1 |
| | Mise en place des agriculteurs sur les nouvelles parcelles | AFA | UGO | |
| | Assistance à la commission régionale chargée de l'étude des oppositions et réclamations relatives aux plans d'aménagement foncier | AFA | UGO | |
| | Suivi | AFA | UGO | Continu |

Les actions de remembrement sont couvertes par une convention entre CRDA et l'Agence Foncière Agricole au niveau central.

Chronogramme

| | Prép | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Resp. |
|--|-------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|--------------|
| Étapes | Février-Juin 2020 | Juin 2020- Juin 2021 | Juin 2021- Juin 2022 | Juin 2022- Juin2023 | Juin 2023- Juin 2024 | Juin 2024- Juin2025 | Juin 2025- Juin 2026 | |
| Convention CRDA AFA | x | | | | | | | CRDA AFA |
| Lot 1 (2000 ha) | | x | | | | | | AFA |
| Identification | | Juin 2020- Juin 2021 | | | | | | AFA |
| Elaboration des projets | | Juin 2020- Juin 2021 | | | | | | AFA |
| Exécution (sous condition d'acceptation des bénéficiaires) | | | Juin-Aout 2021 | Juin-Aout 2022 | | | | AFA |
| Lot 2 (2000 ha) | | | | | | | | AFA |
| Identification | | | x | | | | | AFA |
| Elaboration des projets | | | x | | | | | AFA |
| Exécution (sous condition d'acceptation des bénéficiaires) | | | | Juin-Aout 2022 | Juin Aout 2023 | | | AFA |
| Lot 3 (1000 Ha) | | | | | | | | AFA |
| Identification | | | | x | | | | AFA |
| Elaboration des projets | | | | x | | | | AFA |
| Exécution (sous condition d'acceptation des bénéficiaires) | | | | | Juin-Aout 2023 | Juin Aout 2024 | | AFA |
| Suivi | | | | | | | | AFA |

Budget prévu (costab) : feuille 2.1

Le budget prévu pour le remboursement est de 2 102 000 Dinar, couvert par le prêt du FIDA et réparti comme suit :

| Rubriques | Unité | Années du projet | | | | | | Qtés | Cout unitaire Hors imprévus (,000 DTN) | Budget y.c imprévus (,000 DTN) | Financement |
|----------------------|-------|------------------|---|------|------|------|------|------|--|--------------------------------------|-------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| Remembrement | Ha | - | - | 1250 | 1250 | 1250 | 1250 | 5000 | 304,6 | 1523 | FIDA (100%) |
| Ouverture des Pistes | Km | - | - | 12,5 | 12,5 | 12,5 | 12,5 | 50 | | 579 | FIDA (100%) |
| Total | | | | | | | | | | 2102 | FIDA (100%) |

Les actions concernant l'ouverture des pistes seront précisées dans la convention entre CRDA et AFA, à préparer entre Février et Juin 2020.

Sous-composante 2.2

Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations

L'objectif de cette sous-composante est de contribuer à la structuration institutionnelle des populations rurales y compris les femmes et les jeunes dans les secteurs cibles du projet, ainsi qu'au renforcement des capacités des organisations de producteurs existantes. Cette sous-composante est dans le prolongement direct des sous-composantes 1.2 et 1.3 car elle complète le processus d'intégration des familles nécessiteuses et à revenus limités dans le tissu économique et leur inclusion dans les canaux d'accès aux financements.

La création de nouvelles entités coopératives de type SMSA est le résultat d'un processus d'organisation et de structuration de ménages ruraux par eux-mêmes. Elle est à considérer comme un moyen d'intégration qui répond à un besoin des groupes concernés. Il n'est pas une fin en soi, ni un prérequis du projet pour soutenir les groupes cibles. Le projet peut soutenir des exploitations individuelles et des groupes informels de producteurs au travers les partenariats d'affaires dans la composante 2.3.

Par ailleurs, cette sous-composante vise à renforcer les capacités des organisations de producteur existantes, en particulier des GDA eau potable, des GDA irrigation et des SMSA déjà établis dans les secteurs cibles.

Résultats escomptés : Cette sous-composante apportera un soutien aux organisations existantes et encouragera la création de nouvelles organisations, en particulier par les familles nécessiteuses et à revenu limité qui auront développé des AGR rentables sous la composante 1.

Le projet apportera un soutien à 35 GDA, dont 24 GDA eau potable et 11 GDA irrigation. De plus le projet soutiendra 18 SMSA, dont 12 existantes et la création d'autres, si nécessaires et si demandé par des groupements informels (à titre indicatif, 6 SMSA pourront être créées).

A la fin du projet, ces organisations auront un système de gestion couvrant les aspects gouvernance (règles et régulations, assemblées générales, réunions, administration et archivage), gestion financière et gestion technique.

Fiche n. 17 : Renforcement des capacités

| | |
|------------------------------|---|
| Sous composante : | 2.2- Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations |
| Contribue au cadre logique : | |
| Effet attendu | Outcome 4 : Appui aux ménages pour s'adapter au changement climatique |
| Produit attendu | Output 4.2: Formation à des nouvelles pratiques pour l'adaptation au changement climatique |
| Indicateur de performance | Nombre de bénéficiaires supportés pour la gestion durable de ressources naturelles et des risques climatiques <ul style="list-style-type: none">• 1000 bénéficiaires à la mi-parcours en Juin 2023• 3500 bénéficiaires à l'achèvement du projet en Juin 2026 |
| Produit attendu | Output 5.1: Accès aux organisations de producteurs (GDA, SMSA, informels) |
| | Tailles des organisations de producteurs - Nombre d'organisations <ul style="list-style-type: none">• 10 organisations à la mi-parcours en Juin 2023• 53 organisations à l'achèvement en Juin 2026 |

Cette sous-composante apportera un soutien aux organisations existantes et encouragera la création de nouvelles organisations, en particulier par les familles nécessiteuses et à revenu limité qui auront développé des AGR rentables sous la composante 1. Les principales organisations cibles sont :

- Les Groupements de Développement Agricole en charge de la gestion des infrastructures hydrauliques des petits périmètre irrigués (GDA irrigation)
- Les Groupements de Développement Agricole en charge de la gestion des infrastructures hydrauliques des systèmes d'adduction d'eau potable (GDA eau)
- Les Groupements de Développement Agricole en charge de la gestion des ressources naturelles telles que les plantes médicinales et aromatiques
- Les SMSA ou Sociétés Mutuelles de Service Agricole

Pour renforcer les capacités de ces organisations le projet apportera un soutien en termes de formation en mobilisant de l'expertise spécialisée et en apportant une formation aux services du CRDA en charge de l'encadrement de ces organisations

Cette sous composante comprend aussi la mise en œuvre de parcelles de démonstration dans les PPI pour promouvoir les pratiques d'adaptation au changement climatiques financées par le Fonds d'Adaptation

Ciblage et sélection

Ciblage des organisations de producteurs

Le projet apportera un soutien à 35 GDA, dont 24 GDA eau potable et 11 GDA irrigation. De plus le projet soutiendra 36 SMSA, dont 12 existants dans les secteurs cibles du projet et la création d'autres, si nécessaires et si demandé par des groupements informels (à titre indicatif, 6 nouvelles SMSA pourront être créées)

| Cibles de la composante 2.2 | GDA eau | GDA irrigation | SMSA | Nombre d'organisations |
|---|-----------|----------------|-----------|------------------------|
| Existants dans les sites cibles du projet | 24 | 11 | 12 | 47 |
| Créés avec le soutien du projet | - | - | 6 | 6 |
| Total | 24 | 11 | 18 | 53 |

Étapes de la mise en œuvre et responsabilité

| Num. | Description des étapes | Resp. | Partenaires | Date d'achèvement prévue |
|-------------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| 1 | Recrutement du prestataire de renforcement des capacités | CRDA | Bureau d'études, CFPA et /ou AFVA | Fin Juin 2021 (financement FA) |
| | Actions de renforcement des capacités | | | |
| 2 | Visites d'échanges (OP, Groupes d'intérêt) | | | |
| 3 | Formations de formateurs | Bureau d'études, CFPA et /ou AFVA | CRDA UGO | Années 2 et 3 |
| 4 | Formations ciblées jeunes et femmes | Bureau d'études, CFPA et /ou AFVA | CRDA UGO | Années 2 à 5 |
| 5 | Formations gestion technique et administration OP | Bureau d'études, CFPA et /ou AFVA | CRDA UGO | Années 2 à 5 |
| 6 | Formations Adaptation au Changement Climatique | Bureau d'études, CFPA et /ou AFVA | CRDA UGO | Années 2 à 5 |
| | Formations Adaptation | | | |

| | | | | |
|----|--|-----------------------------------|----------|-------------|
| 7 | Programmes de formation conçus pour CTV et les bénéficiaires. Manuels conçus et imprimés | Bureau d'études, CFPA et /ou AFVA | CRDA UGO | Année 2 |
| 8 | Formation des CTV et des bénéficiaires mises en place | Bureau d'études, CFPA et /ou AFVA | CRDA UGO | Année 3 |
| 9 | Formation des bénéficiaires | Bureau d'études, CFPA et /ou AFVA | CRDA UGO | Année 4 |
| | Parcelles de démonstration | | | |
| 10 | Parcelles agricoles identifiées et équipement acquis. | CRDA | UGO | Année 2 |
| 11 | Parcelles agricoles identifiées et équipement acquis et installé | CRDA | UGO | Année 3 |
| 12 | Visites d'échanges et suivi des démonstrations | CRDA | UGO | Année 3 à 6 |
| | Autres activités | | | |
| 13 | Appui à la santé animale (campagne de vaccinations) | CRDA, Production animales | UGO | En Année 2 |
| 14 | Equipement Laboratoire vétérinaire | CRDA, Production animales | UGO | En Année 2 |

Les services du CRDA qui seront impliqués dans le programme de renforcement des capacités sont :

- Arrondissement Génie Rural, dont la Cellule GDA eau. Il est prévu de transformer cette cellule en un Arrondissement à part entière
- Arrondissement Exploitation Périmètres Irrigués
- Arrondissement Exploitation & Maintenance
- Les CTV dans les 7 délégations cibles, y compris Ain Jloula, délégation nouvellement créée.

L'UGO coordonnera l'ensemble du programme de renforcement des capacités et contribuera au système de suivi et aux rapports sur cette sous composante.

L'assistant technique permanent au sein de l'UGO Cadre5 : Inclusion sociale et OP sera en charge de la coordination globale du programme d'actions de formations en coordination avec le prestataire de service

Le spécialiste en renforcement des capacités mobilisé par le prestataire de service spécialisé (PS3) aura la charge de réaliser un diagnostic des capacités et de concevoir et coordonner la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités. Il conseillera le CRDA et organisera la mobilisation des formateurs court terme. Il participera aussi aux concertations 4P pour apporter un appui et faire la mise en relation avec les canaux de formation disponibles.

Chronogramme

| | Année 1 | | | | Année 2 | | | | Année 3 | | | | Année 4 | | | | Année 5 | | | | Année 6 | | | |
|--|-------------------------|---|---|---|------------------------|---|---|---|------------------------|---|---|---|-------------------------|---|---|---|------------------------|---|---|---|------------------------|---|---|---|
| | Juin 2020- Juin 2021 | | | | Juin 2021-Juin 2022 | | | | Juin 2022- Juin2023 | | | | Juin 2023- Juin 2024 | | | | Juin 2024- Juin2025 | | | | Juin 2025-Juin 2026 | | | |
| Trimestres | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| Actions de renforcement des capacités | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Visites d'échanges (OP, Groupes d'intérêt) | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | | | | |
| Formations de formateurs | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | | | | | | | | | | | | |
| Formations ciblées jeunes et femmes | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | | | | |
| Formations gestion technique et administration OP | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | | | | |
| Formations Adaptation au Changement Climatique | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formations Adaptation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Programmes de formation conçus pour CTV et les bénéficiaires. Manuels conçus et imprimés | | | | | x | x | x | x | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formation des CTV et des bénéficiaires mises en place | | | | | | | | | x | x | x | x | | | | | | | | | | | | |
| Formation des bénéficiaires | | | | | | | | | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | | | | |
| Parcelles de démonstration | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Parcelles agricoles identifiées et équipement acquis. | | | | | x | x | x | x | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Parcelles agricoles identifiées et équipement acquis et installé | | | | | | | | | x | x | x | x | | | | | | | | | | | | |
| Visites d'échanges et suivi des démonstrations | | | | | | | | | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x | x |

Budget prévu (costab) : feuille 2.2

Le budget prévu pour le désenclavement est de 2,082,000 Dinar, couvert par le prêt du FIDA et le Fonds d'Adaptation et réparti comme suit :

| Rubriques | Unité | Années du projet | | | | | | Quantités | Cout unitaire Hors imprévus (,000 DTN) | Budget y.c imprévus (,000 DTN) | Financement |
|--|----------|------------------|---|---|---|---|---|-----------|--|--------------------------------|--------------|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | | | | |
| A. Equipements CRDA, SMSA et GDA | | | | | | | | | | | |
| Equipement GDA (l'eau et l'irrigation) /a | Kit | - | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 40 | 6 | 272 | FIDA (100%) |
| Equipement SMSA /b | Kit | - | 1 | 1 | 1 | - | - | 30 | 6 | 202 | FIDA (100%) |
| Appui à la santé animale /c | Campagne | - | 1 | - | - | - | - | 1 | 204 | 220 | FIDA (100%) |
| Equipement Laboratoire vétérinaire /d | Unité | - | 1 | - | - | - | - | 1 | 26 | 28 | FIDA (100%) |
| Installation des Parcelles de démonstration sur PPIs | Plots | - | - | 5 | 5 | 4 | - | 14 | 50 | 700 | ADAPT (100%) |
| Sous Total A. Equipements CRDA, SMSA et GDA | | | | | | | | | | 1 422 | |
| B. Renforcement des capacités d'adaptation au CC | | | | | | | | | | | |
| Spécialiste OP | h.mois | - | 3 | 3 | 3 | 3 | - | 12 | 9 | 111 | ADAPT (100%) |
| Formateurs parcelles de démonstration et autres /e | h.mois | - | 6 | 6 | 2 | 2 | - | 16 | 15 | 240 | ADAPT (100%) |
| Logistique de la formation | Forfait | - | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 4 | 77 | 309 | ADAPT (100%) |
| Sous Total B. Renforcement des capacités d'adaptation au CC | | | | | | | | | | 660 | ADAPT (100%) |
| Total A+B | | | | | | | | | | 2082 | |

Notes Costab :

- \a Matériel de gestion
- \b Matériel de gestion
- \c équipement vaccination
- \d Echographe
- \e Court terme / à la demande

Sous-composante 2.3

Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques

L'objectif de cette sous composante est de faciliter l'insertion des ruraux dans les filières locales, en développant des partenariats d'affaires avec les acteurs des filières. Les résultats escomptés sont :

- 29 organisations de producteurs ruraux engagées dans des partenariats / accords ou contrats formels avec des entités publiques ou privées
- 14 partenariats d'affaires établis dans les 3 ou 4 filières agricoles sélectionnées

Les petits exploitants et les petits éleveurs des collines de Kairouan sont souvent isolés, insuffisamment organisés et peu intégrés dans les filières agricoles locales. Ils restent fortement dépendants d'intermédiaires aussi bien pour leur approvisionnement en intrants que pour l'écoulement de leurs produits.

Dans la suite de la sous-composante 2.2 qui vise à renforcer les capacités des producteurs et de leurs organisations, cette sous-composante a pour objectif de faciliter l'inclusion des petits producteurs dans les filières locales.

Les projets récents mis en œuvre par la CRDA de Kairouan avec l'appui de la GiZ (projets PAD et IPFA), et de l'ONUDI (projet PAMPAT) ont introduit l'approche de partenariats d'affaires. Ces partenariats consistent à rassembler les acteurs des filières autour d'un processus de production-transformation-commercialisation dans lequel la place des petits producteurs est renforcée, afin qu'ils puissent augmenter et mieux valoriser leur production de manière durable.

Le MARHP et le CRDA de Kairouan soutiennent cette approche et encouragent la mise en commun des méthodologies et des moyens des différents projets dans la mise en œuvre des interventions sur les filières agricoles. Les calendriers de conception et de démarrage de IESS et de la seconde phase du projet PAMPAT sont similaires, offrant une opportunité unique de synergie entre les deux projets. L'approche vise à créer ou à améliorer la mise en relation des petits producteurs et des petits éleveurs avec les autres acteurs des filières afin d'augmenter et de mieux valoriser leur production.

Dans ce contexte, et sur la base des leçons apprises, le projet soutiendra jusqu'à 4 filières dans les catégories suivantes :

- Arboriculture,
- Produits du terroir
- Petit élevage d'embouche (ovin, caprin) ;
- Élevage avicole (poulet fermier et dinde).

Le maraîchage (tomate, piment, etc.) par contre ne sera pas considéré comme prioritaire, les opportunités pour le maraichage étant limitées par les faibles surfaces irriguées.

Ciblage des bénéficiaires

Cette composante soutient directement 4 types de bénéficiaires :

1. Les exploitants agricoles gérant des petites exploitations familiales ne dépassant pas 2 ha en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines. Cela inclut environ 320 exploitants dans les petits périmètres irrigués modernisés avec l'appui du projet.
2. Les familles ayant développé des AGR soutenues en composante 1.3 et qui dégagent un surplus commercialisable stable. Il est estimé que cela représente 1000 ménages, ayant développé des Activités Génératrices de Revenu (AGR) soutenues en composante 1
3. Les SMSA existantes et les SMSA nouvellement créées et soutenues par la composante 2.2
4. Les entreprises privées impliquées dans les filières sélectionnées

Cette sous composante du projet soutiendra environ 3000 petits exploitants agricoles et éleveurs répartis sur les 7 délégations cible. Cela représente 9% du nombre total des exploitations dans les secteurs cibles (37,500 exploitations au total).

Le processus de sélection des exploitations participant aux partenariats d'affaire se fera en 4 étapes :

- 1) Identification des filières prioritaires par délégation
- 2) Identification des bassins de production existants dans chaque délégation
- 3) Dans chaque délégation sélectionnée, identification des SMSA et des petites exploitations impliquées dans la filière choisie dans chaque délégation.
- 4) Sélection des exploitations sur la base de leur localisation géographique dans les bassins de production, de leur taille et de leur spécialisation dans les filières retenues. La sélection finale se fait en concertation avec le conseil local de développement de chaque délégation et les consultations locales pour éviter l'éparpillement géographique des interventions.

Ces étapes sont détaillées ci-dessous :

Sélection des filières potentielles

Bien que le projet dans sa phase de conception n'ait pas sélectionné de filière de manière définitive, chaque partenariat d'affaires sera centré autour d'une production particulière. L'éventail des productions pré-identifiées, à titre indicatif, est le suivant :

- Arboriculture : l'olivier en sec est une production très répandue dans l'ensemble des délégations de la zone du projet. L'amande est aussi produite en sec, soit en culture pure soit associée avec l'olivier. L'abricot et les agrumes sont produits uniquement dans les périmètres irrigués
- Petit élevage d'embouche : l'élevage ovin et caprin est très répandu dans les délégations cible en particulier dans les délégations d'Ain Jloula, Haffouz, Hajeb el Ayoun. La production de poulet de ferme se développe dans les délégations bien reliées au marché comme à Sbikha.
- Produits du terroir tels que figue de barbarie, miel, herbes aromatiques et huile essentielles, etc.

Les produits sélectionnés devront avoir les caractéristiques d'un produit de terroir et répondre aux paramètres suivants : Accent sur la valorisation et la transformation locales, accent sur la promotion des produits de niche (terroir et bio), réelles opportunités de marché (export/local), potentiel de création d'emploi, existence d'acteurs le long de la chaîne (producteurs, transformateurs, exportateurs), quantités adéquates et régulières (en fonction du marché), début de structuration de la chaîne de valeur (organisation des acteurs/volonté de coopération), degré de motivation et implication des acteurs

Identification des bassins de production

Comme mentionné ci-dessus, les productions agricoles pré-identifiées sont réparties dans les délégations cibles en fonction de leur spécificité. Lors de la phase de conception, la répartition suivante a été élaborée avec les services du CRDA. Elle donne de manière indicative le nombre potentiel de petites exploitations agricoles pour chaque production.

Tableau 4 : Répartition des exploitations par production identifiée dans les délégations cible

| Délégations | Sbikha | Oueslatia | Ain Jloula | Chebika | Haffouz | El Alâa | Hajeb el Ayoun | Total |
|----------------------|--------|-----------|------------|---------|---------|---------|----------------|-------|
| Olivier / amandier | 235 | 235 | 235 | 235 | 235 | 235 | 235 | 1645 |
| Ovin / caprin | | | 143 | | 143 | | 143 | 430 |
| Aviculture | 200 | | | | | | | 200 |
| Produit ruche / Miel | | 100 | 100 | | 100 | 200 | 100 | 600 |
| PAM (GDA femmes) | | 125 | | | | | | 125 |
| Total | 435 | 460 | 478 | 235 | 478 | 435 | 478 | 3000 |

Identification des exploitations agricoles et des organisations de producteurs dans les bassins de production. Le projet facilitera un recensement rapide des exploitations et des organisations de producteurs de produits sélectionnés dans les bassins de production. A titre indicatif, le projet pourra développer jusqu'à 14 partenariats impliquant 3000 petites exploitations agricoles comme résumé ci-dessous :

| Modèle | Partenariats | Bénéficiaires directs |
|-------------------------------|--------------|-----------------------|
| Arboriculture | 7 | 1625 |
| Produits de la ruche | 3 | 625 |
| Elevagecaprin / ovin | 2 | 415 |
| Elevageavicole | 1 | 210 |
| PAM | 1 | 125 |
| Total exploitations agricoles | 14 | 3000 |

Approche méthodologique du PAMPAT : La méthodologie est une mise à l'échelle de l'approche filière promue par le projet PAMPAT dans sa phase 1. Le projet PAMPAT suit une approche de développement de chaîne de valeur ciblant l'ensemble des activités qui déterminent la performance d'une chaîne, de la production et fourniture des intrants à travers la transformation et les services d'appui jusqu'au marché final). Cette approche est centrée sur la qualité des produits, en intégrant l'ensemble des maillons d'une filière donnée. Elle comprend 6 étapes :

- (i) Création d'une commission réunissant les principaux acteurs de la filière et développement d'un plan d'action commun
- (ii) Mise à niveau des différents maillons de la filière (agriculteurs, centres de collecte, entreprises): amélioration de la qualité, optimisation de l'utilisation des ressources, augmentation de la productivité et capacité de production
- (iii) Formalisation des liens entre les différents maillons de la filière (p.ex. contrats d'approvisionnement)
- (iv) Labellisation des produits de «terroir» qui sont conformes au cahier de charges (y compris, mise en place du système de gestion du label et assistance aux producteurs dans le processus de conformité au cahier de charges)
- (v) Amélioration de l'accès aux marchés et du marketing mix des entreprises/ groupements
- (vi) Diversification et innovation le long de la filière

L'approche PAMPAT aborde notamment l'organisation des chaînes de valeur retenues, la valorisation des produits de terroir, le respect de la qualité, la traçabilité, l'amélioration du conditionnement et de l'emballage, le tout dans un esprit de commercialisation (surtout la vente à l'export, sans oublier le marché local). Les interventions seront ciblées pour répondre aux contraintes et blocages spécifiques de chaque filière sélectionnée.

PAMPAT 2 : ONUDI et le bailleur de fonds SECO (Secretariat au Commerce Extérieur de la Confédération Helvétique) envisagent de mettre en œuvre une seconde phase du projet PAMPAT. Dans le cadre de ce PAMPAT2, il est envisagé que ONUDI mette en œuvre cette composante 2.3 en mobilisant les ressources de IESS. Ce partenariat sera formalisé par une convention entre ONUDI et le CRDA de Kairouan. La synergie entre PAMPAT 2 et le projet IESS permettra la mise à l'échelle des résultats, d'élargir le nombre de filières soutenues et de renforcer les capacités du CRDA dans la coordination du développement et la structuration de filières dans le Gouvernorat.

Le projet IESS apportera des éléments additionnels : des actions de désenclavement des zones reculées, l'inclusion financière et le lien avec les institutions de microfinance, les mesures d'adaptation au changement climatique.

La mise en œuvre est basée sur l'approche PAMPAT décrite plus haut. Avant de procéder à l'établissement d'une commission réunissant les principaux acteurs, l'approche proposée inclura des étapes d'identification, de diagnostic, de sélection et de mobilisation sociale comme décrit ci-dessous :

- **Étape 1** : Identification. Cette étape vise à identifier en parallèle les filières et les zones géographiques dans lesquelles les partenariats pourraient être développés, accompagnés et par la suite étendus. Cette étape implique la confirmation de trois facteurs clés : (a) bassins de production existants : volumes de production existants et saisonnalité (b) Potentiel commercial : existence de surplus commercialisables dégagés par un nombre critique de petits producteurs, existence d'une demande des consommateurs et conditions d'accès à la zone de production ; (c) Impact positif possible. Une grille de notation des différents

produits agricoles dans la zone du projet permet de mettre la priorité sur ceux qui ont le plus de potentiel pour le développement de partenariats d'affaire. A la fin de cette étape, les filières et les bassins de production sont identifiés et validés.

- **Étape 2** : Diagnostic rapide. Identification des acteurs impliqués dans chaque filière : Cette étape permet de produire un diagnostic comprenant : la description des acteurs de la filière, les segments de marché, les volumes et flux de produits et leur marge brute de production, les dynamiques clés et facteurs de levier, les contraintes et opportunités et les interventions potentielles. A la fin de cette étape les principales contraintes des filières sont caractérisées par leurs acteurs eux-mêmes et des pistes d'intervention sont identifiées
- **Étape 3** : Sélection. La sélection des exploitations agricoles dans les bassins de production se fera sur la base de leur localisation géographique, de leur taille et de leur spécialisation dans la filière concernée.
- **Étape 4** : Mobilisation sociale. Cette étape comprend : (i) Campagne d'information par le CRDA et les services présents dans les délégations (CTV). La campagne touche les exploitations sélectionnées et les informe des conditions et du processus de concertation avec le calendrier prévu. (ii) des concertations au niveau local (secteur) avec et entre les acteurs locaux de la filière au niveau secteur : producteurs, IMF, premier collecteur, fournisseurs locaux. Ces concertations ne sont pas des ateliers formels et sont facilitées par les CTV avec l'appui méthodologique de l'équipe de facilitation. La mobilisation permet aux différents acteurs d'exprimer leurs contraintes et les opportunités de la filière et de préparer un atelier de validation stratégique
- **Étape 5** : Atelier de Validation de la stratégie collective par les acteurs. Des représentants de producteurs, acheteurs ; fournisseurs ; et IMF présentent chacun leur vision avec les éléments préparés séparément lors de l'étape de mobilisation. Le but de cette étape est de valider une stratégie d'affaire pour chaque filière avec les acteurs concernés. La stratégie d'affaire de la filière comprend :
 - A. La situation actuelle : production et acteurs locaux, écoulement de la production, les soutiens actuels, la formulation du problème
 - B. Exposé de l'opportunité d'affaire et des solutions : proposition sur la production, proposition sur l'écoulement : formulation de la solution
 - C. Exposé de la vision et des priorités immédiates sur le court-terme. Cette étape requiert un atelier d'une demi-journée par délégation pour chaque filière. Les discussions sont modérées par l'assistant technique « Partenariat et Filière » de l'UGO et l'équipe de facilitation de partenariat. La validation de la stratégie d'affaire sera faite par le comité local de développement avec l'appui du CRDA et de l'UGO. C'est une étape clé du processus.
- **Étape 6** : Stratégie collective de partenariat. Elaboration du plan d'affaire commun aux acteurs et choix sur les rôles de chacun. Formalisation par documents d'agriculture contractualisée, MoU avec les partenaires, etc.
- **Étape 7** : Plan de co-investissement. Ce plan met en relation les besoins exprimés dans la stratégie collective de partenariat et les sources de financements : financement en propre des acteurs, banques, IMF, etc. Le cas échéant, le projet financera les moyens de

mise en œuvre du partenariat par des subventions en nature. Les dépenses éligibles sont : intrants agricoles ; équipements agricoles (goutte à goutte, serres, pompes solaires, etc.) ; machines agricoles (tracteur etc.), équipement de post-récolte (caisses, séchoirs solaires ; attention aux séchoirs électriques, problème de puissance du réseau électrique) infrastructures (pistes ; bâtiments) etc. La validation du plan de co-financement sera faite par un comité d'agrément au niveau du gouvernorat avec l'appui de l'UGO sur la base de critères et de feuilles de notation. Le comité décide si le plan de co-financement est approuvé ou non.

- **Étape 8** : Facilitation de la mise en œuvre collective des acteurs. La mise en œuvre du plan d'affaire et du plan de co-financement est facilitée par l'équipe de facilitation des partenariats et le cadre « partenariat » de l'UGO
- **Étape 9** : Accompagnement et soutien.

L'équipe de facilitation des partenariats sera mobilisée par le projet PAMPAT2 mis en œuvre par ONUDI. Le projet IESS financera la mobilisation de 7 techniciens supplémentaires par ONUDI afin de faciliter les partenariats soutenus par le projet IESS. Le personnel mobilisé sera spécialisé dans la facilitation de partenariat et de modération de concertations autour des filières agricoles, la facilitation de montage de partenariats d'affaires et de plans de co-financement et dans le soutien à l'entrepreneuriat en zone rurale

L'équipe de facilitation travaillera avec CRDA pour sélectionner les filières et identifier les bassins de production et faciliter les concertations et les négociations des plans d'affaires et des plans de co-financement. Ces actions seront suivies et coordonnées par le cadre « Partenariats et filières » au sein de l'UGO du projet.

Mesures spécifiques en soutien aux femmes et aux jeunes

Un partenariat public privé spécifique sera organisé en impliquant une SMSA dont le mandat sera le transport des ouvrières agricoles de leur domicile vers leur lieu de travail. Les ouvrières agricoles circulent et travaillent dans des conditions difficiles qui pourront être améliorées par des services apportés par une SMSA dans ce but.

Les conditions de travail des femmes ouvrières seront aussi prises en compte dans l'élaboration des plans de d'affaire. Des mesures spécifiques seront intégrées dans ces plans pour assurer une amélioration des conditions de travail des femmes ouvrières.

Le projet soutiendra particulièrement l'émergence et le développement d'organisation de productrices (SMSA de femmes, groupes informels) en particulier dans les filières impliquant les femmes comme les plantes médicinales et aromatiques. Dans les autres filières, le projet veillera à la participation active des femmes et à leur rôle dans les processus de prise de décision : sécurité, hygiène, accès à l'eau, etc.

Soutien aux pratiques durables de production et de transformation

Lors des concertations, les options de pratiques durables seront exposées par les services techniques du CRDA appuyés le spécialiste en adaptation au changement climatique de l'UGO. Les options de pratiques durables sont listées ci-dessous sans être exhaustive.

Soutien aux modes de production durables : parcelles de démonstrations et visites d'échanges pour disséminer les bonnes pratiques de gestion économe de l'eau (réseau enterré, goutte à goutte, paillage, culture associées, etc.) de gestion des sols : cultures associées et intercalaires ; épandage des effluents des huileries olive (margines) comme fertilisants de plantations d'oliviers, gestion des résidus de culture, compost, lien avec les actions CES en composantes 3.1

Réduction des pertes de production et post-récolte : démonstration des bonnes pratiques de post-récolte (cooling / refroidissement des produits maraichers juste après récolte ; manipulation des produits lors du transport ; triage ; stockage, etc).

Etablissement d'unités privées de production d'intrants. Le projet encouragera la dissémination de pratiques durables tels que décrits ci-dessous :

- Soutien à la transformation des produits agricoles : démonstration des bonnes pratiques de séchage ; distillation ; emballage etc. formations sur les aspects énergie (ER, réduction des coûts), effluents éventuels ; risques de pollution et sécurité des travailleurs dans les unités de transformation (dans les SMSA et les PME) ; bonnes pratiques de foodsafety / hygiène, sécurité du consommateur
- Labellisation et promotion de la qualité : le partenariat peut investir dans le recrutement d'un organisme certificateur qui appuie la certification Agriculture Biologique (ou autres labels) des participants au partenariat

Formations et renforcement des capacités

Renforcement des capacités : Dans les concertations 4P, le projet apportera une expertise en renforcement des capacités par la participation du spécialiste en renforcement des capacités mobilisé par le prestataire de services PS3. Les formateurs court terme pourront aussi être mobilisés pour répondre à des besoins spécifiques identifiés lors des concertations.

Dans les plans d'affaires, les besoins en formation seront identifiés et chiffrés. Plusieurs types d'action pourront être inclus dans les plans d'affaires pour assurer le renforcement des capacités : formations théoriques et pratique ; Visites croisées ; voyage d'études ; Réseau de producteurs relais (lead Farmers).

Le CRDA sera en charge de valider les options techniques et de faciliter les concertations en mobilisant les arrondissements techniques et le personnel des CTV.

L'UGO avec l'appui de l'assistant technique cadre « partenariat » assurera les formations, la coordination méthodologique, le suivi et la préparation des rapports d'avancement.

Plans de financement

Les plans de partenariat comprendront un plan de financement qui détaillera les coûts d'investissement à au moins deux maillons de la filière agricole. Ces plans seront financés en mobilisant les ressources disponibles : dotations du projet, les banques, institutions de micro-finance, fonds propres de partenaires (producteurs, organisations de producteurs, entreprises de l'amont et aval de la filière), les mécanismes de soutien et subventions à l'investissement agricole dans le cadre de la loi sur l'investissement de 2017.

Les dotations du projet pourront cofinancer : les intrants et matériel agricole en soutien à la production des petits exploitants agricoles, les équipements de post-récolte, transformation et emballage en soutien aux SMSA et aux petites entreprises privées, les coûts de certification et de formation le cas échéant. Les dotations du projet seront allouées en nature (intrants, matériel, équipement, service). Les dotations financières directes sont exclues.

Les parties prenantes de la plateforme participeront au processus de partenariat, en particulier les partenaires Institutions Micro-Finance présents dans le gouvernorat et associés au projet.

Un comité d'agrément sera constitué pour valider les plans d'affaire et approuver les plans de financement par le projet et les autres financiers / contributeurs (IMF ; banques, secteur privé, contribution secteur public, etc.).

Le comité d'agrément est constitué du CRDA, de l'UGO et de représentant de comité local de développement. Il se réunira en commission régulièrement pour examiner les plans d'affaires et les propositions d'investissement qui émergeront des partenariats d'affaire

Calendrier / phasage

Il est prévu d'initier des partenariats à partir de la deuxième année du projet après la phase préparatoire d'identification, diagnostic et mobilisation sociale. Le phasage est conditionné par le calendrier du projet PAMPAT2.

| Partenariats | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--------------------------|---------------------------------------|----------------|--------------------------|----------------|-------------|--|
| Préparation | Mobilisation et Étapes 1+2 du process | | | | | |
| 1ere phase | | 4 partenariats | Suivi | Suivi | Suivi | Suivi |
| 2eme phase | | | 6 partenariats | Suivi | Suivi | Suivi |
| 3eme phase | | | | 4 partenariats | Suivi | Passage de relais à la structure pérenne |
| Structure pérenne | | Etablissement | Mobilisation / démarrage | Développement | | |

COMPOSANTE 3

GESTION DU PROJET

La composante 3 ne constitue pas une composante technique du projet. Il s'agit d'une composante institutionnelle transversale décrite dans les parties suivantes :

Sous-Composante 3.1 Gestion des savoirs

Sous-Composante 3.2 Gestion du projet

MONTAGE INSTITUTIONNEL PROPOSÉ

Le maître d'œuvre du projet est le Ministère de développement, de l'investissement et de la coopération internationale, représentant le Gouvernement tunisien. Le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP), en sa qualité d'Agent principal du projet et maître d'ouvrage assume l'entière responsabilité d'exécution du projet à travers l'unité de coordination centrale des projets à la DGFIOP.

Le CRDA de Kairouan sera le maître d'ouvrage délégué au niveau régional et sera appuyé par une structure légère de gestion du projet (Unité de Gestion par Objectif) qui sera décrétée au sein du CRDA.

Les activités relatives à l'appui aux familles nécessiteuses et à revenu limité seront gérées dans le cadre d'une convention tripartite entre le MARHP, le Ministère des Affaires Sociales (MAS) et l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) et une convention spécifique de mise en œuvre entre le CRDA Kairouan et l'UTSS, désigné comme maître d'ouvrage délégué pour ces activités. Une convention de mise à disposition des fonds sera signée entre le Ministère des finances et l'UTSS dès l'entrée en vigueur du projet.

D'autres conventions spécifiques avec des partenaires spécialisés dans l'éducation financière, la graduation, le suivi-évaluation, et le renforcement de capacités seront mises en œuvre au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet. Les synergies avec les différents partenaires et projets qui opèrent dans la zone d'intervention seront privilégiées.

Comités de pilotage du projet

Des structures de pilotage et de coordination seront créées au niveau central, régional et local. En synergie avec la décentralisation et la pérennité des réalisations, en particulier des infrastructures de base, les communes seront impliquées au niveau des structures locales dans tout le processus de planification et de suivi de la mise en œuvre.

Niveau central

Le Comité National de Coordination (CNC), à créer par décision ministérielle, sera chargé de la supervision générale du Projet. Il sera présidé par le Ministre de l'Agriculture ou son représentant, et le secrétariat sera assuré par la Direction Générale du Financement et de l'Investissement des Organismes Professionnelles (DGFIOP), organe central du MARH chargé la coordination des projets d'investissement dans le secteur agricole.

Seront représentés dans le CNC : les structures techniques centrales du MARH, Le MDICI, le MF, le MAS, le MALE, le CRDA-Kairouan, l'UGO, le DRAS, l'UTSS, l'UTAP, et la BCT. Le FIDA sera représenté par son Point Focal comme observateur. Le Président du CNC peut inviter d'autres structures si nécessaires.

Le CNC aura pour mission de veiller : i) au suivi des objectifs du projet et à la qualité de l'application de son approche d'intervention, ii) à l'intégration des programmes et stratégies des divers secteurs dans la région, iii) au suivi des mesures institutionnelles et à la maîtrise des échéances de réalisation, iv) ainsi qu'à l'adéquation des moyens avec les tâches planifiées. Le CNC se réunira au moins une fois par an pour l'analyse, l'approbation du bilan d'activité annuel du projet et l'examen du programme de travail et budget annuels (« PTBA »).

Niveau régional

Comité Régional de Coordination et de Pilotage (CRCP). Le CRCP assurera la coordination entre les différentes structures régionales de planification et de mise en œuvre dans le Gouvernorat. Le CRCP sera présidé, semestriellement, par le Gouverneur de Kairouan ou son représentant et le secrétariat sera assuré par la structure de gestion du projet (UGO). Seront représentés dans le CRCP les représentants des Directions techniques régionales, le CRDA Kairouan et UGO, la DRAS, l'UTSS, l'URAP et les partenaires du projet.

Le CRCP aura pour tâches essentielles d'assurer: i) la coordination de la planification et de l'approche d'intervention du projet; ii) la synergie avec d'autres projets et programmes similaires au niveau de la région, iii) l'identification et la mise en œuvre des stratégies de communication, iv) le pilotage et la validation du programme de formation, v) l'échange et le partage des expériences et la dissémination des bonnes pratiques; vi) l'identification des opportunités de partenariat entre les organisations socioprofessionnelles et les organisations féminines dans la région et avec d'autres régions; vii) la négociation/validation des propositions techniques; viii) l'examen et l'adoption du PTBA; ix) le suivi périodique des réalisations des activités du projet et de la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les autres services régionaux; et ix) l'intégration des diverses interventions et la complémentarité des investissements et programmes ordinaires des arrondissements en vue d'une meilleure rationalisation et d'une minimisation des coûts d'intervention et d'encadrement.

Comité Interrégional de Coordination (CIRC). Le projet IESS est limitrophe du PROFITS à Siliana et adoptera la même démarche pour la promotion des filières. Dans un objectif de coordination et de synergie entre les deux projets, un comité interrégional sera créé par décision ministérielle et se réunira au moins une fois par semestre, de façon alternative à Siliana et à Kairouan. Ce comité est un organe de coordination entre les deux UGO de Kairouan et de Siliana, et avec les autres projets, financés par le FIDA.

Le CIRC sera présidé en alternance par le CRDA de Kairouan et celui de Siliana et sera composé par les cadres des UGO, des divisions et arrondissements techniques des deux CRDA et les représentants de la profession. Dans un objectif de synergie et d'échange d'expérience, les coordinateurs des autres projets financés par le FIDA seront associés au CIRC.

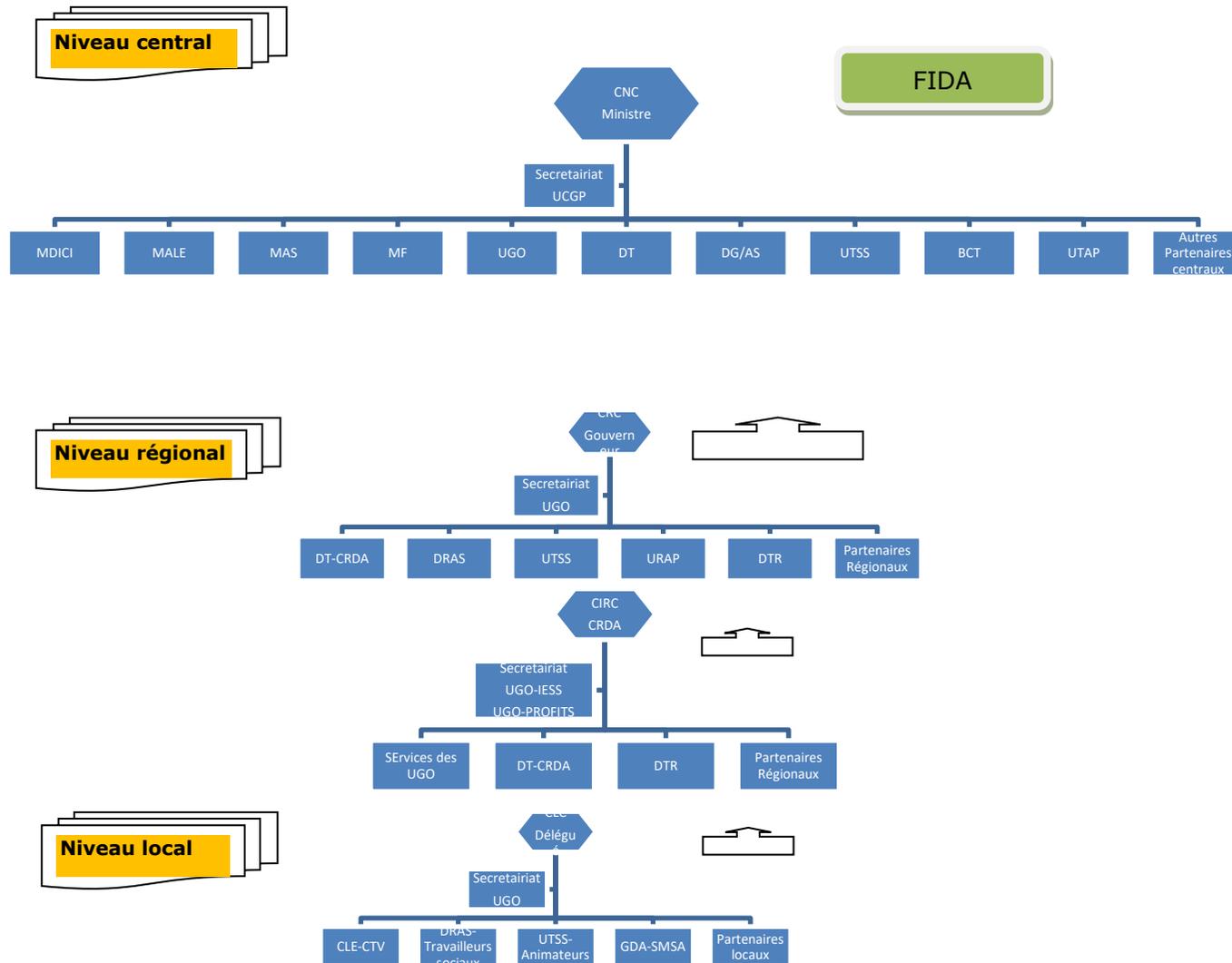
Il a pour tâches essentielles d'assurer: (i) la coordination de la planification et de l'approche d'intervention; (ii) la coordination et la synergie avec d'autres projets et programmes similaires, en particulier au niveau des deux CRDA et avec les projets FIDA en cours; (iii) l'identification et la mise en œuvre des stratégies de communication; (iv) l'échange et le partage des expériences et la dissémination des bonnes pratiques; (v) la coordination de la préparation des études technique et socio-économiques communes entre les deux UGO; (vi) l'identification des opportunités de partenariat entre les organisations socioprofessionnelles et les organisations féminines des deux régions; et (vii) l'organisation et la coordination des différentes missions de suivi, de supervision et d'évaluation des projets en étroite concertation avec les structures spécialisées et les UGO. Le secrétariat du CIRC sera assuré de façon alternée par les deux UGO des deux projets.

Niveau local

Comité Local de Coordination (CLC). Le CLC sera constitué au niveau de chacune des sept Délégations dans la zone du Projet. Le CLC sera présidé par le Délégué et composé du personnel technique des cellules territoriales de vulgarisation (« CTV »), des structures locales des affaires sociales, des représentants locaux de l'UTSS, des représentants locaux des partenaires, des présidents des conseils d'administration des OP, de représentants de la structure régionale de gestion (UGO). Dans le cadre de la décentralisation et de la pérennisation des réalisations, en particulier les infrastructures de base, les communes feront parties des CLC et seront associés dans le processus de planification et de suivi de la mise en œuvre. Les communes auront à jouer un rôle important dans la synergie des activités du projet avec leurs programmes nationaux et dans l'adoption des approches innovantes de mise en œuvre.

Les CLC se réuniront au moins une fois par trimestre et auront pour tâches essentielles d'assurer: (i) la coordination des missions de terrain et la contribution au choix des bénéficiaires au niveau des localités, (ii) l'appui des organisations socioprofessionnelles; (iii) l'examen et la résolution des problèmes techniques et socio-économiques rencontrés lors de la mise en œuvre du Projet au niveau local ; et iv) l'accompagnement de l'installation des activités génératrices de revenus (AGR) et de petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que leur encadrement le long du processus de production.

Figure 6: Structures de pilotage et coordination IESS-Kairouan



Structure de gestion du Projet

La gestion et la coordination du projet seront assurées aux trois niveaux administratifs : **central, régional et local**.

Niveau central

L'Unité Centrale de Gestion des Projets (UCGP) à la DGFIOP MARH, assurera la coordination globale du projet au niveau central. Elle coordonne actuellement tous les projets d'investissement à financement extérieur dans le secteur agricole.

Pour IEISS, l'UCGP sera, appuyé par un cadre de la DGFIOP spécialiste en gestion de projet pour la durée du projet et une assistance technique court terme à mobiliser sur la base des besoins du projet durant toute sa durée. L'UCGP sera responsable, sans être limitatif, de: i) jouer le rôle d'interface technique du MARHP avec le FIDA et assurer la synergie entre les différents bailleurs de fonds intervenant dans la zone du projet, ii) suivre et coordonner le partenariat avec les structures externes au Ministère de l'agriculture, en particulier avec les structures centrales et régionales des affaires sociales (Direction en charge des familles nécessiteuses et à revenu limité) et de l'UTSS iii) gérer et mobiliser l'AT court termes, selon les besoins, dans les domaines de gestion de projet, de ciblage, de renforcement de capacités et capitalisation et gestion du savoir, iv) coordonner les missions de suivi et de supervision engagées par le Fonds, iv) suivre les demandes d'ouvertures des crédits nécessaires sur les ressources du budget de l'État et sur les ressources extérieures, v) suivre la gestion financière globale du projet et la préparation des rapports d'audit, et vi) consolider tous les rapports contractuels du projet.

L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS) est en même temps le partenaire stratégique principal dans la mise en œuvre de la du projet et sera le maître d'œuvre délégué des sous composantes familles nécessiteuses et familles à revenu limité de la première composante du projet, en particulier les sous composantes 1.2 : Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés, et 1.3 : Promotion des AGR.

Une convention cadre tripartite de partenariat sera signée entre le Ministère de l'agriculture, le Ministère des Affaires sociales et l'UTSS et une autre spécifique de mise en œuvre sera signée entre le CRDA Kairouan et l'UTSS pour l'installation et l'encadrement des AGR destinées aux familles nécessiteuses et à revenus limités¹.

L'UTSS, avec l'appui financier du projet, mobilisera les moyens humains et matériels nécessaires pour accomplir sa mission qui consiste essentiellement à : i) accompagnement rapproché des familles nécessiteuses et à revenus limités, ii) participation au choix des bénéficiaires des AGR, de l'alphabétisation, de l'éducation alimentaire et financière, iii) acquisition des biens et équipements pour la mise en place des AGR, iv) accompagnement des familles avant, au cours et après l'installation des AGR, v) gestion des fonds nécessaires à l'appui aux familles nécessiteuses et à revenus limités, et vi) mobilisation de l'expertise nécessaire pour le suivi de la graduation des familles bénéficiaires des AGR.

¹ Les deux projets de convention sont en annexe

Niveau régional

Pour la gestion du projet il est prévu la création d'une unité de gestion par objectif (UGO) dépendant directement du CRDA, et dotée de services spécifiques d'inclusion sociale, de partenariat et filières, d'adaptation aux changements climatiques, de planification et passation des marchés, et de suivi-évaluation. La DRAS n'étant pas gestionnaire de fonds du projet, mais sera représentée dans l'UGO par son Directeur adjoint.

Le CRDA. Le CRDA de Kairouan qui est en même temps maître d'œuvre délégué est le principal partenaire du projet à travers ses structures techniques chargées de la mise en œuvre de la quasi-totalité des activités techniques du projet. Le CRDA Kairouan² un Etablissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et placé sous la tutelle du Ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique agricole arrêtée par le Gouvernement. Pour l'accomplissement de sa mission, le CRDA comprend des Divisions et des Arrondissements dont le nombre et les attributions sont fixés par Décret, Le nombre de divisions à Kairouan est fixé à six et celui des arrondissements à seize, auxquels s'ajoutent la Cellule de coordination des activités de vulgarisation et la cellule de suivi des terres domaniales. Les Chefs de division qui ont rang de directeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la coordination et du suivi des activités des Arrondissements relevant de leur autorité.

Sur un effectif total de 1271 personnes qui travaillent au sein du CRDA Kairouan, le personnel technique est composé de 209 cadres techniques (55 ingénieurs et 144 techniciens), ce qui représente un taux de 16,5% et, 131 administrateurs ; représentant un taux de 10%. Le taux d'encadrement est d'un technicien pour 2015 agriculteurs. Environ 30% du personnel technique sera à la retraite d'ici les cinq ans qui viennent, avec un remplacement très peu significatif. Le CRDA de Kairouan dispose d'un parc matériel important composé de voitures légères, de véhicules de terrain, de bus et d'engins. 59% du matériel roulant est âgé de plus de 15 ans. Le parc de véhicules de terrain, le plus utile pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement, est constitué de 75 voitures dont 38% sont âgés de plus de 15 ans. L'analyse du budget d'investissement du CRDA durant les cinq dernières années montre que sa capacité moyenne annuelle d'exécution est de l'ordre de 20 à 25 MD/an.

Le partenariat avec les structures techniques du CRDA ne sera pas formalisé par des conventions, étant donné que ces structures relèvent du CRDA et travaillent sous l'autorité du Commissaire qui est le l'administrateur et l'ordonnateur aussi bien du budget du CRDA que du budget du projet.

Les différentes divisions et arrondissements techniques du CRDA auront la responsabilité, chacun en ce qui le concerne statutairement, de la mise en œuvre des composantes techniques d'aménagement des PI, d'AEP, de CES, de production animale et végétale et le renforcement des capacités des GDA et SMSA, en collaboration avec des structures privées dédiées. L'implication de ces structures commence depuis la planification des activités, la préparation des dossiers techniques et des dossiers d'appels d'offres, le choix des prestataires, la supervision et la réception des services, travaux et équipements, et le suivi de la fonctionnalité de ces infrastructures. Les structures du CRDA prendront en charge la continuité après l'achèvement du projet, dans le cadre de la stratégie de sortie.

²Loi n°89-44 du 8 mars 1989 portant création des commissariats régionaux au développement agricole

L'UGO3. Dans le cadre du projet IESS, l'UGO sera décrétée au sein de la structure du CRDA et aura comme principale mission la coordination avec les différents partenaires et la mise en œuvre des fonctions spécifiques au projet et des fonctions qui ne font pas partie de la mission des divisions techniques du CRDA, en particulier, la gestion financière et passation des marchés du projet, les activités liées aux aspects genre et jeunes, communication et gestion du savoir, et changements climatiques.

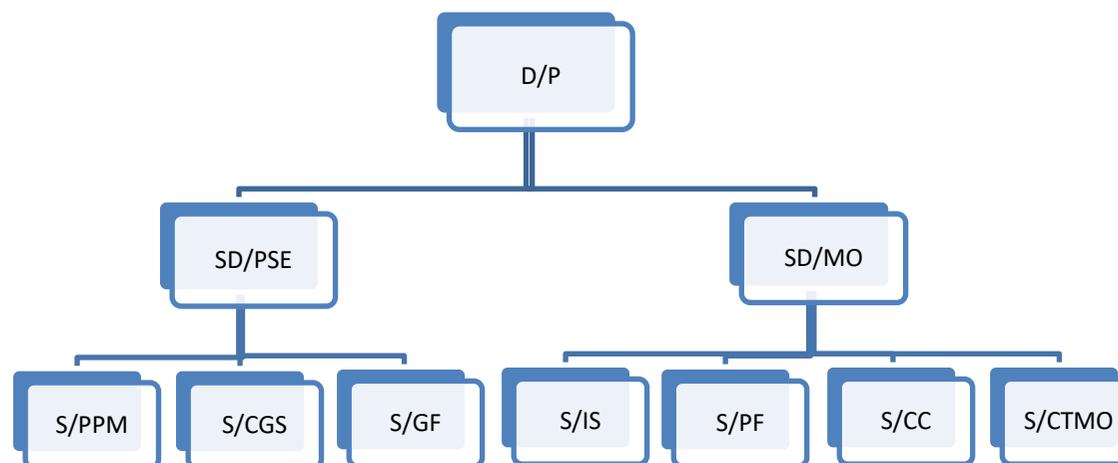
Elle est étendue jusqu'au niveau local pour l'animation et la coordination rapprochées en collaboration avec les animateurs de l'UTSS et les travailleurs sociaux de la DRAS. Au sein de cette structure d'UGO de nouveaux postes fonctionnels sont créés pour la promotion et l'encouragement des cadres qui travaillent dans le cadre du projet. L'UGO sera composée d'agents de la fonction publique du CRDA et de la DRAS mis à disposition de IESS (4 cadres et 6 techniciens, en plus du représentant de la DRAS) et d'agents contractuels recrutés sur le marché, du fait du manque de personnel interne (6 cadres et 8 techniciens). Une assistance technique séquentielle est prévue pour l'appui ponctuel de ces structures.

L'UGO travaillera sous l'autorité du Directeur général du CRDA, et aura pour principale mission: i) la définition et la mise en œuvre des modalités concrètes de réalisation du projet, en particulier, la préparation des PTBA, et la conduite et la supervision de toutes les démarches de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation ; ii) la gestion des Fonds du FIDA et de contrepartie affectés au Projet dans le Gouvernorat, iii) la mobilisation des moyens financiers, humains, matériels et institutionnels du projet en assurant leur pleine utilisation pour les objectifs poursuivis et en veillant à la formation et au renforcement des capacités du personnels de l'UGO et des partenaires, iv) la coordination de la mise en œuvre des composantes et l'assurance de la contribution des arrondissements techniques du CRDA à la mise en œuvre du Projet et ce, sous l'autorité du Directeur Général du CRDA, v) la coordination avec les différents partenaires, en particulier le commissariat régional des affaires sociales, vi) le suivi des conventions de partenariat, vii) le pilotage et l'appui à la mise en œuvre des actions d'appui au développement des filières et, viii) le suivi de l'assistance technique à mobiliser dans le cadre du projet.

L'UGO sera composée d'une direction (D/P), de deux sous directions: Sous-direction de Programmation et Suivi Évaluation (S/PSE), et Sous-direction de la mise en œuvre (SD/MO), et de sept services : Service gestion financière (S/GF), Service planification et passation des marches (S/PPM), Service communication et gestion du savoir (S/CGS), Service de coordination technique de la mise en œuvre (S/CTMO), Service changement climatique (S/CC), Service inclusion sociale (S/IS), Service promotion des filières (S/PF)

³Les Termes de Reference des postes de cadres et techiciens au sein de l'UGO sont en annexe.

Figure 7 : Structure de gestion et de mise en œuvre du projet IESS-Kairouan



Direction du projet (DP : 1 cadre du CRDA). L’UGO sera dirigée par un coordinateur au rang de directeur ou directeur général, et aura la fonction de coordination globale des activités du projet et de la synergie avec toutes les interventions de développement dans la zone du projet. Les attributions et tâches des différents postes de de l’UGO se présentent ainsi :

Sous-Direction de Programmation et de Suivi Évaluation (SDPSE : 1 cadre du CRDA) sera établie au sein de la direction du projet et sera dirigée par un sous-directeur qui sera chargé, en plus de la coordination de la sous-direction, des activités de suivi-évaluation. Elle comprendra un service de programmation et de passation des marchés, un service de gestion financière et un service de communication et gestion du savoir.

- **Fonction de Suivi-évaluation.** Cette fonction sera de la responsabilité directe du Sous-Directeur de la PSE, avec l’appui des autres services de l’UGO. En plus de la coordination de la SDPSE, il aura comme principales tâches: i) le suivi des réalisations physiques et financières et des indicateurs du cadre logique, tout en exploitant l’outil INJEZ, ii) la gestion du processus de suivi participatif avec la population, iii) la gestion des banques de données cartographiques et numériques du projet, iv) le suivi de toutes les conventions de partenariat spécifique au suivi-évaluation de la graduation et des AGR, v) la production et la diffusion des rapports contractuels d’activité et des rapports de restitution aux différentes structures locales, régionales et nationales, et vi) la coordination avec les différents arrondissements techniques et partenaires dans toutes les opérations de suivi-évaluation. **Le service de programmation et passation des marchés (SPPM : 1 cadre à recruter).** Sera établi au sein de la SDPSE et sera dirigé par un chef de service qui veillera au respect des procédures contractuelles de passation des marchés et aura comme principales tâches : i) la coordination de la préparation du PTBA et du PPM, initié

au niveau des arrondissements techniques du CRDA et partenaires de toutes les composantes et sous composantes du projet , i) la mise à jour du PPM et du PTBA, iii) la saisie et les suivi du PPM et PPM sur le système INJEZ, iv) la coordination, avec la cellule des marchés du CRDA pour la publication du PPM, des AO et des résultats d'attribution, v) le suivi du processus de passation des marchés et d'exécution des contrats, et vi) la planification et le pilotage des activités de formation du personnel du CRDA, des bénéficiaires et des différents partenaires et d'un cadre chargé de la préparation et le suivi du PTBA et du plan de passation des marchés. Ce service travaillera en collaboration avec la cellule des marchés du CRDA et avec la DRAS et l'UTSS pour toutes les activités de planification et PPM.

- **Le service de gestion financière (SGF : 1 cadre à recruter).** Le SGF sera placé au sein de la SDPSE et sera dirigé par un chef de service. Il travaillera en concertation avec le service financier du CRDA et le contrôleur des dépenses, et aura comme principales tâches : i) d'assurer la tenue de la comptabilité générale, de la comptabilité analytique et de la comptabilité budgétaire et de l'archivage des document comptables du projet, ii) de respecter les procédures administratives, comptables et financières et la régularité des opérations de gestion, iii) de mettre à jour le carnet d'inventaire des biens du projet, iv) de préparer et suivre les DRF et le paiement des prestataires et, v) de préparer les rapports internes d'audit, les RFI et contribuer à la préparation des rapports d'activité du projet. Ce service bénéficiera de l'appui du service financier du CRDA, surtout en matière d'ouverture et d'engagement des crédits.
- **Le service communication et gestion du savoir (SCGS : 1 cadre à recruter).** Sera dirigé par un chef de service qui assurera la communication et la vulgarisation des approches innovantes des différents aspects du Projet ainsi que la documentation, la capitalisation et la diffusion de toutes les activités de gestion du savoir. Il aura principalement, les tâches suivantes : i) réaliser un diagnostic actuel des moyens de promotion et de communication utilisés formellement et informellement dans la région, ii) élaborer une stratégie de communication externe, de visibilité et de relations publiques pour le projet, iii) proposer un plan détaillé des actions et activités de communication externe, de visibilité et de relations publiques pour le projet, iv) élaborer, en étroite concertation avec les membres de l'UGO, un programme précis de mise en œuvre des actions et activités de communication externe, de visibilité, relations publiques, conformément à la stratégie élaborée, v) produire, en étroite concertation avec le coordinateur du projet, un véritable manuel sur les mécanismes de production et diffusion des supports nécessaires pour les actions et activités de communication externe, visibilité, relations publiques propose, vi) mettre en œuvre et suivre la stratégie de communication et gestion des savoir, vii) élaborer un mécanisme permettant de diffuser et de mieux partager les connaissances sur les acquis du projet.

Sous-direction de la mise en œuvre (SDMO : 1 cadre du CRDA) sera établie au sein de la direction du projet et sera dirigée par un sous-directeur. Elle comprendra un service d'inclusion sociale (IS), un service de partenariat et filières et un service d'adaptation au changement climatique. Et aura pour mission la coordination et l'appui à la mise en œuvre de toutes les activités liées à l'exécution du projet.

- **Service de l'Inclusion sociale (SIS : 2 cadres : à recruter).** Un SIS sera établi au sein de la SDMO et sera dirigé par un chef de service, appuyé par un cadre féminin spécialisé dans le domaine social et socio-économique. Le SIS travaillera, en particulier sur les sous composantes 1.2 et 1.3, en collaboration avec les services sociaux du MAS et de la DRAS, les animateurs de l'UTSS, et les partenaires en charge de la graduation. Le Directeur adjoint de la DRAS fera partie de ce service, en plus des deux cadres. Sans être limitatif, les principales tâches du SIS sont : i) participer au choix des micro-zones au niveau local et au choix des AGR et des bénéficiaires, ii) faciliter

- la coordination des opérations de validation technique et économique des activités économiques, et suivre la formation et l'accompagnement des bénéficiaires des AGR, en collaboration avec DRAS et UTSS, iii) participer à l'identification des points focaux locaux (résidents dans la zone), iv) faciliter les tâches techniques, administratives et logistiques des animateurs et des travailleurs sociaux depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre et suivi-évaluation, v) suivre les conventions de partenariat conclues pour la mise en œuvre des sous composantes 1.2 et 1.3, et vi) contribuer à la préparation des rapports périodiques d'avancement du projet.
- **Service de partenariat et filières (SPF : 2 cadres : 1 du CRDA et 1 à recruter).** Un SPF sera établi au sein de la SDMO et sera dirigé par un chef de service. Il sera composé d'un cadre spécialisé en approche filières qui travaillera surtout sur les sous composantes 2.2 et 2.3, et d'un cadre féminin spécialiste en genre et ciblage pour l'animation des femmes et des jeunes, qui travaillera de façon transversale sur toutes les composantes du projet. Le responsable filières aura pour principales tâches : i) la coordination de la mise en œuvre et du suivi des activités contractées dans le cadre des conventions de partenariats pour les sous composantes 2.2 et 2.3, et ce, en synergie avec les interventions des autres donateurs dans la zone d'intervention, ii) la sensibilisation des différents partenaires administratifs et civils sur l'intérêt de l'approche filières dans le développement économique local et régional, iii) l'information de la population cible du fonctionnement des plateformes filières, en coordination avec les partenaires dédiés, et des opportunités économiques que le projet pourra appuyer, iv) l'accompagnement de l'organisation des bénéficiaires en groupes d'intérêt économique, v) d'agir à titre d'interface et de liaison entre les promoteurs appuyés par le projet et les institutions publiques existantes et de faciliter l'accès des promoteurs à la formation, aux services et structures de financement, et v) de fournir des appuis et conseils aux petits entrepreneurs au-delà de la phase d'investissement dans le but de pérenniser et de développer leurs activités. Le cadre genre et ciblage, aura comme principales tâches de : i) synthétiser et diffuser le guide/stratégie de ciblage, telle que conçu dans le rapport de conception du projet, ii) contribuer au ciblage et à la sélection des bénéficiaires, avec une vision de discrimination positive au femmes et jeunes, iii) sensibiliser et former les cadres de l'UGO et les partenaires sur les aspects genres, iv) suivre les indicateurs de ciblage dans toutes les activités du projet, en coordination avec les intervenants et les partenaires du projet, et v) préparer des rapport périodique sur le ciblage et genre à exploiter dans la préparation des rapports contractuel d'avancement des activités du projet.
 - **Service changement climatique (SCC : 1 cadre à recruter).** Un SCC sera établi au sein de la SDMO et sera dirigé par un chef de service, spécialiste en changement climatique et aura pour principale tâches : i) la coordination de toutes les activités financées par le Fonds d'adaptation, en collaboration avec les services techniques du CRDA et les partenaires impliqués, ii) la planification et le suivi de toutes les activités et contrats de prestation en liaison avec l'adaptation au changement climatique, en particulier celles financées par le FA, iii) la préparation des tdr de l'AT à mobiliser pour l'appui à la mise en œuvre et à l'évaluation des effets et des impact de changement climatique, ainsi que le suivi de la prestation iv) la coordination avec les autres services techniques du CRDA et des différents partenaires pour veiller au respect des aspects environnementaux et sociaux, et iv) la préparation des rapports spécifiques aux activités d'adaptation au changement climatique, selon les formats exigés par le FA et le FIDA.
 - **Service de coordination technique de la mise en œuvre (SCT : 1 cadre à recruter).** L'aménagement hydraulique concerne plusieurs arrondissements du CRDA, en particulier le génie rural, le PI, la maintenance et la CES. Aussi, les infrastructures d'accès seront

supervisées par un bureau externe, en coordination avec la Direction régionale de l'équipement. Vu l'importance des aspects techniques de ce volet dans le cadre du projet, un service de coordination technique de la mise en œuvre sera établi au sein de la SDMO et sera dirigé par un chef de service, spécialiste en aménagement hydraulique et accès, qui travaillera en coordination avec les structures techniques impliquées dans la mise en œuvre des sous composantes 1.1 et 2.1, en particulier. Il aura comme principales tâches : i) la coordination entre les différents arrondissements techniques du CRDA et avec les partenaires externes pour la mise en œuvre de toutes les activités hydrauliques, d'accès et de conservation, ii) l'appui du service suivi-évaluation dans la planification et le suivi des activités d'aménagement, en coordination avec les partenaires techniques internes au CRDA et appartenant aux autres directions techniques régionales, en particulier pour les infrastructures d'accès, iii) la participation au suivi des études et réception des travaux d'aménagement entrepris dans le cadre du projet IESS, iv) la coordination et la synergie avec tous les acteurs de développement et donateurs dans la zone d'intervention, en particulier pour les activités d'aménagement et d'infrastructure de base.

Niveau local

Dans chacune des sept délégations de la zone du projet, il est prévu la mise en place d'un coordinateur local qui peut être le chef du CTV appuyé par deux techniciens, dont un est féminin. Parmi les 14 prévus, uniquement six (06) fonctionnaires du CRDA sont en place et seront affectés au projet. Les huit (08) autres seront recherchés sur le marché local.

Les techniciens constitueront, avec l'équipe du CTV, les travailleurs sociaux de la DRAS, et les animateurs de l'UTSS, les cellules locales d'exécution du projet (« CLE ») qui sera coordonnée par le Chef du CTV et aura les principales tâches suivantes: i) initier et accompagner le processus de la planification locale en étroite collaboration avec le niveau régional et en assurer un suivi très rapproché; ii) capitaliser l'information et l'expérience acquises par les équipes de planification afin de créer une mémoire institutionnelle au niveau local; iii) contribuer à l'identification des AGR et besoins en formation et à l'organisation de formations délocalisées, iv) couvrir les aspects genre; v) préparer et proposer le programme des travaux annuels de la délégation y compris les activités de formation en planification locale; et vi) suivre et organiser, selon une approche horizontale et partenariale, la mise en œuvre de toutes les activités du projet, en particulier les activités génératrices de revenus retenues. Sur le plan hiérarchique, les travailleurs sociaux travailleront sous la responsabilité de la DRAS et les animateurs de l'UTSS restent sous la responsabilité des directions régionales et centrales de l'UTSS.

PARTENARIATS DANS LE CADRE DU PROJET IESS-KAIROUAN

Le partenariat constitue l'un des principes de base sous-tendant la conception des projets financés par le FIDA en Tunisie. Du fait de leurs statuts et de leurs compétences actuelles, les structures de gestion des projets, en l'occurrence les Unités de gestion par objectifs (UGO) ne peuvent pas couvrir tous les aspects de développement régional et local prévus par ces projets. En conséquence, plusieurs partenariats sont prévus et conclus avec des institutions publiques et semi-publiques, des structures socioprofessionnelles et des privées pour prendre part à la mise en œuvre de certaines activités des projets. Les partenariats sont, généralement, concrétisés par des conventions qui, d'une façon générale, stipulent clairement l'objet du partenariat, sa durée, le rôle et les responsabilités des parties prenantes, les moyens à mobiliser et les résultats escomptés.

A travers ces conventions de partenariat, les partenaires mettent leurs compétences à la disposition des projets, qui financent les investissements nécessaires et une partie des frais de gestion des conventions, pour accomplir certaines activités menant aux objectifs des projets. Les contributions des partenaires peuvent être financière ou en nature. Les principaux partenariats prévus dans le cadre du IESS-Kairouan sont :

Partenaires publics et parapublic

Ministère des Affaires Sociales (MAS). La mission générale du ministère des Affaires sociales consiste à mettre en œuvre la politique sociale de l'État, visant à assurer un développement social équilibré entre les catégories et les générations composant la société et à consolider le bien-être social à travers la consées valeurs de l'auto-responsabilisé dans les domaines du travail et des relations professionnelles, de la santé et la sécurité au travail, de la sécurité sociale, de la promotion des catégories vulnérables et à besoins spécifiques, de l'enseignement des adultes, de l'encadrement de la communauté et du logement social. Ces principales tâches sont :

- Observer, étudier et évaluer les phénomènes sociaux sur le plan national, régional et sectoriel et élaborer les plans, projets et consultations dans les différents domaines d'attributions ;
- Élaborer les projets de textes de législatifs et réglementaires et proposer les réformes nécessaires de manière à permettre au gouvernement de mettre en œuvre sa politique sociale et de l'adapter à la situation économique et sociale ;
- Élaborer les projets visant à développer les principes de solidarité et d'entraide, assurer l'égalité des chances et combattre toutes formes d'exclusion et de marginalisation sociales ;
- Consolider et développer les régimes de sécurité sociale en vue d'activer leur rôle en tant que facteur essentiel du développement économique et social ;
- Promouvoir la participation des composantes de la société civile et la mise en œuvre de la politique de l'État, dans ses domaines d'intervention ;
- Contribuer à l'élaboration des projets de coopération internationale et des conventions bilatérales et internationales relevant de ses domaines d'attribution et en assurer l'exécution et le suivi tout en œuvrant à la valorisation de l'expérience tunisienne dans ces domaines ;

- Contribuer, avec les structures concernées, à l'encadrement et à l'assistance des entreprises, des investisseurs et des exportateurs, contribuer à la promotion de l'information et de la communication sociales.

Le MAS est organisé en direction centrales et régionales et dispose d'autres établissements rattachés pour mettre en œuvre sa politique. La Direction Générale de la sécurité sociale est l'une des principales directions centrales du MAS, présente au niveau régional à travers les directions régionales de la sécurité sociale (DRAS), ayant en charge l'appui et l'encadrement social des familles nécessiteuses et à revenu limité dans le cadre de son budget national. Le budget alloué à ces familles est délégué, en grande partie, à l'Union tunisienne de la sécurité sociale, ONG nationale, qui le gère à travers une autorisation formelle du Ministre des Finances⁴.

Le partenariat à entreprendre avec le projet, se fera au travers d'une convention cadre⁵ entre le MARHP, le MAS et l'UTSS clarifiant le rôle et les attributions de chaque structure dans le renforcement des capacités des familles nécessiteuses et à revenu limité, la mise en œuvre des activités génératrices de revenus aux familles éligibles, la réalisation d'activités nutritionnelles, d'alphabétisation, et d'éducation financière.

A travers cette convention, le Ministère des affaires sociales prendra en charge les allocations familiales aux familles sur son budget national, les salaires des travailleurs sociaux existants, le financement du travail régalién des structures du MAS, et fournira toutes les informations et bases de données sur les familles à cibler. Le projet prendra en charge toutes les charges supplémentaires pour le renforcement des capacités et de mise en place et suivi des AGR.

A côté de la convention cadre, une convention spécifique⁶ sera entreprise entre l'UTSS et le CRDA de Kairouan pour la gestion partielle et la mise en œuvre des fonds du projet alloué à la mise en œuvre des AGR et l'encadrement et le renforcement des capacités des bénéficiaires, et intégrera l'appui nécessaire aux structures du MAS.

Cette convention spécifique sera encadrée formellement par une convention/décision de mise à disposition des fonds signée entre le Ministère des finances et l'UTSS.

Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS). L'Union Tunisienne de Solidarité Sociale "UTSS" est une organisation non gouvernementale tunisienne œuvrant pour le développement du concept de solidarité dans tout le territoire national, à travers ses structures régionales et locales. Elle gère environ 80% du budget national destiné aux familles nécessiteuses et à revenu limité, délégué par le Ministère des affaires sociales, sur la base d'une convention de mise à disposition des fonds signée par le Ministère des finances. Elle, aussi, gère des projets de développement soit directement avec des bailleurs de fonds, soit à travers des conventions avec des structures administratives et des projets sectoriels.

4 Projet de convention cadre en annexe

5 Projet de convention en annexe

6 Projet de convention en annexe

Dans le cadre du projet IESS Kairouan, en plus de la convention cadre, une convention spécifique sera signée avec le projet pour l'encadrement et la mise en œuvre des activités de sous composantes 1.2 et 1.3 de la première composante du projet, en collaboration avec les structures du MAS et du MARHP. Cette convention, par entente directe, sera encadrée, avec la convention cadre.

A travers cette convention spécifique de mise en œuvre, l'UTSS mettra à la disposition du projet ses moyens humains et matériels existant ainsi que ses locaux, et le projet prendra en charge toutes les charges financières pour le recrutement des moyens humains et matériels et d'encadrement additionnels, pour la mobilisation d'une assistance spécifique à la graduation, ainsi que les frais de fonctionnement supplémentaire pour mener à bien les tâches demandées au niveau de la convention. La convention identifiera les indicateurs de performance sur la base desquels sera géré le budget contracté.

Direction Régionale de l'Équipement (DRE). Les structures de gestion des projets ne disposent pas de compétences nécessaires pour le suivi et la supervision des infrastructures de base (pistes et construction de bâtiments). Des conventions de partenariat seront établies entre le projet et la DRE, qui relève du Ministère de l'Équipement, à travers lesquelles les DRE assurent la préparation des cahiers des charges techniques, l'appui au suivi et à la supervision des travaux et la prise en charge de leur entretien après la clôture des projets. Dans le cadre de ces conventions, les projets FIDA contribuent au financement des frais de fonctionnement de cet appui à la charge de la contrepartie tunisienne.

Compte tenu du plan de charge de la DRE et de l'envergure des infrastructures d'accès prévues dans le cadre du projet, un prestataire de services sera contracté par le projet pour le suivi et la supervision des travaux d'accès.

Agence Foncière Agricole (AFA). La réforme agraire en Tunisie a pris naissance en 1958 portant réforme agraire dans la basse vallée de la Medjerda. En 1977, la création d'un organisme spécialisé dans la réforme agraire « l'Agence de la Réforme Agraire dans les périmètres Publics Irrigués » a été décidée. En 1999, la dénomination de l'agence a été changée par « Agence Foncière Agricole ». En 2002, l'Agence a été transformée en un établissement public à caractère non administratif (EPNA) tout en gardant la personnalité civile et l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et a comme mission principale, l'aménagement foncier des terres agricoles en sec et en irrigués en Tunisie.

Dans le cadre du projet IESS-Kairouan, il est prévu une convention de partenariat avec l'AFA pour l'aménagement d'environ 5.000 ha de terres agricoles. L'AFA apportera ses compétences en la matière et le projet financera les frais d'aménagement et des infrastructures d'accès à l'intérieur des parcelles. L'implication de la FAO dans le cadre de ce partenariat pourrait être envisagée pour effectuer l'appui méthodologique et développement des études d'impact des interventions sur le foncier.

Les centres de recherche pour les études spéciales (contrôle des plantes invasives, problèmes liés au dépôts calcaires dans les conduites, etc.) sous la composante 2.1.

Partenaires socioprofessionnels et associatifs

Les GDA, les SMSA, et les associations de développement sont des organisations socioprofessionnelles et civiles de proximité installées au niveau local. Chacune de ces structures dispose d'un conseil d'administration ou comité directeur élu pour représenter les intérêts de ses adhérents dans un espace géographique défini au niveau local. L'adoption par le projet d'une approche participative et de développement local est en parfaite cohérence avec le tissage de relation partenariales avec ces structures qui, ensemble, représentent les aspirations et la vision de toute la population de la zone d'intervention du projet.

Toutefois, ce tissu bénéficiant du nouvel espace démocratique en Tunisie est dans sa majorité créé depuis quelques années. Même les structures les plus anciennes et qui datent de l'ancien régime, ont renouvelé leurs membres de conseil pour mieux représenter leurs adhérents. Au total, plus de 140 structures socioprofessionnelles et civiles de développement, en particulier des GDA et SMSA, opèrent dans la zone du projet. Du fait de leur représentativité de la population, ces structures seront impliquées directement dans le processus décisionnel. Elles seront impliquées dans la préparation des plans d'affaire et des plans de développement local, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités sur le terrain et dans le choix et l'exécution des activités de formation et d'amélioration des compétences.

Le partenariat avec ces structures sera concrétisé à travers des partenariats 4P ou le projet contribuera au financement des activités de renforcement de capacité et des activités économiques.

Partenaires privés

La clé du succès de l'approche filières promue par le projet repose sur l'implication des acteurs privés, éleveurs organisés et entreprises de l'aval des filières dans le cadre de partenariats public-privé (4P) dans lequel le projet jouera un rôle de facilitation. Une attention particulière sera apportée à l'implication des entreprises de l'aval des filières dans les « tables-rondes filières », aboutissant à l'élaboration de Plans d'Affaires spécifiques à chaque Partenariat Public-Privé négocié. Ces outils joueront un rôle majeur dans les orientations et ainsi dans la gestion du projet.

Dans le cadre du projet, aussi bien la mise en œuvre de la première composante à dominance sociale que la deuxième composante à dominance économique, nécessitent l'implication du secteur privé à travers le mécanisme 4P et l'implication des acteurs économique et financiers. Le projet établira des conventions de partenariat avec les IMF et les promoteurs privés pour l'éducation financière, le financement des PME et des projets économiques et avec des promoteurs privés jugés comme locomotive de développement des zones d'intervention.

Autres partenaires

En plus de ces principaux partenaires, le projet IESS fera d'autres conventions de partenariats avec d'autres institutions pour la mise en œuvre de certaines activités du projet, en particulier, la Direction régionale de la femme, de la famille et des personnes âgées, pour certains aspect liés à la discrimination positive au femmes, le Ministère de développement local et de l'environnement concernant le fonds d'adaptation et la décentralisation des communes,

le bureau régional de l'emploi et du travail indépendant, relevant du Ministère de l'emploi, pour le choix des promoteur et la promotion de l'emploi des jeunes, les structures de recherche développement, l'office de l'élevage et des pâturages concernant les activités de plantation de cactus, de promotion des cultures fourragères, d'amélioration des performances du cheptel et à l'accompagnement des éleveurs, et la Société tunisienne de l'électrification et du gaz pour l'électrification des stations de pompage et les foyers ruraux.

Les autres partenaires du projet seront les prestataires de services, particulièrement, les bureaux d'études et consultants pour la réalisation des études et l'assistance technique, les fournisseurs pour la fourniture du matériel et équipement, et les entreprises de travaux pour les travaux d'aménagement, de construction et d'accès.

Les partenariats stratégiques et les prestataires de services qui interviennent dans les différentes sous composantes peuvent être résumés comme suit :

| Sous composantes | | Divisions CRDA | Partenaires stratégiques | Prestataires de service (PS) |
|-------------------------|--|---|--|--|
| 1.1 | Modernisation et gestion des Infrastructures sociales | Hydraulique & Equipement Ruraux | Arrondissements techniques du CRDA | Bureaux d'études, fournisseurs d'équipement et entreprises des travaux |
| 1.2 | Renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés | Vulgarisation & Promotion de la Production Végétale (aspects techniques) | MAS-DRAS/UTSS | Bureaux et AT spécialisés pour la graduation, en particulier |
| 1.3 | Promotion des AGR | Vulgarisation & Promotion de la Production Végétale (aspects techniques) | MAS-DRAS/UTSS, IMFs | IMFs et bureaux spécialisés |
| 2.1 | Infrastructures productives et adaptation au changement climatique | Reboisement & Préservation du Sol, Hydraulique & Equipement Ruraux | DRE, AFA, FAO, centres de recherche | Bureaux d'études, fournisseurs d'équipement et entreprises des travaux |
| 2.2 | Renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations | Hydraulique & Equipement Ruraux | Arrondissements techniques du CRDA, UTSS | Bureau et AT de renforcement des capacités |
| 2.3 | Valorisation des produits de terroir et partenariats économiques | Vulgarisation & Promotion de la Production Végétale, Agriculture Biologique | Projets dans la région, IMFs, Associations de développement, SMSA, GDA | Bureau et AT de renforcement des capacités, fournisseurs d'équipement et entreprises des travaux |
| 3.1 | Gestion des connaissances | Etudes & Développement Agricole (DEDA) | Arrondissements CRDA | Bureau spécialisés et AT |
| 3.2 | Gestion du Projet | | Arrondissements CRDA | Bureau et AT de renforcement des capacités, et fournisseurs d'équipement |

Figure 8 : Structure de gestion et de mise en œuvre du projet IESS-Kairouan

